



# RAPPORT ANNUEL **2013**



## SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	5
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2013	87
COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2013	167
ATTESTATION DU RESPONSABLE	218



# RAPPORT DE GESTION

# RAPPORT DE GESTION

## 1. RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE ..... 8

1.1. RESPONSABILITE ECONOMIQUE - FIDES .....	10
1.1.1. Loyauté et contrôle des pratiques .....	10
1.1.2. Reconnaissance clients .....	13
1.2. RESPONSABILITE SOCIALE – RESPECT .....	16
1.2.1. Solidarité intergénérationnelle .....	16
1.2.2. Egalité professionnelle.....	18
1.2.3. Management responsable.....	21
1.2.4. Impacts sur le territoire .....	26
1.3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT – DEMETER.....	30
1.3.1. Attitude responsable vis-à-vis des parties prenantes .....	31
1.3.2. Financement RSE .....	32
1.3.3. Empreinte indirecte sur l'environnement .....	34
1.3.4. Préservation des ressources naturelles .....	36
1.4. ANNEXES.....	38
1.4.1. Informations sociales.....	38
1.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE.....	44

## 2. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES ..... 47

2.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER .....	47
2.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	47
2.3. BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE .....	50
2.4. TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES DU PREMIER SEMESTRE 2014 .....	50
2.5. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	51
2.6. EVOLUTION RECENTE DU CAPITAL.....	52
2.7. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES.....	53
2.7.1. Champ d'application des exigences de fonds propres .....	53
2.7.2. Périmètre de surveillance prudentielle .....	53
2.7.3. Ratios prudentiels de solvabilité au 31 décembre 2013.....	53
2.7.4. Exigences de fonds propres par types de risques .....	55
2.7.5. Evaluation de l'adéquation de capital interne.....	57
2.7.6. Solvabilité Bâle 3 .....	57

## 3. FACTEURS DE RISQUES ..... 59

3.1. RISQUE DE CREDIT.....	60
3.1.1. Objectifs et politique .....	60
3.1.2. Gestion du risque de crédit.....	61
3.1.3. Dispositif de surveillance .....	62
3.1.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit .....	65
3.1.5. Exposition.....	66
3.2. RISQUE DE MARCHE .....	70
3.2.1. Objectifs et politique .....	70
3.2.2. Gestion du risque .....	70
3.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché .....	71
3.2.4. Exposition au risque .....	71
3.3. RISQUE DE GESTION DE BILAN .....	73
3.3.1. Risque de liquidité et de financement .....	73
3.3.2. Risque de taux d'intérêt global .....	74
3.3.3. Politique de couverture.....	76

3.4. RISQUES OPERATIONNELS .....	76
3.4.1. Objectifs et politique .....	76
3.4.2. Gestion du risque .....	77
3.4.3. Méthodologie.....	77
3.4.4. Exposition.....	78
3.4.5. Assurance et couverture des risques opérationnels.....	78
3.5. RISQUES JURIDIQUES .....	79
3.6. RISQUE DE NON CONFORMITE .....	80
<b>4. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....</b>	<b>81</b>
4.1. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	81
4.1.1. Conseil d'administration .....	81
4.1.2. Président, Directeur général et Directeur général délégué.....	82
4.2. LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	84
4.3. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE.....	86

## 1. RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

LCL, banque de réseau national axé principalement sur une clientèle urbaine de particuliers, professionnels et entreprises traduit par ses orientations sa volonté d'adaptation dans un contexte économique et réglementaire exigeant et sa recherche d'un développement équilibré basé sur la satisfaction de ses clients et le respect de son environnement.

Depuis 2011, le plan d'entreprise Centricité Clients modifie les pratiques et l'approche commerciale de LCL. L'ensemble des collaborateurs se positionne désormais au cœur des attentes des clients et de leurs exigences et adapte leurs comportements selon cette vision. Après une première étape d'écoute attentive et active au cours de laquelle la "Voix du client" a été recueillie et analysée, différentes actions d'amélioration ont été mises en place dans une démarche collective réunissant tous les métiers, commerciaux et fonctions support.

L'année 2013 a été marquée par la "Voix du conseiller" portée en particulier par 150 Ambassadeurs, représentant tous ceux qui sont en contact avec les clients : elle a permis d'apporter des compléments aux grands "irritants clients", à partir des remontées des collaborateurs. La démarche commerciale, la relation managériale et le pilotage de la performance commerciale ont été renouvelés avec le projet Tremplin, en cours de déploiement dans tous les réseaux et l'approche "Accompagnement besoin client".

L'ensemble de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de LCL s'inscrit dans la démarche FReD du groupe Crédit Agricole et permet de structurer les actions lancées en 3 piliers (F, Re, D) :

- le F - FIDES incarne le volet économique, un ensemble de règles qui formalisent les responsabilités de l'entité à l'égard de ses clients :
  - Les projets Centricité clients fixent les objectifs concrets de la démarche commerciale qui place le client et la qualité de la relation au cœur des priorités de LCL, dans le respect des obligations réglementaires.
  - Les actions prioritaires du plan FReD pour le respect du client sont en 2013 :
    - Faire évoluer les outils de surveillance des flux qui sont concernés par la nouvelle norme SEPA
    - Finaliser la mise en œuvre de nouveaux scénarios de détection de la fraude et poursuivre leur déclinaison sur l'ensemble des marchés
    - Evaluer l'appropriation de la formation LCBFT – lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, au travers de l'évaluation régulière des connaissances des collaborateurs
    - Mettre en place un dispositif de prévention des pratiques anti-concurrentielles
    - Déployer et mettre en œuvre la réglementation FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act
- le R – RESPECT traduit les engagements sociaux et l'implication dans la société
  - La gestion des ressources humaines met l'accent sur la formation, le développement professionnel des collaborateurs dans le cadre de parcours de carrière, le rôle du management de proximité dans l'accompagnement des équipes, l'égalité de traitement, le bien-être au travail et la sécurité des collaborateurs.  
La Fondation de LCL fédère ses actions de solidarité et développe sa politique de mécénat.
  - Les actions prioritaires du plan FReD concernant la gestion des salariés et la solidarité humanitaire sont en 2013 :
    - Faire progresser le taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 10 %
    - Ancrer LCL dans son environnement social au travers des actions de la Fondation LCL
    - Finaliser le plan de prévention des risques psycho-sociaux
    - Améliorer la mixité dans les instances de direction générale de LCL
    - Engager l'évolution du modèle managérial en cohérence avec les orientations du plan "Centricité clients"
- le D - DEMETER correspond au volet environnement de la RSE
  - Des engagements en matière d'économies d'énergies et de ressources naturelles sont pris dans le cadre de différents projets et plus particulièrement : schéma directeur immobilier, rénovation agences, Grenelle papier, reporting énergie.
  - Les actions prioritaires du plan FReD concernant le respect de l'environnement sont en 2013 :
    - Participer à la préservation de la biodiversité : installation de ruches sur les immeubles du siège de Villejuif



- Engager un plan de réduction des consommations électriques des immeubles du siège de 3% par an en 2013 et 2014
- Diminuer les déplacements en promouvant l'usage de la visio-conférence
- Sensibiliser aux ISR : "Présenter le bilan des actions de l'association Habitat & Humanisme aux souscripteurs du FCP Habitat & Humanisme"
- Finaliser le plan de dématérialisation des relevés de compte

FReD est une démarche de progrès conduite par la Direction du développement durable de Crédit Agricole S.A et déclinée par LCL. Lorsqu'une action est réalisée, une nouvelle action doit être lancée.

Les 15 actions prioritaires marquant les axes principaux de préoccupations en matière de RSE font l'objet de plans de mise en œuvre s'appuyant sur des objectifs quantifiés, pilotés et suivis au sein d'une gouvernance LCL propre à la démarche FReD.

Les résultats de chaque campagne annuelle font l'objet d'une validation par le comité exécutif de LCL. Un audit annuel externe permet de certifier l'avancement et les progrès réalisés.

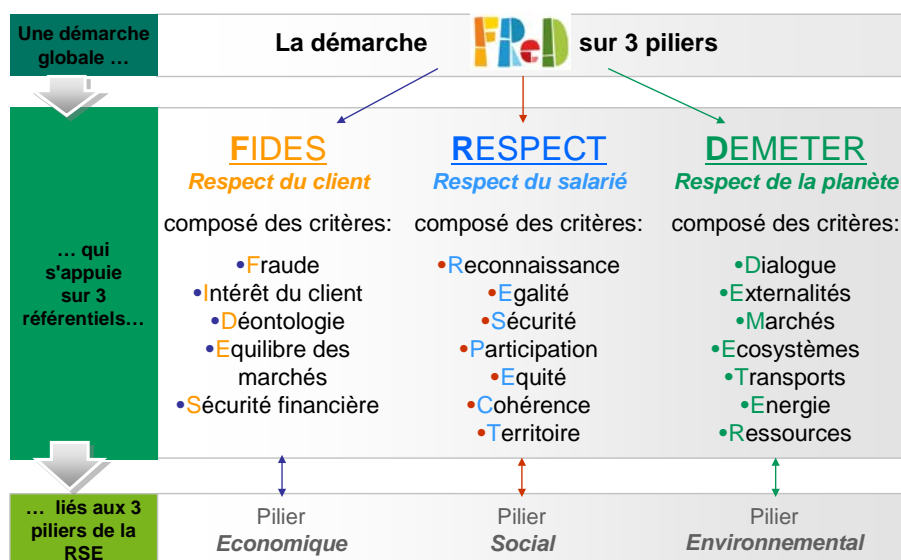
Un correspondant FReD coordonne au sein de LCL le comité de pilotage, dont les membres sont le directeur de la Conformité, le directeur des Ressources humaines et le directeur Technologies et Immobilier. Il anime les pilotes d'actions, managers des différentes entités de LCL et assure également le relais auprès du Groupe.

De plus, un indice de progrès est calculé pour LCL ainsi que pour l'ensemble des entités du Groupe et fait partie des critères qui conditionnent le déclenchement de la rémunération variable long terme des cadres dirigeants du Groupe. Ainsi, la performance RSE est intégrée au niveau stratégique.

En sus des actions prioritaires FReD, un grand nombre de collaborateurs est impliqué dans des projets informatiques et logistiques qui intègrent les valeurs RSE de LCL tant au niveau économique que social et environnemental. Le Secrétariat général en assure la synthèse en relation avec la Direction développement durable du groupe Crédit Agricole S.A..

En 2013, LCL a approché sa filiale Interfimo, spécialisée dans le financement des professions libérales, afin de l'inscrire dans la démarche RSE. Certaines de leurs actions ont été intégrées.

L'ensemble des informations relatives à la responsabilité sociétale de LCL sont présentées ci-après selon la structuration FReD.



Des informations plus détaillées peuvent être consultées sur le site institutionnel de LCL, en particulier dans les rubriques « Investir responsable » et « les engagements LCL ». Une table de concordance avec les rubriques du décret n°205-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale – art 225-105-1, est reprise en fin de chapitre.

## 1.1. Responsabilité économique - FIDES

### 1.1.1. Loyauté et contrôle des pratiques

Le respect des obligations de LCL est piloté par la Direction de la conformité, dont l'objectif est de renforcer la confiance des parties prenantes à l'égard de la banque en garantissant la loyauté des pratiques chez LCL et le respect de ses clients. Elle traduit les textes législatifs et réglementaires dans les procédures, définit la politique de prévention des risques de non-conformité, délivre des avis de conformité sur les processus de commercialisation des produits. L'accent porte sur la formation à la conformité des collaborateurs et leur accompagnement par la mise en place d'outils de suivi et de contrôle des opérations traitées.

*FOCUS : Un réseau de correspondant, les "Champions de la conformité", nommés au cœur du dispositif commercial Particuliers / Professionnels a pour mission de véhiculer une approche pragmatique de la conformité et de relayer auprès de la Direction de la conformité toute question ou alerte remontant du réseau. Ils développent dans les réseaux les échanges de bonnes pratiques, rappellent les objectifs de la conformité et les impératifs réglementaires.*

Par ailleurs pour plus d'efficacité et de lisibilité interne, l'organisation de la gestion de la fraude a été dissociée de celle de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ainsi deux pôles ont été créés au sein de la Direction de la conformité pour renforcer l'expertise de chaque domaine et créer deux SVP distincts à la disposition des collaborateurs des réseaux.

#### 1.1.1.1. Sécurité des clients

##### 1.1.1.1 a) Déontologie

Le parcours de formation FIDES a été revu et les nouveaux modules de formation ont été déclinés depuis 2012 chez LCL.

Ce parcours de formation aborde 14 enjeux :

- préserver la réputation du Groupe
- initier et gérer les relations avec les tiers
- remplir son devoir de conseil
- gérer les réclamations des clients
- maîtriser les risques liés aux nouveaux produits et nouvelles activités
- traiter les données à caractère personnel
- contribuer à la sécurité financière
- prévenir la fraude
- lutter contre la corruption
- traiter une information privilégiée
- réagir en situation de conflit d'intérêts
- prévenir et encadrer les conflits d'intérêts relatifs aux instruments financiers (MIF)
- s'assurer du respect des règles de la concurrence
- participer à la remontée des dysfonctionnements

#### Respect du secret professionnel

Le respect du secret professionnel fait l'objet avec d'autres thèmes se rapportant à la déontologie, d'une note de procédure « Règles déontologiques de base », qui rappelle les obligations de tous les membres du personnel en la matière et renvoie au règlement intérieur de LCL.

#### Application du processus Nouvelle Activité Nouveau Produit (NAP)

Le Comité de mise en marché unifié (CMMU) chez LCL recouvre les missions réglementaires du Comité nouvelle activité nouveau produit (NAP), telles que définies dans le Règlement 97-02 modifié et la norme émise par le groupe Crédit Agricole S.A.. Le dispositif de contrôle de conformité des nouvelles activités et nouveaux produits de LCL s'appuie donc sur les instances de la mise en marché.

Le CMMU regroupe l'ensemble des directions et métiers de LCL dans le but de renforcer le contrôle de la conformité de nouveaux produits ou de nouvelles activités au sein de LCL et de s'assurer de la maîtrise des risques spécifiques liés à

leur déploiement (fiabilité, sanctions légales et réglementaires, pertes financières, atteinte à l'image de marque) qui découleraient de tout manquement aux lois, réglementations, codes de conduites et meilleures pratiques en vigueur.

### Prévention des conflits d'intérêts

Un inventaire des situations susceptibles de provoquer un conflit d'intérêts est annexé à la procédure de gestion des conflits d'intérêts, y compris les éventuels conflits d'intérêts entre entités du groupe Crédit Agricole S.A.. Aucun conflit d'intérêts avéré n'a été détecté en 2013.

### Adaptation des rémunérations variables

La rémunération variable intègre une part collective et une part individuelle comportant des critères qualitatifs de conformité pour les commerciaux.

### Protection des données personnelles

Enfin, un pôle de compétence est dédié à la protection des données à caractère personnel, rattaché à la Direction de la conformité. Sa principale mission est de veiller à la bonne application de la Loi Informatique et Libertés au sein de LCL tant au niveau des traitements informatiques, que dans la collecte des données à caractère personnel ou dans la résolution des dysfonctionnements détectés au travers de plaintes de clients auprès de la CNIL.

#### 1.1.1.1 b) Sécurité financière

### Connaissance du client

Les actions engagées en matière de connaissance du client, élément fondamental dans l'exercice du métier de la banque, se sont poursuivies durant l'exercice. Les efforts ont porté sur les processus de traitement et de contrôle de l'identification des clients, ainsi que sur la connaissance de leur situation pour mieux exercer le devoir de conseil.

La démarche CTC « Connais ton client » s'est poursuivie en 2013. La collecte et la numérisation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sont désormais les éléments retenus pour mesurer la conformité des entrées en relation. Les données sur la situation financière et familiale sont demandées à l'ouverture du premier compte.

La conformité des dossiers des anciens clients à ces deux nouvelles règles progresse régulièrement.

L'outil de pilotage des relations commerciales permet aux conseillers professionnels d'appréhender l'ensemble des relations du client avec la banque tant à titre de particulier que de professionnel.

Pour les entreprises, la mise à jour des données entreprises est réalisée régulièrement et l'action de rafraîchissement des documents juridiques dite « millésime » permet d'atteindre un taux de conformité de plus de 85 %.

#### Action FReD :

Concernant les clients ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, LCL a adapté son dispositif aux exigences du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). LCL a également finalisé son enregistrement auprès de l'IRS (Internal Revenue Service aux USA) fin 2013 actant ainsi sa conformité à cette réglementation.

La directive MIF est déclinée auprès de l'ensemble des clients de LCL sur l'ensemble des marchés.

Les processus de vente ont pour vocation d'assurer que les caractéristiques des produits complexes sont comprises par le client :

- les conseillers Particuliers / Professionnels disposent d'un outil de classification et d'un outil vente-conseil leur permettant de proposer des solutions pertinentes à leur client suivant sa situation et ses besoins ;
- les clients Entreprises sont, quant à eux, classés selon les 3 catégories réglementaires et leur situation est revue annuellement au vu des éléments financiers communiqués.

*FOCUS : En 2013, LCL a fait évoluer ses outils. L'évaluation des connaissances et de l'expérience en matière de placements financiers à soumettre au client lors d'un rendez-vous épargne placement répond aux nouvelles exigences de l'AMF et de l'ACPR et offre une réelle opportunité d'avoir un échange avec le client sur les différents produits financiers.*

*"Solutions Epargne" permet de déterminer de façon très efficace avec le client les placements adaptés à son besoin, grâce à l'ergonomie et aux simulations qui favorisent la discussion entre le conseiller et le client.*

Pour la prévention de délits d'initiés et des abus de marché, une formation aux abus de marché est diffusée aux conseillers et des outils de détection ont été développés.

**Action FReD :**

Afin de permettre aux collaborateurs de LCL d'inscrire leurs activités dans le respect des pratiques de la concurrence, un dispositif de sensibilisation a été mis en place qui s'articule autour d'un rappel de pratiques interdites et la diffusion d'une Charte mettant en avant les comportements clés à adopter pour se conformer aux dispositions réglementaires.

Ce dispositif sera complété en 2014 d'un module de formation spécifique à destination des organes de gouvernance de LCL ainsi qu'à destination des managers intermédiaires des unités en relation avec la clientèle.

### 1.1.1.2. Lutte contre les pratiques déloyales

#### 1.1.1.2 a) Fraude

Le dispositif de lutte contre la fraude est placé sous la responsabilité du pôle Prévention de la fraude au sein de la Direction de la conformité. Celui-ci a pour objectif de lutter contre la fraude au sens large et de maîtriser ses conséquences, qu'il s'agisse des pertes financières ou potentielles, des risques réglementaires ou des risques de réputation.

Le dispositif mis en place assure une meilleure maîtrise du risque de fraude, au sein de LCL et de ses filiales:

- dans toutes ses composantes, qu'il s'agisse de fraude externe ou de fraude interne,
- sur toutes les activités déployées au sein de LCL,
- sur toutes les implantations géographiques,
- sur toutes les techniques déployées.

#### **Prévention**

LCL a amélioré la prévention au travers d'animations spécifiques à destination des unités commerciales, principalement sur le marché des entreprises. Des démarches ont été lancées en 2013 pour actualiser les modules de formation e-learning sur la fraude identitaire créés en 2011. Egalement une action a été lancée pour développer un nouveau module de formation e-learning à destination des managers sur le thème de la fraude interne et de la corruption.

Le marché Entreprises se réfère à une note de procédure pour diffuser les modalités de prévention et de traitement de la fraude. Une entité de la Banque des entreprises veille et réagit pour informer le réseau Entreprises sur les nouvelles typologies et techniques de fraudes constatées. La Banque des flux engage également des actions fortes en matière de lutte contre la fraude externe sur les cartes bancaires, en particulier grâce à une politique de surveillance par typologie de paiements.

#### **Détection**

LCL a poursuivi le développement de différents outils d'alerte. LCL a ainsi déployé en agence pour son marché Retail des outils d'alerte concernant les mouvements atypiques et les faux documents.

Pour les entreprises, plusieurs scénarii d'alerte sont mis en œuvre pour permettre de détecter des flux atypiques, potentiellement à risque. Un comité a été créé pour étudier les alertes majeures. Ce dispositif va également dans le sens d'une meilleure connaissance du client.

**Action FReD :**

LCL poursuit la mise en œuvre de nouveaux scénarii de détection de la fraude qui s'est traduit en 2013 par l'optimisation des critères de détection et leur mise en œuvre adaptée sur l'ensemble des marchés de clientèle.

Pour la monétique, les collaborateurs du réseau Entreprise sont avertis dès qu'un cas de fraude est détecté et il leur est demandé alors d'en informer leurs clients pour les sensibiliser au type de risque détecté.

#### **Sécurisation**

Les actions régulières menées pour renforcer la sécurité des transactions à distance ont permis d'enregistrer une baisse des fraudes à ce niveau. Les sites internet à destination des clients diffusent des messages de sécurité et un avis est communiqué dès qu'un risque d'intrusion est détecté afin que les clients restent vigilants. Les sites de gestion des comptes en ligne de LCL disposent par ailleurs d'un haut niveau de sécurité pour garantir la confidentialité des informations.

Pour la sécurisation électronique des opérations, certaines peuvent être confirmées par l'envoi d'un code à usage unique à destination du numéro de téléphone connu dans le système d'information de LCL. Ce dispositif est sûr et souple.

Par ailleurs, LCL propose au client particulier majeur, titulaire d'un compte de dépôt, de bénéficier du plus haut niveau de sécurité en se munissant d'un certificat gratuitement pour renforcer la vérification de l'identité de la personne qui consulte ou pour confirmer des opérations sur le site de gestion des comptes.

Enfin, LCL veille pour les flux à promouvoir la mise en place des nouvelles technologies de certificats et de dématérialisation, pour sécuriser les transferts et paiements des clients et répondre à leur besoin de fiabilité en ce domaine.

En ce qui concerne la fraude interne, des requêtes de détection sont analysées, conjointement entre la Conformité, l'Inspection générale et les Risques et contrôles permanents, pour identifier les dysfonctionnements éventuels.

*FOCUS : en 2013, LCL a mis en place un nouveau système d'accès à ses sites internet comportant l'utilisation d'un identifiant "anonyme", sans aucun lien avec les coordonnées du client.*

### 1.1.1.2 b) Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBFT)

Le dispositif piloté par le pôle Pilotage et prévention du blanchiment englobe la maîtrise et la gestion des risques liés au blanchiment, aux embargos, au financement du terrorisme et aux mesures de gel des avoirs.

Ce pôle veille à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme par une approche globale des risques directs et indirects sous les aspects :

- systémiques : cartographie des risques, déclinaison en procédures LCL des normes Groupe notamment dans le cadre du programme renforcé de la conformité FIDES,
- préventifs : contribution aux programmes et actions de formation et de communication, meilleure connaissance des clients et de leurs activités,
- opérationnels : contrôle des flux soumis à embargos et gel des avoirs, examen de dossiers, enquête de « due diligence » lors d'entrée en relation ou d'opérations complexes.

Le pôle dispose également de bases de données clients et Groupe, ainsi que de divers outils de filtrage des transactions et de profilage des comptes qui lui permettent en particulier de détecter les opérations complexes ou atypiques et d'analyser les différents dossiers qui lui sont remontés.

Les différentes documentations et formations internes élaborées sont destinées à assurer la conformité de LCL aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux directives internationales et à anticiper leurs modifications dans un contexte réglementaire fortement évolutif.

#### Action FReD :

Le suivi de l'évaluation des connaissances des collaborateurs à la suite de leur formation LCBFT a été poursuivi régulièrement dans les différentes instances de contrôle de LCL.

## 1.1.2. Reconnaissance clients

Le plan triennal d'entreprise LCL, "Centricité clients", est un projet de transformation touchant tous les collaborateurs en plaçant le client au cœur des préoccupations de chacun, qui est décliné sur l'ensemble des marchés de la clientèle : Particuliers, Professionnels, Banque privée, Entreprises.

La Direction de la stratégie coordonne les projets destinés à améliorer la qualité de service en s'appuyant plus particulièrement sur l'écoute des clients au travers du processus appelé "Voix du client".

### 1.1.2.1. Centricité clients

#### Contrat de reconnaissance

Depuis 2008, LCL prend des engagements vis-à-vis de ses clients, affichés dans le contrat de reconnaissance, pour répondre aux exigences de ses clients actuels et futurs. Leur exigence est d'être connus, en disposant d'un interlocuteur qui les connaît et comprend leurs besoins, et d'être aussi reconnus, en voyant leur fidélité remerciée et récompensée.

Le contrat de reconnaissance, qui évolue en fonction des attentes des clients, traduit les engagements de LCL destinés à améliorer la qualité perçue par les clients. Ils comportent entre autres, le droit à l'erreur, le droit de changer d'avis et le droit à l'imprévu.

*FOCUS : En 2013, a été lancé le contrat de reconnaissance PRO personnalisant au marché des Professionnels, les 8 engagements qualité des Particuliers. Ainsi, le droit à l'imprévu prévoit une facilité de caisse dès l'entrée en relation.*

Les principales évolutions développées en 2013 visent à mieux communiquer avec les clients. Elles ont apporté aux clients :

- un site internet enrichi avec l'ouverture en avril 2013 de l'e-mail direct pour des conversations entre les conseillers et leurs clients. S'y ajoute également la possibilité, via la messagerie LCL, accessible sur le site internet de transmettre des pièces jointes en toute confidentialité.
- un service après-vente en ligne "SAV bancaire" directement accessible sur Facebook, qui permet aux internautes de communiquer avec LCL. Les demandes très diverses concernent pour la plupart la gestion du compte mais aussi des réclamations ou des dysfonctionnements.
- une meilleure accessibilité téléphonique des agences. Les mesures prises en 2012 ont été suivies et ont continué à porter leur fruit en 2013.
- une nouvelle démarche d'entretien client appelé "Accompagnement besoin client" qui structure l'approche du client du motif de la rencontre jusqu'au suivi et privilégie l'écoute active.

Par ailleurs, LCL a poursuivi en 2013 son effort de transparence en poursuivant la rédaction de fiches "LCL en clair" favorisant la clarté des informations diffusées auprès de ses clients sur les produits et services.

### **Gestion de la relation client**

LCL s'attache également à répondre aux attentes de ses clients aux différents moments de la vie. Pour les accompagner dans les moments sensibles, LCL a créé des unités spécialisées (middle office) en renfort du réseau. Des SAV spécifiques ont été mis au service des clients pour leurs démarches complexes. Ce dispositif concerne par exemple les successions, la monétique, les prêts immobiliers, la gestion des comptes des majeurs protégés. En 2013, ont été ouverts les SAV valeurs mobilières et SAV crédits entreprises.

En 2011, suite au rapport Pauget-Constans de juillet 2010 relatif à la tarification des services bancaires réalisé à la demande du Ministre de l'économie et des finances, LCL a mis en place son offre "LCL initial" pour la clientèle fragile. Elle comprend un service de gestion de compte au quotidien (carte de paiement, LCL interactif sans option et 2 virements permanents), en donnant accès à des produits et services complémentaires à tarifs préférentiels et en plafonnant les frais sur incidents de fonctionnement. En intégrant également l'option d'alerte SMS LCL Avertis, LCL marque la volonté d'informer en amont le client sur le solde de son compte afin de limiter les incidents de fonctionnement.

L'année 2013 a été l'occasion de revoir le dispositif d'accueil de la clientèle en droit de bénéficier des services bancaires de base. Un module de formation spécifique sur ce thème a été réalisé et diffusé dans le réseau d'agences. Le traitement des entrées en relation réalisées dans ce cadre a été centralisé sur middle office dédié.

Afin d'accompagner ses clients en difficulté financière, LCL a mis en place au sein de la Direction des engagements et du recouvrement, pour chacun des marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises, un secteur dédié à la prévention des situations de recouvrement judiciaire.

*FOCUS : Ainsi, une agence spécifique, l'Agence commerciale de recouvrement (ACR), regroupe tous les clients particuliers en situation de pré-contentieux. Elle a pour mission de contacter le client et de parvenir à une solution amiable et adaptée à ses difficultés de paiement afin de maintenir, si possible, la relation commerciale avec lui. Environ 1 000 solutions de régularisation sont mises en place par trimestre.*

### **Ecoute clients**

LCL donne régulièrement la parole à ses clients pour leur permettre de s'exprimer sur la qualité de service et sur leurs attentes.

Les clients sont contactés par mail ou par un conseiller en ligne, faisant partie d'une équipe spécifiquement dédiée à la satisfaction client. Un "bilan efficacité" en trois questions leur est proposé pour connaître leur propension à recommander LCL et leurs suggestions d'amélioration. Cette démarche est également proposée aux clients appelant la plateforme téléphonique et à ceux visitant le site internet. Enfin, les clients peuvent également s'exprimer via les applications mobile dédiées.

En 2013, LCL a ainsi donné la parole à plus de 2,6 millions de clients sur l'ensemble des marchés et recueilli plus de 335 000 bilans efficacité.

Le programme de rappels par téléphone des clients détracteurs permet également de mieux comprendre les attentes des clients et d'améliorer la relation.

LCL écoute la "Voix du client " mais également celle du conseiller. Les échanges d'idées d'amélioration entre 150 ambassadeurs du réseau permettent de faire remonter la "Voix du conseiller" et de prioriser des actions de simplification pour les conseillers, au service des clients.

Les éléments issus des bilans efficacité, et plus largement des réclamations et des remontées des conseillers, sont fournis aux différentes directions afin de les aider à améliorer les process et les procédures.

INTERFIMO, adresse systématiquement un questionnaire qualitatif par mail à tous ses clients après la mise en place de crédits et prend contact avec ceux qui expriment des critiques.

### 1.1.2.2. Qualité clients

#### Traitement des réclamations clients

Le traitement des réclamations de la clientèle des particuliers et professionnels est organisé autour de trois niveaux distincts et successifs : l'agence, le service relations clientèle (SRC) et le médiateur LCL. Le client est informé de ce dispositif dans un langage clair et compréhensible via les relevés de compte, le site internet LCL, les guides tarifaires et les dispositions générales de banque, qui sont remis au client entre autres au moment de l'entrée en relation.

Le premier niveau est l'agence, où le conseiller prend en charge, enregistre la réclamation et collecte les informations pour y répondre.

Le second niveau est le service relations clientèle (SRC) : si le client est insatisfait de la réponse apportée par son agence, il peut saisir par courrier ou par mail le SRC. La réponse aux réclamations complexes ou adressées à la Direction générale est également assurée par ce service qui intervient en concertation avec les agences et les différentes directions concernées.

Le troisième niveau est le médiateur auprès de LCL, la procédure de médiation étant instituée dans la banque depuis 1996. Le médiateur peut être saisi en dernier recours, si un désaccord persiste, et apporte alors une réponse en toute indépendance et équité.

Un outil de satisfaction client et d'amélioration de la relation (OSCAR) permet :

- de recenser l'ensemble des réclamations des clients particuliers et professionnels, sur les différents canaux de distribution (agence, internet, téléphone...), afin de les qualifier et de les quantifier,
- de gérer leur traitement : workflow entre acteurs, suivi des délais, préparation des courriers de réponse.

Pour la clientèle des entreprises, les réclamations sont suivies au niveau de la Direction entreprise régionale. Une évolution a été conduite pour harmoniser le reporting et faciliter la consolidation en vision nationale. La mise en place d'un recours de second niveau au SRC est en cours d'élaboration.

#### Qualité de service

LCL est structuré par processus client depuis 2005. Les pilotes nommés par la Direction générale ont pour mission de suivre et d'optimiser la qualité des prestations de bout en bout du processus.

Ils identifient les impacts liés à l'évolution des réglementations et les intègrent dans la gestion du processus.

#### Action FReD :

Pour le passage au SEPA, la Direction banque des flux a mis en place un programme de communication et d'accompagnement tant vis-à-vis des collaborateurs que des clients. Des documents d'aide à la migration sont à leur disposition pour expliquer les changements en matière de prélèvements et des outils de test sont proposés aux clients Professionnels.



LCL structure sa démarche qualité en back office dans plusieurs domaines selon la norme ISO. Sont ainsi certifiés ISO 9001 : la gestion des successions, des moyens de paiement entreprises, des crédits documentaires ainsi que l'ensemble des plateformes téléphoniques dédiées à la clientèle retail.

Depuis 2013, l'unité de back office de Valence dédiée à la gestion des assurances IARD est certifiée ISO 9001. L'enquête de satisfaction menée auprès des conseillers particuliers a révélé un taux de 100 % de « satisfaits » et « tout à fait satisfaits ».

## 1.2. Responsabilité sociale – RESPECT

LCL manifeste la volonté de conduire une politique de gestion des ressources humaines et une politique sociale soucieuse :

- de valoriser le capital humain de l'entreprise au travers du développement des personnes tout au long de leur parcours professionnel
- de promouvoir l'équité de traitement et le respect des différences,
- d'adapter le management pour accompagner les collaborateurs dans la réalisation du plan stratégique et prévenir les risques liés à leurs métiers.

LCL exerce également sa responsabilité sociétale au travers de son soutien aux actions externes de ses collaborateurs, de son financement de projets de mécénat et de sponsoring et des missions confiées à la fondation LCL.

### 1.2.1. Solidarité intergénérationnelle

#### 1.2.1.1. Accord relatif au contrat de génération concernant les seniors

Le plan d'action relatif aux seniors a pris fin le 31 décembre 2012.

2013 a été une année charnière pendant laquelle des réflexions ont été menées pour la mise en place de nouvelles actions dans le cadre de la loi annoncée sur le contrat de génération.

Un accord relatif au contrat de génération a été signé le 23 octobre 2013 avec 2 organisations syndicales.

Cet accord, signé par FO et le SNB pour une durée de 3 ans, met en place des mesures destinées à améliorer l'insertion des jeunes dans l'entreprise ainsi que des mesures spécifiques en faveur des salariés plus âgés.

Concernant les seniors, l'accord introduit un certain nombre de nouveautés pour tenir compte tant de l'allongement de la vie professionnelle que de la pyramide des âges de LCL, la politique mise en oeuvre vise ainsi à :

#### **Donner aux salariés en 2ème partie de carrière une meilleure visibilité des parcours professionnels**

Les entretiens étape 2 carrière (E2C), vont être adaptés et modernisés afin de favoriser les parcours inter-métiers et les carrières transversales, les salariés de 45 ans et plus (en priorité les 45-51 ans) présentant un profil de carrière « monoparcours » se verront proposer un entretien par leur gestionnaire RH.

L'objectif est d'ouvrir aux collaborateurs qui sont depuis plus de 20 ans dans la même ligne métier (hors parcours managérial) des perspectives d'évolution diversifiées, en adéquation avec les métiers à pourvoir dans l'entreprise et de faciliter leur adaptation aux changements d'environnement.

Afin de rendre cet entretien plus efficace et attractif, un outil interactif sera développé, qui permettra aux collaborateurs de visualiser des parcours de carrière possibles à partir des informations renseignées dans l'outil (compétences, expériences, appétences) et donnera la description des principaux métiers de LCL.

A l'issue de cet entretien, les collaborateurs pourront définir avec leur GRH un plan d'actions permettant d'approfondir les pistes d'évolutions professionnelles qui auront été évoquées lors de l'entretien : inscription à un « vis ma vie », réalisation d'un bilan de compétences, rendez-vous avec des managers d'autres directions.

#### **Améliorer les conditions de travail**

Le télétravail sera ouvert, au plus tard à compter du 1er juin 2014, à certains salariés de 58 ans et plus, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail.

Cette disposition, novatrice chez LCL, va permettre à la plupart des collaborateurs âgés d'au moins 58 ans du siège opérationnel ou des états-majors des directions de travailler de chez eux un jour par semaine, avec l'accord de leur manager.

Seront éligibles les salariés :

- de 58 ans et plus
- à temps plein ou à temps partiel 90%, de telle sorte que le salarié soit présent dans son unité au moins 70% de son temps de travail et ne soit pas trop isolé



- travaillant dans certaines unités du siège opérationnel ou travaillant dans les états majors des directions de réseaux, des directions régionales.

### Aménager la fin de carrière

Deux formules avantageuses de temps partiel aidé seront ouvertes, à compter du 1er juin 2014 au plus tard :

- aux salariés de 58 ans et plus,
- à temps plein depuis au moins 18 mois
- et s'engageant à partir à la retraite dans les 2 ans :
  - ⇒ Un passage à temps partiel 80% aidé : pour un temps de travail de 80%, les salariés recevront une RBA représentant 85% de leur RBA temps plein.
  - ⇒ Un passage à temps partiel 90% aidé : pour un temps de travail de 90%, les salariés recevront une RBA représentant 95% de leur RBA temps plein.

Ces formules sont également ouvertes aux cadres en forfait jours avec un temps de travail en forfait jours réduit équivalent (respectivement 169 jours et 190 jours travaillés par an pour un cadre autonome).

Quelle que soit la formule choisie, le salarié bénéficiera du maintien, à la charge exclusive de LCL, de l'assiette des cotisations salariales et patronales de retraite (sécurité sociale et complémentaires) sur la base d'un temps plein.

### Développer le tutorat

Compte tenu de leur rôle majeur dans la transmission des savoirs et des compétences, les salariés de 58 ans et plus seront prioritaires pour devenir tuteur "réfèrent-formateur" des jeunes embauchés en alternance.

La mission du réfèrent-formateur est valorisée via le référentiel de compétences de l'entretien d'évaluation et la rémunération variable individuelle.

*FOCUS : Dans le cadre d'une politique volontariste d'embauche de collaborateurs seniors :*

- LCL a participé au forum "Carrefour pour l'emploi, Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors" le 21 novembre 2013, y a rencontré 100 candidats, parmi lesquels 20 ont poursuivi le process de recrutement (données au 10 décembre).
- LCL a recruté en « CDD spécifique senior », 10 personnes de plus de 57 ans, inscrites comme demandeur d'emploi depuis plus de 3 mois,
- LCL a recruté en CDI 20 personnes de plus de 45 ans.

#### 1.2.1.2. Intégration des nouveaux collaborateurs

Afin d'améliorer son dispositif d'intégration et ainsi valoriser les nouveaux recrutés, 3 actions ont été initiées en 2013 :

- Un nouveau module de formation "Découvrons LCL" en présentiel sur 2 jours, a été créé. Ce module est destiné aux nouveaux embauchés en CDI (recrutements externes ou intragroupe), soit environ 1000 personnes par an. Depuis son lancement en septembre 2013, 280 personnes ont été formées (chiffre au 10 décembre).
- Un nouveau format d'accueil RH a été mis en place en septembre 2013. L'accueil des nouveaux collaborateurs est assuré par les équipes RH locales. Un support de présentation, commun à l'ensemble des équipes RH régionales, a été déployé. Cette présentation est destinée aux CDI, CDD et alternants, soit environ 2000 personnes par an, en année pleine.
- Le rôle du manager est mis en valeur dans ce dispositif d'intégration : un guide d'accueil à destination des managers a été créé. Testé dans trois régions pilotes depuis février 2013, le guide a été déployé auprès de tous les managers en décembre 2013. Outre l'ensemble des nouveaux collaborateurs (environ 6000 collaborateurs en année pleine en incluant les auxiliaires de vacances), seront concernés également les collaborateurs changeant d'unité d'affectation.

#### 1.2.1.3. Gestion individualisée des collaborateurs

La gestion des collaborateurs chez LCL est une gestion individualisée et partagée entre le manager et le GRH (Gestionnaire des Ressources Humaines), le collaborateur étant l'acteur principal de sa gestion.

Dans ce cadre, et dans un contexte d'évolution du secteur bancaire et des métiers, LCL a mis en œuvre des actions relatives à l'accompagnement aux changements de l'entreprise et à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, à l'évaluation individualisée de collaborateurs dans des situations spécifiques ainsi qu'à la formalisation des entretiens managériaux.

## Accompagnement aux changements de l'entreprise et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

LCL, en accompagnement de son projet d'entreprise et de la gestion prévisionnelle de ses emplois et de ses compétences, met en valeur les métiers en lien direct avec ses clients.

Le projet "Fluidité RH", a été lancé en juin 2013. Il consiste à faire connaître et à valoriser les métiers des réseaux auprès des collaborateurs des fonctions support, et à susciter des mobilités. Une réunion d'information des managers des fonctions supports et des réseaux a été organisée (environ 150 managers). En novembre et décembre 2013, 4 réunions de présentations des métiers du réseau, à destination des collaborateurs des fonctions support ont été organisées. Environ 250 collaborateurs ont assisté à ces réunions.

### Evaluations personnalisées en cas de situation spécifique

En complément des évaluations annuelles conduites en décembre et janvier de chaque année, LCL a souhaité ouvrir la possibilité de conduire des entretiens d'évaluation intermédiaires dans certains cas spécifiques. Le manager doit évaluer les collaboratrices partant en congé maternité ou les collaborateurs changeant d'affectation en cours d'année. Ces évaluations sont menées et sauvegardées dans le SI gestion / évaluations depuis juin 2013. 175 évaluations ont été initialisées dans ce cadre en 2013.

*FOCUS : Afin d'affirmer le rôle majeur joué par le manager dans le cadre de la gestion individualisée des collaborateurs, la saisie de compte-rendu d'entretiens managériaux dans le SI Gestion et leur partage avec les GRH a été rendue possible en juin 2013.*

### 1.2.1.4. Formation

L'année 2013 a été principalement axée sur la poursuite de l'accompagnement de la mise en œuvre du plan "centricité client 2013" dans toutes ses dimensions. La satisfaction du client étant la finalité de la stratégie de l'entreprise, toutes les actions de formation ont convergé vers cet objectif en aidant à installer les compétences relationnelles et techniques au cœur des métiers des collaborateurs.

En s'appuyant sur l'utilisation des équipements technologiques du Centre National de Formation à Villejuif, la formation s'est attachée à déployer des outils pédagogiques innovants et performants (présentiels ou distanciels) en adéquation avec les besoins exprimés.

Les dispositifs mis en œuvre comprennent en premier lieu les parcours prise de poste pour tous les métiers réseaux (Réseau Retail, Banque Privée, DdRL, BEGF,...). Ils débutent pour les nouveaux embauchés par la nouvelle formation "découvrons LCL" déployée avec une pédagogie innovante et des travaux en sous-groupe. Les formations à l'accueil physique et téléphonique, la gestion des réclamations ainsi que l'aspect comportemental de la gestion des incivilités sont désormais intégrés dans ces parcours dont le contenu devient de plus en plus adaptable et personnalisable en fonction du parcours professionnel antérieur du collaborateur.

Les formations à la professionnalisation, quant à elles, servent la stratégie centricité, tant sur l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances métier et des nouveaux produits que sur l'utilisation des outils et de la relation client. C'est ainsi que l'année 2013 est marquée par le projet de la démarche relationnelle et commerciale et celui de l'accompagnement des managers: les pédagogies utilisées comprennent l'accompagnement individuel, les groupes d'échanges de pratiques, la validation des connaissances et alternent le présentiel et le distanciel.

Une autre réalisation importante concerne les formations aux pratiques téléphoniques pour les managers du réseau permettant ainsi la professionnalisation à la relation client à distance.

L'accompagnement au déploiement du nouveau poste de travail Viséo (Pack office Windows 2010) a également été mis en œuvre pour tous les collaborateurs concernés. Il offre un nouvel environnement de travail commun pour les fonctions centrales et le réseau avec une sécurité renforcée.

## 1.2.2. Egalité professionnelle

### 1.2.2.1. Egalité des parcours

Les principes de non-discrimination et de recrutement sur le seul fondement des compétences ont été affirmés, comme les années précédentes, dans la note de cadrage de politique de recrutement diffusée auprès de la communauté RH en début d'année 2013. Outre cette note de cadrage, le process de recrutement est encadré par des procédures qui assurent l'équité de traitement entre les candidats et la traçabilité des décisions.

Pour appuyer ces principes, un module de formation en présentiel, relatif au recrutement et à la diversité, a été conçu en novembre 2013 pour les GRH et recruteurs en prise de poste. 5 personnes ont été formées en 2013.

Afin de s'assurer de la diversité des parcours et des origines, des nouveaux tests ont été mis en place en janvier 2013. Ces tests en ligne, effectués par les candidats en début de process de recrutement, permettent de pré-sélectionner des candidats en fonction de leur niveau atteint sur quelques aptitudes clés. 6.400 candidats ont effectué ces tests en 2013 (chiffres à début décembre).

De plus, pour favoriser la détection de talents en provenance de zones défavorisées, LCL s'est associé au groupe Crédit Agricole S.A. autour de 3 actions :

- LCL est partenaire avec le groupe Crédit Agricole S.A. de l'association "Nos quartiers ont des Talents" qui a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes diplômés (Bac+4 minimum) issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, grâce à un système de parrainage par des salariés d'entreprise. En 2013, 24 salariés LCL ont été parrains de jeunes diplômés à la recherche d'emploi issus de 4 régions : Ile de France, Sud-Ouest, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et, nouvellement, Méditerranée.
- LCL a participé à la 4ème rencontre nationale "Nos Quartiers ont des Talents " qui s'est tenue à la Cité du Cinéma en novembre 2013. Cette rencontre a pour objectif de faire connaître les métiers du groupe et de coacher les candidats qui le souhaitent. 250 candidats ont été coachés sur le stand du groupe lors de cette journée.
- LCL a participé à une journée de recrutement, organisée en collaboration avec l'association Mozaïk RH en mai 2013. Cette journée de recrutement visait des étudiants à la recherche d'un contrat en alternance. 27 candidats ont passé des entretiens avec LCL ; 3 étudiants ont été embauchés pour 6 postes proposés.

### 1.2.2.2. Egalité professionnelle hommes / femmes

Un plan d'action à horizon 2015 relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été mis en place en 2013. Les mesures concernent notamment :

- La conception d'un nouveau module en e-learning sur l'égalité professionnelle. Ce module, en cours de préparation, commencera à être diffusé début 2014. L'ensemble des managers et des GRH seront inscrits d'office. Le module sera également accessible en libre-service par l'ensemble des collaborateurs. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les managers sur le sujet et de leur permettre d'adopter les bonnes pratiques, notamment en matière de temps partiel et de congé maternité.
- LCL, par ailleurs, continue d'agir en profondeur et sur le long terme sur la structure en favorisant l'accessibilité des femmes à des postes porteurs d'évolution en matière de niveau cible de classification, afin d'améliorer la représentation des femmes parmi les niveaux les plus élevés de la catégorie techniciens et parmi l'encadrement.

#### Action FReD :

Signe fort de la volonté de la Direction générale d'assurer la présence féminine aux plus hauts niveaux de la Direction de LCL, 2 femmes font partie du Comité exécutif composé de 9 personnes au total. Le cercle 1 regroupant les membres du Comité de direction générale compte quant à lui 20 % de femmes, le cercle 2 regroupant les directeurs compte 26 % de femmes.

A cet effet, des engagements ont été pris par la Direction de LCL sous la forme d'objectifs chiffrés suivis au niveau de la DRH pour :

- que le taux de promotions des femmes soit, chaque année, au moins égal à celui des hommes
- que le taux de bénéficiaires d'une MSI soit aussi élevé chez les femmes que chez les hommes.
- que l'écart entre le pourcentage des salariés à temps partiel ayant bénéficié d'une MSI et le pourcentage de salariés à temps complet ayant bénéficié d'une MSI se rapproche de zéro.

De plus, LCL tente de faire progresser la part des femmes dans le recrutement des cadres.

Une étude sur la rémunération a été menée par le GRO en 2013, dont les résultats ont été communiqués en novembre. A la lecture de cette étude, une enveloppe spécifique dédiée à des rattrapages salariaux en faveur des femmes sera mise en place en 2014.

### 1.2.2.3. Dispositif en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap

LCL a mis en place une politique active en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap depuis la fin des années 90.

2013 est la troisième et dernière année du 3ème accord de groupe. Les actions mises en œuvre permettent à LCL de finir l'année avec un taux d'emploi en progression par rapport au taux de 3,90% en début d'accord.

## Recrutement

- 12 opérations de recrutement ont été menées en partenariat avec l'association Handiformabanques, dont LCL est membre fondateur, permettant le recrutement de 20 personnes en situation de handicap qui suivront une formation en alternance pour accéder aux métiers bancaires (chiffres à fin octobre) ;
- 23 recruteurs ont participé aux forums virtuels Handi2day, permettant à 220 candidats de passer des entretiens. Ces opérations ont permis l'embauche de 6 personnes (chiffres à fin octobre) ;

### Action FReD :

Au total, ce sont 42 personnes en situation de handicap qui ont été recrutées en CDI ou CDD en 2013, dont 9 anciens chômeurs longue durée (chiffres à fin octobre).

## Maintien dans l'emploi

- 71 collaborateurs de LCL ont déclaré pour la première fois leur situation de handicap à l'entreprise en 2013 (chiffre à fin septembre) ;
- 227 collaborateurs ont bénéficié d'actions de maintien dans l'emploi en 2013 (chiffres à fin octobre).

Pour le recours aux prestations d'entreprises du secteur adapté ou protégé (EA ou ESAT), la RH agit en association avec la Direction des achats et le pôle Mission Handicap de Crédit Agricole S.A.. Ainsi LCL travaille régulièrement avec 13 entreprises du secteur protégé ou adapté.

De plus, LCL a :

- mis en place une politique volontariste en introduisant, dans la mesure du possible, dans chaque appel d'offre une clause de recours ou de co-traitance auprès du secteur adapté ou protégé,
- favorisé la création en octobre 2013 d'une Entreprise Adaptée, Sam Aide, par son prestataire de nettoyage des immeubles centraux et l'emploi de 2 personnes en situation de handicap,
- fait livrer et décorer les sapins de Noël installés au siège central de Villejuif par l'ESAT de Montgallet.

*FOCUS : 10 % de la prestation de vidéo-codage des chèques est ainsi confiée au secteur protégé suite au dernier appel d'offre.*

Le développement du chiffre d'affaires réalisé avec le secteur protégé est un axe prioritaire pour LCL qui fait également appel régulièrement à différents EA / ESAT pour des travaux d'impression, des opérations publicitaires, des prestations de traiteur.

Un reporting des appels d'offres permet un suivi détaillé des prestations confiées.

Entre 2012 et 2013, le chiffre d'affaires confié au secteur protégé a ainsi progressé de 25% grâce à cette politique.

INTERFIMO, soutient l'action de l'UNAPL pour promouvoir l'adaptation des locaux des professionnels libéraux selon les normes de la loi du 11 mai 2005.

## Sensibilisation au handicap des salariés de LCL

De nouvelles actions ont été mises en place :

- Un calendrier 2013, illustrant de façon humoristique les stéréotypes autour du handicap, a été distribué à l'ensemble des collaborateurs de LCL, soit 20 000 personnes.
- Des collaborateurs de la Banque des Institutionnels participent à l'ensemble du congrès UNAPE, association d'aide pour l'handicap mental
- Une sensibilisation à la déclaration du handicap a été engagée par la diffusion d'une plaquette créée en mai 2013 et 5 000 plaquettes ont été distribuées.
- Une sensibilisation à la perte de l'audition a été organisée en novembre et décembre 2013 par des communications dans l'intranet et par la tenue de stands dans 12 villes de France. 950 collaborateurs environ ont été sensibilisés sur ces stands.

*FOCUS : En avril, à la suite au grand jeu « Quelles actions innovantes pour mieux accueillir les collaborateurs en situation de handicap ? », le prix a été remis à une équipe de 4 conseillers du Centre de Relation Client de Noisy en récompense pour son projet de création d'un processus de parrainage par un tuteur LCL pour faciliter leur arrivée et leur intégration.*

### 1.2.2.4. Lutte contre les discriminations

LCL a créé en novembre 2013 un module de formation en présentiel, relatif à la diversité, pour les GRH et recruteurs en prise de poste. Dans ce module sont rappelés les principes de non-discrimination dans les process de recrutement et de gestion. 5 personnes ont été formées en 2013.

En ce qui concerne la promotion des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, LCL a mis en place un réseau de 9 Responsables Intégration Handicap, sur l'ensemble du territoire national, piloté par un responsable de la politique handicap central.

Le suivi des objectifs fixés dans le cadre du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est piloté au niveau national par la DRH.

*FOCUS : Diverses mesures s'attachent aux contraintes des collaborateurs en charge de famille (temps partiel choisi, horaires de formation adaptés, crèche, allocation de garde). Ainsi, un petit « guide du salarié parent chez LCL » a été rédigé, qui sera mis en ligne sur l'Intranet RH. Il rappelle aux collaborateurs qui vont devenir parents ou viennent de l'être certains droits et avantages dont ils peuvent bénéficier.*

Les orientations de la politique salariale de l'entreprise visent à garantir :

#### **L'équité interne et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.**

Celle-ci sera mesurée par trois indicateurs au sein de chaque catégorie (Techniciens et Cadres) :

- taux de bénéficiaires MSI femmes au moins égal à celui des hommes,
- taux de promotions femmes au moins égal à celui des hommes,
- niveau moyen des MSI (en % de la RBA) femmes au moins égal à celui des hommes.

#### **L'équité interne entre un collaborateur à temps partiel et un collaborateur à temps plein, à métier et performance équivalente.**

Aussi une attention forte sur le taux de bénéficiaire, l'écart en pourcentage d'attribution, entre les temps pleins et les temps partiels.

#### **Le respect dans l'attribution des MSI de l'équité de traitement, quel que soit l'âge des collaborateurs.**

Une attention particulière aux collaborateurs non bénéficiaires de mesure salariale (collective ou individuelle) depuis au moins 3 ans ainsi qu'aux bas salaires

*FOCUS : Un suivi chiffré de la politique de rémunération de l'entreprise est réalisé par la DRH, afin de veiller à l'équité de traitement, quel que soit notamment l'âge des collaborateurs.*

### **1.2.3. Management responsable**

#### **1.2.3.1. Démarche participative**

##### **Action FReD :**

En 2012, la deuxième étape du plan d'entreprise Centricité clients 2013 a été élaborée sur un mode participatif en associant étroitement 250 « managers relais » qui ont été impliqués dans des chantiers de réflexion. Une démarche participative et des travaux de co-construction ont ainsi été conduits avec de nombreux collaborateurs des différents métiers de l'entreprise. Par ailleurs, une opération visant à recueillir, par équipes, l'expression des collaborateurs en contact avec la clientèle avait été menée durant l'été 2012.

Un des chantiers menés dans ce cadre avait pour objectif de définir de manière concrète et pragmatique les comportements managériaux à privilégier. L'appropriation de cette culture managériale s'accompagnera d'actions de formation au cours des prochaines années (voir § 1.2.3.2).

Cette démarche de recueil de la voix du conseiller s'est poursuivie en 2013.

150 collaborateurs du réseau et des back-office désignés "ambassadeurs" (porte-parole) de leurs collègues ont vocation à exprimer leur perception sur les chantiers entrepris et à être de véritables contributeurs des réflexions engagées dans l'élaboration de nouvelles solutions. L'objectif est tout à la fois d'augmenter la satisfaction client et d'améliorer le quotidien des collaborateurs, notamment en optimisant le « qui fait quoi ? » et la résolution de difficultés métiers. Les idées et suggestions soumises sont prises en charge dans les thématiques du projet Centricité.

*FOCUS : L'animation des travaux a désormais lieu via le portail collaboratif des Ambassadeurs et en conférence téléphonique. Les ambassadeurs y sont sollicités, tout au long de l'année, pour co-crée et évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre auprès de clients.*

Un projet de développement d'un "réseau collaboratif" au service des collaborateurs et des clients, permet :

- d'obtenir des réponses d'experts sur des problématiques diverses,
- de faciliter l'accès à l'information par le partage des réponses,
- de partager les connaissances et meilleures pratiques,
- développer les échanges entre collaborateurs de métiers et d'entités différentes,
- contribuer au développement des compétences des collaborateurs est prévu courant 2014.

Par ailleurs, LCL avait mis en place dès 2009 un dispositif de groupes d'échanges de pratiques destiné à favoriser, via les échanges entre les salariés de l'entreprise, la transmission des savoirs et des savoir-faire.

Initialement déployé sur le métier des conseillers professionnels, LCL Partage fait partie intégrante du dispositif de formation et d'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du projet de déploiement des pratiques managériales de référence au sein du réseau retail. Deux nouveaux groupes d'échanges ont été créés en 2013 dans ce cadre, à destination des Directeurs d'Agence et des Directeurs de Groupe d'Agences.

Dans la poursuite du plan d'actions en faveur des seniors, les groupes d'échanges comprennent des salariés expérimentés, dont des seniors, ainsi que des salariés moins expérimentés.

Depuis mi-octobre 2013, des ateliers collaboratifs à distance s'adressent aux 3 300 managers de l'entreprise afin de travailler collectivement sur des mots clés qui caractérisent le manager de demain.

Ce modèle managérial sera présenté début 2014, puis intégré dans l'ensemble de nos processus de ressources humaines de détection de potentiels, de formation, d'évaluation, d'accompagnement et de développement.

### 1.2.3.2. Développement de la culture managériale de l'entreprise

LCL a pour ambition d'affirmer la culture managériale dans l'entreprise en soutien de la mise en œuvre du plan Centricité Client.

Les objectifs sont :

- l'élaboration d'une culture managériale commune à tout LCL
- la mise en œuvre opérationnelle d'un dispositif d'échanges entre managers sur la culture et les postures managériales
- l'accompagnement individuel et collectif des managers dans leurs missions
- l'animation managériale 2013-2014

Les actions engagées :

- un cadre de référence construit avec les managers sur notre identité, nos valeurs, les rôles et les missions, les postures et les comportements dans les situations clés,
- des réflexions sur des principes et des modalités d'animation managériale harmonisés à partir d'un questionnaire envoyé aux managers et aux collaborateurs,
- le déploiement des nouvelles pratiques managériales en 2013 et 2014, le manager ayant un rôle de management mais aussi un rôle d'accompagnateur coach dans l'individuel comme dans le collectif,
- des programmes de formation et d'accompagnement pluri annuel dans le cadre de ce déploiement.

Ainsi, dans le cadre du dispositif "Tremplin", le manager coach a une vraie démarche d'accompagnement dans la gestion du changement et de soutien dans la professionnalisation, afin de favoriser la mobilisation des équipes dans la durée. Les nouvelles pratiques managériales sont à la fois d'ordre collectif (mobilisation et valorisation de l'équipe, partage de bonnes pratiques lors de réunions collectives) et d'ordre individuel (accompagnement personnalisé des collaborateurs).

Chaque direction (réseau Particuliers, BP, BEGF, ACL) met en place un ou plusieurs pilotes pour tester le dispositif avant de procéder au déploiement, au fur et à mesure de l'avancement du processus d'information / consultation des instances représentatives du personnel.

***FOCUS :** "Tremplin" aide au perfectionnement de nouvelles pratiques managériales et à leur homogénéité pour renforcer la qualité du service perçu par le client. La méthode est basée sur des points de rencontre bilatéraux réguliers. Le conseiller prépare l'entretien à partir de cas concrets puis échange avec le manager sur les points forts et les axes de développement en vue d'une meilleure écoute et satisfaction du client. Le collaborateur s'engage à travailler sur ces axes de progrès et le manager s'engage à aider le collaborateur.*



D'autres dispositifs de formation sont en cours de construction et / ou de déploiement : les pratiques de la relation à distance, la refonte du parcours de prise de poste du directeur d'agence, les outils de détection des potentiels managers.

### 1.2.3.3. Dialogue social

Au cours de l'année 2013 ont été signés les accords suivants :

- Avenant n°2 à l'accord du 13/12/2010 instituant un régime obligatoire de remboursement de frais de soin de santé (10 janvier 2013)
- Accord relatif à la prorogation des mandats des représentants du personnel (15 janvier 2013)
- Accord relatif au renouvellement du CCE mandat 2013-2016 (15 mars 2013)
- Avenant aux accords d'entreprise du 12 juillet 2001 relatif à la CPCCL et du 13 décembre 2001 portant modification des statuts de la CPCCL (28 juin 2013)
- Accord relatif au contrat de génération (23 octobre 2013)
- Accord d'intéressement des salariés aux résultats et aux performances de l'entreprise (28 juin 2013)
- Avenant de mise en conformité de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats et aux performances de l'entreprise du 28 juin 2013 (29 novembre 2013)
- Accord d'entreprise instituant des délégués syndicaux conventionnels d'établissement (4 septembre 2013)
- Accord salarial 2014 (13 décembre 2013)
- Accord sur le travail à temps réduit chez LCL (16 décembre 2013)
- Avenant n° 13 au Plan d'épargne entreprise (5 juillet 2013)

L'action syndicale et les instances de représentation du personnel font partie intégrante de la vie de l'entreprise. A ce titre, le temps passé par un collaborateur à l'exercice d'un mandat électif ou désignatif constitue une activité participant du fonctionnement de l'entreprise.

Pour faciliter le dialogue social, un accord a été signé en 2007 avec les principales organisations syndicales, explicitant les rôles et devoirs des représentants syndicaux et de la Direction. Un avenant à cet accord a été signé en mars 2010, marquant encore une étape pour construire et faire vivre un dialogue social de qualité avec des acteurs impliqués et formés. Ainsi, par exemple a été réaffirmé le principe que les élus doivent continuer à avoir accès aux actions de formation prévues dans le plan de formation, au même titre que tous les salariés.

Cet accord définit des moyens de fonctionnement accordés aux différentes IRP et aux organisations syndicales largement supérieurs à la stricte application des dispositions légales.

Un nouvel accord a été signé le 4 septembre 2013 avec la CGT, FO et le SNB, instituant des délégués syndicaux conventionnels d'établissement, en complément des délégués syndicaux prévus par la loi.

Par ailleurs, l'accord avec Sciences Po, visant à accueillir dans le cadre d'une formation spécifique, une promotion de titulaires de mandats, s'est poursuivi en 2012 - 2013 pour la 3ème année consécutive.

13 personnes ont obtenu leur certification en septembre 2013, ce qui porte à 55 le nombre d'élus ayant réussi ce parcours certifiant.

La promotion 2013-2014, qui vient de se constituer, est composée de 14 nouveaux étudiants.

Concernant le dialogue avec les salariés, une enquête a été lancée en février 2013 auprès de plus de 3.000 salariés, représentatifs de la structure des métiers de LCL (collaborateurs et managers des différentes directions métier). Cette enquête visait à dresser un état des lieux des pratiques d'animation managériales et des attentes des différentes populations en la matière. Plus de 1,000 personnes se sont exprimées et ont fait ressortir de fortes attentes en matière de « mobilisation et cohésion des équipes », et plus particulièrement de la part des managers, la nécessité d'obtenir des informations sur la stratégie de l'entreprise pour mieux responsabiliser leurs équipes. A la suite de cette enquête, LCL a décidé de travailler sur la définition du "manager LCL" et des mots qui le caractérisent via des forums de managers (cf § 1.2.3.1).

### 1.2.3.4. Dispositifs de prévention et d'action relatifs au bien-être des collaborateurs

#### Prévention des Risques Psychosociaux

##### Action FReD :

LCL a engagé en 2012 un plan d'actions pour la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) au sein de l'entreprise, autour de 3 axes : sensibilisation, formation et prévention.

Des stages et modules de formation pour apprendre à gérer son stress ou celui de ses collaborateurs sont proposés :

- Un e-learning destiné aux managers pour développer la prise de conscience sur la connaissance/compréhension de mécanismes et des facteurs de stress et diffuser ainsi les bonnes pratiques managériales pour prévenir les risques et gérer les situations de RPS au sein de son équipe.
- Des stages comportementaux axés sur la prévention et la gestion du stress pour les collaborateurs et du stress de son ou de ses équipes pour le manager.

Depuis Mars 2012, 11 Comités de veille pluridisciplinaire ont été mis en place sur le périmètre des établissements distincts au sens du CE, c'est-à-dire les 10 Directions de Réseau (DdR), le siège opérationnel et ses annexes.

Ils sont composés du responsable de Ressources humaines (RRH), du responsable de Relations sociales (RRS), de gestionnaires de Ressources humaines (GRH), d'un(e) assistant(e) social(e), de médecins du travail (Service de santé interne de LCL ou de Services de santé inter-entreprises) d'un représentant par organisation syndicale représentative dans l'entreprise, (si elles souhaitent y participer) et d'un représentant d'unités opérationnelles par roulement.

Les réunions sont trimestrielles ou à la demande si nécessaire. Au cours de ces réunions, sont examinées des données chiffrées collectives pouvant constituer des « signaux d'alerte » relatifs au bien-être au travail, la santé, les conditions de travail. Il est procédé à un partage d'informations sur d'éventuelles situations collectives de RPS, qui pourront donner lieu à l'élaboration de plans d'action pour limiter les facteurs de risque et développer les facteurs de protection.

#### **Harcèlement et violence au travail**

Un dispositif de prévention et de lutte contre le harcèlement (moral ou sexuel) et la violence au travail est en cours de finalisation. Il sera mis en place en 2014 après information du CCE.

Il intégrera des modules de formation visant à sensibiliser les managers et les collaborateurs à cette problématique.

#### **TMS - Troubles musculo-squelettiques**

Une nouvelle diffusion de la plaquette réalisée par le Service de Santé au Travail de LCL sur la prévention des TMS est prévue début 2014.

*FOCUS : Le centre médical a été créé par la banque, il y a plus d'un siècle. Situé aujourd'hui à Villejuif, il regroupe 23 médecins de 18 spécialités qui réalisent près de 5 000 consultations par an.*

### **1.2.3.5. Dispositifs de protection pour la sécurité et la sûreté des collaborateurs**

#### **Automatisation des agences**

Dans le cadre de la poursuite de la rénovation et de la sécurisation du réseau d'agences, LCL poursuit son plan d'automatisation de ses agences bancaires, permettant ainsi aux collaborateurs travaillant à l'accueil de ne plus manipuler d'espèces. Cette sécurisation des agences permet de diminuer de façon très importante les tentatives de hold up. Près de 180 agences supplémentaires ont été automatisées en 2013, portant le taux d'agences automatisées à 91% du parc total.

#### **Formations à la sécurité des personnes et des biens**

LCL dispose d'une offre complète de formations à la sécurité des personnes et des biens.

Ces formations sont dispensées soit en présentiel au sein de l'agence école du CNF (350 personnes à fin octobre 2013 ont été formées dans ce cadre), ou directement sur site, à l'agence (890 personnes) ou en e-learning (1 550 collaborateurs). A fin octobre, près de 2 800 collaborateurs avaient ainsi bénéficié d'une formation à la sécurité en 2013.

#### **Incivilités**

L'accord signé entre la Direction et les Organisations Syndicales le 11 mars 2011 a renforcé la démarche de prévention, par le biais d'une meilleure communication sur le phénomène des incivilités. Le nombre d'incivilités déclarées en 2013 est en hausse par rapport à 2012 (942 au 7 novembre 2013).

Dans l'Intranet sont accessibles des modes opératoires et des conseils pour prévenir et désamorcer ces phénomènes, ainsi que la plaquette AFB « Agir ensemble ».

Par ailleurs un volet formation important est mis en œuvre avec l'intégration d'un module sur les incivilités dans les parcours de formation présentielle « prise de poste » et dans le e-learning « les relations du travail » pour les Directeurs d'Agence.

Deux modules spécifiques de formation e-learning « gestion et prévention des incivilités au téléphone » (en 2013, 522 collaborateurs ont suivi ce module) et « gestion et prévention des incivilités au téléphone et en face à face » (suivi par 1 122 collaborateurs en 2013) sont en libre-service.



Enfin, un stage de formation en présentiel sur la gestion des incivilités « Désamorcer les situations d'incivilités et d'agression verbale » est inscrit au catalogue de formation LCL (en 2013, 32 collaborateurs ont bénéficié de cette formation).

*FOCUS : La Direction rencontre les Organisations syndicales une fois par an afin de leur présenter le suivi de l'accord relatif à la sécurité dans les agences ainsi que de l'accord relatif à la lutte contre les incivilités.*

### 1.2.3.6. Organisation du temps de travail

Les contrats de travail sont régis soit en régime jour, soit en régime heure. 85 % des collaborateurs travaillent en régime jour. L'organisation du temps de travail s'inscrit dans le cadre de l'application de l'accord d'entreprise relatif aux 35 heures du 13 septembre 2000 et se traduit par plusieurs modalités d'application en fonction des impératifs d'organisation propres aux unités :

- dans les directions fonctionnelles, la RTT s'exerce principalement sous la forme d'attribution de journées entières ou de demi-journées supplémentaires de repos, contrepartie d'une durée hebdomadaire de 39 heures,
- dans les agences du réseau commercial, des formes particulières de réduction du temps travail en deçà de 39 heures hebdomadaires plus adaptées aux impératifs de fonctionnement des agences et à leur rythme d'ouverture ont été mises en place.

Le temps partiel fait partie intégrante de la gestion du travail au sein de LCL. Les salariés peuvent bénéficier de plusieurs formules d'aménagement du temps de travail selon les dispositions prévues par l'accord du 08/1/2002 (de 50 à 90 % du temps plein) et ainsi aménager leurs horaires pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. Environ 20 % des collaborateurs sont à temps partiel, dont 87 % de femmes. Le temps partiel est largement demandé quand les enfants sont en bas âge ; la reprise du travail à temps complet peut se faire à tout moment.

### 1.2.3.7. Politique salariale

#### 1.2.3.7 a) Rémunérations variables

#### Rémunérations Variables Individuelles

Elles représentent une part sensible dans la rémunération globale des collaborateurs LCL, essentiellement du fait de leur vocation commerciale et illustrant ainsi toute l'implication dans la réussite et l'atteinte des objectifs. L'ensemble des collaborateurs LCL est concerné par un type de rémunération variable individuelle, sachant que différents systèmes coexistent afin de refléter la diversité des métiers et des attentes. La rémunération variable individuelle représente en moyenne environ 8.7% de la rémunération globale.

#### Rémunération Variable Collective

LCL a signé un accord de Participation / Intéressement en 2013, couvrant les exercices 2013 à 2015. Cet accord prévoit que le montant global de la rémunération variable collective, sous réserve de l'atteinte d'un niveau minimum de bénéfices est de 9,7 % du résultat net avant impôt. Par ailleurs, les montants distribués sont basés pour moitié sur le temps de présence des collaborateurs, et pour moitié sur la rémunération globale. La rémunération variable collective représente en moyenne environ 11.3% de la rémunération globale.

De plus, les mécanismes d'attribution et d'acquisition de la rémunération variable des collaborateurs preneurs de risques et des fonctions de contrôle ainsi que des membres des organes exécutifs ont été mis en conformité avec les dispositions du règlement 97-02 modifié par l'arrêté du 13/12/2010 qui transpose en droit français la directive européenne dit « CRDIII ».

#### 1.2.3.7 b) Avantages en nature

Le montant des indemnités journalières de crèche et de garde a été augmenté au 1er janvier 2013 (de 4,50 à 4,70 € par jour)

De même, les allocations pour achats de livres et frais d'équipement scolaire, versées une fois par an à l'occasion de la rentrée scolaire, ont été majorées de façon significative au 1er janvier 2013. Leur montant s'élève de 50 € à 220 € en fonction de l'âge et de la scolarité suivie par l'enfant.

Une revalorisation d'environ 10 % des indemnités journalières de mission versées aux salariés affectés en équipe d'appui a également été mise en place au 1er janvier 2013, afin de mieux prendre en compte les sujétions liées à l'exercice de leur activité, qui comporte de nombreux déplacements. :

Les plafonds de ressources appliqués pour bénéficier du prêt personnel sous conditions de ressources réservé aux salariés de l'entreprise (possibilité d'emprunter jusqu'à 6 100 € à un taux de 2 %) ont été augmentés au 1er janvier 2013 :

- Plafond porté de 27 000 à 29 000 € pour une personne seule
- Plafond porté de 44 000 à 47 000 € pour un couple

Enfin, la participation employeur au financement de la complémentaire santé a été portée en 2013 de 24 à 25 € par mois.

#### 1.2.4. Impacts sur le territoire

La Fondation LCL, fondation d'entreprise, est née en juillet 2012 de la volonté de fédérer et développer les actions de mécénat menées précédemment par LCL. Elle a choisi de déployer son action dans les deux domaines dans lesquels LCL intervenait antérieurement : la solidarité d'une part, envers les jeunes en situation difficile au plan familial, affectif, scolaire, social et envers les femmes éprouvant des difficultés dans leur rôle de mère, la santé d'autre part, au travers notamment de la recherche médicale.

En matière de solidarité, la Fondation LCL s'est fixée comme objectif de « contribuer à l'émergence des citoyens de demain » en se centrant sur l'insertion sociale, scolaire, professionnelle des jeunes. En ce sens elle soutient des associations qui organisent l'accompagnement, le parrainage de jeunes en difficulté et/ou issus de milieux défavorisés.

En matière de santé, son autre domaine d'intervention, la Fondation LCL finance essentiellement des programmes de recherche médicale et scientifique.

##### Action FReD :

La fondation a un an. Les actions de mécénat et de partenariat de LCL sont désormais bien ancrées dans ses missions et ses interventions tant en interne auprès des collaborateurs qu'à l'extérieur de LCL pour contribuer à l'attitude citoyenne de LCL.

##### 1.2.4.1. Actions des collaborateurs à l'extérieur de LCL

Près de 200 collaborateurs sont intervenus dans les formations du CFPB en 2013.

LCL est aussi représenté dans des conseils d'administration de CFA et dans des comités d'orientation.

L'implication des collaborateurs LCL en externe se traduit également dans le tutorat des alternants en contrats de professionnalisation ou en contrats d'apprentissage.

Par ailleurs, LCL participe activement au déploiement de la politique relations écoles du groupe Crédit Agricole.

Dans ce cadre,

- LCL a participé à 16 forums et présentations avec l'équipe relations écoles du groupe
- 38 collaborateurs sont d'actifs contributeurs au réseau Capitaine d'école du groupe
- Lors d'interventions dans des écoles ou universités, les équipes LCL consacrent toujours une partie à la présentation du groupe.

*FOCUS : LCL a fêté ses 20 ans de partenariat avec l'ESSEC. A cette occasion, LCL a subventionné en partie le nouveau bureau d'accueil des étudiants pour marquer ses bonnes relations avec cette école reconnue dans le monde.*

La Fondation LCL a lancé le premier programme d'appel interne à projets solidaires. Ce programme, inspiré de celui de Crédit Agricole S.A., était ouvert du 3 juin au 25 octobre 2013. L'objet était de reconnaître l'engagement associatif des collaborateurs dans des causes pertinentes et en phase avec les axes de la Fondation.

33 projets ont été reçus émanant de 4 directions centrales, d'une filiale, de chacune des 10 directions régionales.

Un jury "LCL solidaire" composé d'un représentant de la DRH, de la Direction des grandes entreprises, du Réseau, d'un représentant du CCE et de la déléguée générale de la Fondation s'est réuni le 2 décembre.

19 projets ont été retenus, 10 concernent des actions de solidarité en faveur de jeunes, et 9 projets émanent d'associations venant en aide à des personnes malades ou en situation de handicap, 14 projets n'ont pas été retenus

car ils ne répondaient pas aux critères souhaités. Chaque collaborateur a été informé personnellement des conclusions du jury, la communication locale et nationale interne est en cours d'organisation.

L'ensemble des projets retenus représente 46 750€ avec un maximum de 3 000€ par projet.

#### 1.2.4.2. Implications de LCL sur le territoire

LCL a une organisation délocalisée de sa gestion des ressources humaines : des recruteurs sont donc actifs dans chaque région et sont en contact avec des organismes locaux, comme les agences Pôle Emploi, Cap Emploi et les Chambres de commerce et d'industrie. En 2013, de nombreuses initiatives en matière d'emploi local ont été menées.

Sur la région Aquitaine, LCL a créé en novembre 2013, avec 5 autres banques locales, un forum de bourse des stages, dédié aux étudiants en Master 1 et 2 qui n'ont pas accès aux offres classiques des banques locales ; 150 candidats étaient présents le jour du forum, permettant le recrutement par LCL de 6 stagiaires issus de l'université de son territoire.

Sur la région Nord, LCL participe au dispositif Inserformabanque qui a pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi dans le secteur bancaire des participants au « Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi » de Lille par le biais de contrats de professionnalisation.

Le sourcing effectué par les agences Pôle Emploi régionales ont permis de favoriser le retour à l'emploi des seniors. LCL a ainsi recruté en CDD, 10 personnes de plus de 57 ans inscrites depuis plus de 3 mois comme demandeur d'emploi. Ces actions de recrutement ont été réalisées en région parisienne, à Marseille, Lyon et Nancy.

LCL a participé également à des actions de recrutement régionales en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap, ciblées avec le concours des antennes Pôle Emploi et Cap Emploi régionales. Les agglomérations concernées par ces opérations sont les suivantes : Nancy, Strasbourg, Lille, Nice, Montpellier, Paris, Marseille, Nantes, Lyon, Toulouse, Bordeaux.

LCL est partenaire avec le groupe Crédit Agricole S.A. de l'association "Nos quartiers ont des Talents" dans 5 villes de France : Paris, Toulouse, Bordeaux, Lyon et nouvellement Marseille. Cette association a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes diplômés (Bac+4 minimum) issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, grâce à un système de parrainage par des salariés d'entreprise.

La Fondation LCL a participé au lancement de la première Académie YUMP en Ile de France. LCL finance ainsi la formation d'un jeune entrepreneur issu de quartiers défavorisés.

INTERFIMO, contribue à l'excellence de la formation des experts-comptables et des pharmaciens en récompensant les meilleurs mémoires et thèses.

D'autres actions sont menées pour valoriser les entrepreneurs locaux.

En partenariat avec quatre quotidiens régionaux du groupe EBRA (Est Bourgogne Rhône Alpes), LCL a lancé en octobre 2013 la 7ème édition du "Trophée LCL des femmes qui font bouger la région".

L'opération a pour but de promouvoir les femmes qui contribuent au développement et au rayonnement de leur région par leur dynamisme et leurs compétences. La gagnante, issue du monde de l'entreprise, de l'industrie, du sport ou de la recherche, reçoit le Trophée LCL et un chèque de 10 000 euros est versé à une association à but non lucratif choisie par la lauréate.

LCL développe, du fait de l'implantation de son nouveau siège central à Villejuif, son action sociétale sur ce territoire d'activité en participant à divers instances locales (Chambre de commerce et industrie du Val de Marne, Club des Entreprises du Val de Bièvre) et en rencontrant des acteurs locaux orientés sur la solidarité.

LCL a ainsi maintenu son partenariat avec France Active, association dont la mission principale est l'aide à la création de micro-entreprises. La mission de l'association est double : conseiller les créateurs d'entreprise dans l'approche financière de leur projet et faciliter leur accès au crédit en contre-garantissant les prêts bancaires d'accompagnement grâce à sa filiale France Active Garantie (FAG). LCL a pour rôle d'accueillir les porteurs de projet et de les orienter vers les fonds territoriaux du réseau France Active. Ces derniers, forts de leur savoir-faire, instruisent et expertisent les demandes de financement puis valident la contre-garantie FAG. En 2013, LCL a poursuivi l'accompagnement des créateurs et ont été ainsi engagés 201 prêts complémentaires aux prêts NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) pour un montant de 10.3 M€.

INTERFIMO,

- a constitué une équipe d'experts sur le financement des Maisons Pluridisciplinaires de Santé dont l'implantation permet de lutter contre la désertification médicale ;
- contribue au financement des actions de la Fédération des femmes Administrateurs

La Banque des entreprises est également active dans les régions.

Elle est un acteur majeur du Prix Image Entreprises qui récompense depuis 25 ans en Pays de Loire, et plus récemment en Méditerranée, des entreprises locales qui ont su conjuguer sur l'année croissance, rayonnement et ambition. Cette initiative permet des rencontres entre chefs d'entreprises et donne l'occasion de nouer des contacts pour les directions Entreprise en région.

Elle organise des conférences pour les clients chefs d'entreprise et décideurs sur des sujets d'actualités économiques. Ainsi, se sont déroulées des rencontres :

- en Aquitaine sur les perspectives économiques,
- en Rhône - Alpes sur la croissance externe à l'international,
- A Paris, à l'Hôtel des Italiens, sur la problématique de la croissance mondiale.

Une offre de préfinancement du Crédit Impôts Recherche a été construite et est proposée aux clients Entreprise pour les accompagner dans leur développement par un apport de trésorerie pour couvrir leurs dépenses dès l'année de leur engagement.

#### 1.2.4.3. Engagements citoyens dans le domaine de la culture, de l'éducation et de la santé

LCL a le souci de faire partager le prestige de ses agences et bâtiments historiques, situés le plus souvent en centre ville dans toute la France.

LCL ouvre son immeuble « Hôtel des Italiens » au public pour les journées du patrimoine. La construction de son ancien siège central avait été lancée par les fondateurs de la Banque en 1876. Environ 3 000 personnes ont été accueillies par les collaborateurs.

Le siège social de Lyon, premier immeuble de la Banque datant de 1863, participe à ces journées portes ouvertes.

Les expositions d'œuvres « LCL en ville » ont pour vocation de créer des rendez-vous artistiques dans les agences historiques, bâtiments prestigieux situés le plus souvent en centre ville dans toute la France. L'opportunité est donnée à des artistes régionaux ou non de présenter leurs créations. Ces expositions qui font connaître des artistes et découvrir l'architecture ancienne des agences en région, connaissent un grand succès tant auprès des clients que des collaborateurs.

En matière d'éducation, la Fondation LCL est fidèle à France Parrainages et a développé en France le soutien à de nouvelles associations axées sur l'insertion scolaire et professionnelle.

France Parrainages, anciennement CFPE (Centre Français de Protection de l'Enfance), apporte un soutien affectif, éducatif et matériel à plus de 13 000 enfants vivant, en France et à l'étranger, des situations familiales, éducatives et sociales difficiles.

Depuis 1999, LCL et ses clients au travers du Programme L'Avantage® , soutiennent l'action menée par France Parrainages.

LCL offre la possibilité à ses clients de transformer les points gagnés en dons utilisés, soit en soutien de parrainage sur la France, soit en soutien de parrainage à destination de l'étranger. Les dons effectués en 2013 se répartissent à 62 % sur les actions en France et 38 % sur les actions à l'étranger, pour un total de 178 K€.

La Fondation LCL poursuit cet engagement en se concentrant sur le parrainage de proximité en France : elle a contribué en 2013 à pérenniser et initier des parrainages dans les régions Nord et Ile de France pour l'accueil régulier d'un enfant ou d'un jeune dans une famille bénévole qui l'aide à grandir et à construire son avenir.

En 2013, la Fondation a initié de nouvelles actions liées à l'éducation avec :

- Zup de Co, qui organise le soutien scolaire gratuit des enfants de familles défavorisées. La Fondation LCL contribue à l'action de l'association au Collège Evariste Galois dans le 13ème arrondissement de Paris.
- Frateli, qui développe et encadre le parrainage de jeunes étudiants à haut potentiel issus de milieu modeste et s'engageant dans des études « Bac + 5 » par de jeunes actifs. La Fondation LCL accompagne la mise en place d'une vingtaine de nouveaux parrainages pour des filleuls issus du Val de Marne pour l'année 2013-2014.
- avec des associations de proximité, telles que Mediapitchounes implantée dans le quartier de Bagatelle à Toulouse ou les Enfants de la Goutte d'Or dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Concernant les partenariats en matière de santé, la Fondation continue à soutenir Mécénat Chirurgie Cardiaque et différents programmes de recherche médicale et scientifique.

Créée en 1996 par le professeur Francine Leca et Patrice Roynette, l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque enfants du monde (MCC) se mobilise en faveur des enfants défavorisés atteints de malformations du cœur afin qu'ils puissent être opérés en France lorsque ceci est impossible dans leur pays.

En moyenne, 170 enfants sont accueillis chaque année dans 8 villes et 11 hôpitaux en France. Fin 2013, grâce à la générosité des partenaires et de l'ensemble des donateurs, l'association a pu sauver plus de 2 000 enfants. MCC développe également le parrainage des enfants opérés une fois rentrés chez eux. MCC mène chaque année 4 missions dans les pays d'origine des enfants afin d'entretenir des relations solides avec les médecins référents. En 2013, LCL a à nouveau mis à la disposition de MCC une salle pendant un mois pour l'organisation des sessions de formation en France des médecins étrangers référents de l'association.

Depuis 2003, LCL soutient activement l'association dans le cadre du Tour de France. Le soutien de LCL prend aussi la forme d'objets publicitaires aux couleurs de l'association, offerts par LCL. Ils sont vendus sur le site [www.etapeducoeur.com](http://www.etapeducoeur.com) et sur les stands Mécénat Chirurgie Cardiaque installés à différents moments du Tour de France, tels que le Grand Village de l'avant-Tour et l'arrivée sur les Champs-Élysées. L'intégralité du produit de la vente revient à l'association. Ainsi, pendant toute la durée du Tour de France, LCL s'engage à mettre à disposition 10 000 oursours "Petit cœur", la mascotte de MCC, revêtus pour la circonstance du maillot jaune.

LCL s'associe également à l'Etape du Cœur, un événement cycliste organisé par MCC afin de sensibiliser le grand public à ses actions et de collecter des fonds. Le 2 juillet 2013, l'Etape du Cœur a eu lieu sur le parcours du contre-la-montre du Tour de France : chaque année, c'est toute une équipe de personnalités qui vient apporter son soutien et son énergie à Mécénat Chirurgie Cardiaque lors du Tour de France. LCL s'est associé à cet événement en finançant les affiches.

Différentes options sont offertes aux clients en faveur du Mécénat Chirurgie Cardiaque :

- « Sytèm'cœur ». Ce service gratuit, résiliable à tout moment, permet à chaque utilisateur de carte bancaire LCL, d'effectuer un don mensuel au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque, par versement d'un montant de son achat arrondi à l'euro ou aux 5 euros supérieurs.
- la personnalisation de la Carte Bancaire aux couleurs de Mécénat Chirurgie Cardiaque : les clients qui le souhaitent peuvent personnaliser le visuel de leur carte bancaire aux couleurs de MCC, pour une commission unique intégralement reversée par LCL à MCC.
- en 2013, au travers du programme de fidélité Avantage, 5 954 clients ont fait un don à MCC pour un montant total de 100 K€

Le personnel de LCL s'associe également à ce mécénat : pour la troisième année consécutive, le challenge commercial 2013 de la Banque des entreprises et de la gestion de fortune (BEGF) a reconduit le partenariat avec Mécénat Chirurgie Cardiaque enfants du monde en collaboration avec Crédit Agricole Leasing et factoring (CALEF). A cette occasion, chaque collaborateur participant au challenge a la possibilité de convertir une partie de ses gains personnels ou collectifs en dons pour MCC, que la BEGF complète en abondant chaque don à 100 %. Pour l'activité de leasing et de factoring de CALEF, un versement est effectué à chaque démarrage de contrat. Ainsi depuis 2010, les versements ont permis de sauver 8 enfants.

Une vente de Noël au profit de MCC est réalisée sur le site de Villejuif.

Avec la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau qui sensibilise aux pathologies touchant le cerveau et finance des travaux de recherche, la Fondation LCL soutient en 2013 les travaux d'une équipe du Centre de Biologie du Développement de Toulouse.

Avec son soutien à la plateforme "cancercontribution", LCL souhaite également agir, à la fois localement auprès de l'Institut Gustave Roussy et de Cancer Campus de Villejuif mais aussi au niveau national auprès des malades atteints du cancer et de leur entourage.

Ce projet innovant se matérialise à travers une plateforme qui réunit les acteurs concernés par le cancer (patients, médecins, responsables politiques, monde associatif, citoyens). Chacun avec son expertise participe à la co-construction d'une nouvelle vision autour de la maladie et de ses impacts sur la société.

Une nouvelle convention a été signée par la Fondation avec l'Institut de la Vision, l'un des plus importants centres de recherche intégrée en Europe sur la vision, qui participe au financement du programme « Éclairage » visant à tester et

mettre en place de nouveaux types d'éclairages adaptés aux malvoyants dans les établissements publics et les lieux d'habitation.

#### 1.2.4.4. Le partenariat sportif : cyclisme et judo

LCL a conclu de longue date des partenariats dans ces deux disciplines sportives rassemblant un large public.

- Le cyclisme : LCL et le Maillot Jaune

LCL a engagé voici 32 ans son partenariat avec le Tour de France, source de sympathie du public envers la marque LCL. Il est depuis 1987 le partenaire officiel du Maillot Jaune. Les agences LCL placées sur le parcours et leurs clients sont invités à suivre les étapes du Tour. Notons que les articles publicitaires sélectionnés par LCL pour être distribués par la caravane au passage du Tour de France sont "auto emballés" et ne génèrent pas de déchets (suppression des polybags et des renforts cartons dans les casquettes).

LCL est également partenaire d'autres courses cyclistes organisées par Amaury Sports Organisation (ASO), telles que Paris-Nice, le Critérium International, Paris-Roubaix, le Tour de Picardie et le Critérium du Dauphiné.

La Fondation LCL a apporté son soutien à l'association Mediapitchounes, association du quartier de Bagatelle à Toulouse qui propose une animation autour de cyclisme et du Tour de France aux jeunes qu'elle accueille. Six groupes de 5 jeunes ont été accrédités par ASO pour suivre le Tour de France et réaliser reportages, interviews, magazine.

- Le judo : des valeurs pour les jeunes

Depuis 1987, LCL est le premier partenaire de la Fédération Française de Judo et disciplines associées. Un partenariat qui se décline sous plusieurs formes où l'objectif est d'apporter le soutien et la contribution de LCL à différents niveaux pour promouvoir les valeurs de ce sport auprès des jeunes :

- une présence forte et affichée auprès des équipes de France masculines et féminines dans les compétitions internationales,
- un soutien et une présence aux "mercredis de l'équipe de France"; il s'agit d'entraînements collectifs réunissant entre 600 à 1 000 jeunes judokas d'une même région, encadrés par 6 à 8 athlètes membres de l'équipe de France,
- le parrainage de la coupe de France des cadets et cadettes (Trophée LCL) à laquelle participent 55 000 jeunes judokas,
- un programme de relations publiques important lors de manifestations telles que le Tournoi de Paris Ile de France, qui se tient chaque année en février au Palais Omnisport de Paris Bercy. Classé Grand Slam, le tournoi rassemble chaque année les meilleurs athlètes mondiaux. Quelques 500 invités LCL viennent chaque année encourager et supporter tous ces combattants,
- la mise en place de conventions commerciales au niveau local et régional, pour une augmentation du nombre d'ouvertures de comptes de clubs et de licenciés, mais aussi pour mettre en application les contrats nationaux.

Fin 2013, la Fondation LCL a signé une convention avec la ligue de Judo Champagne Ardenne pour déployer dans les clubs de la région le programme fédéral « 100 Ceintures Noires » en faveur de l'insertion de jeunes par le judo.

### 1.3. Respect de l'environnement – DEMETER

LCL manifeste la volonté du Groupe de conduire une politique globale dans toutes les dimensions de la responsabilité vis-à-vis de la planète :

- en s'attachant, dans le périmètre de ses activités, à avoir une attitude responsable de sensibilisation et d'accompagnement de ses principales parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs
- en offrant à ses clients une gamme d'investissements socialement responsables (ISR) ainsi que des produits d'épargne et de crédit pour le financement de projets de développement durable
- en cherchant à limiter son empreinte indirecte sur l'environnement
- en participant à la préservation des ressources naturelles par la réduction de ses consommations en énergie et papier.



### 1.3.1. Attitude responsable vis-à-vis des parties prenantes

LCL porte son attention sur le développement de relations responsables avec ses salariés, clients et fournisseurs afin de répondre à leurs attentes d'écoute et aux enjeux sociétaux et environnementaux.

LCL s'emploie à mettre en œuvre les engagements signés par Crédit Agricole S.A pour le Groupe, en appliquant les principes du Pacte mondial des Nations Unies, en respectant ses obligations réglementaires et légales françaises se rattachant aux stipulations des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Une évaluation des risques liés aux changements climatiques est suivie dans le cadre du plan de continuité des activités. Le principal risque identifié est lié aux crues. Aussi, différents scénarios ont été mis en place pour les zones sensibles en région et l'hypothèse d'une crue centennale à Paris. Concomitamment fin 2011, LCL a mis en place un dispositif pour être réactif aux besoins d'aide financière d'urgence de ses clients sinistrés lors d'intempéries majeures et faciliter les déclarations de sinistres auprès de la filiale assurance PACIFICA du Groupe. Celui-ci a été activé 7 fois depuis son lancement en 2011. Au vu de l'évaluation de ces risques, LCL n'a pas à ce jour enregistré dans ses comptes des provisions ou des garanties pour risque en matière d'environnement.

#### 1.3.1.1. Dialogue avec les clients

Les engagements de LCL envers ses clients sont affichés dans le Contrat de reconnaissance, communiqué en agence et en ligne sur ses sites internet.

Les projets liés au plan triennal, lancé en 2011, sont axés sur l'accueil et l'écoute des besoins et avis de la clientèle, et prévoient d'accroître le taux de collaborateurs LCL en contact avec les clients.

LCL est attentif aux conditions d'accueil physique de ses clients et adapte ses agences pour les personnes présentant un handicap moteur ou une vision altérée. Le programme "Intégration des clients LCL présentant un handicap" prévoit ainsi d'adapter les DAB-GAB aux normes internationales en matière d'hauteur d'accès et les automates sont peu à peu équipés de prise casque pour les mal voyants.

Par ailleurs, LCL encourage ses clients à utiliser les canaux à distance, évitant ainsi déplacements et échanges de documents papier. Pour cela, LCL offre régulièrement de nouvelles fonctionnalités sur ses sites internet tout en améliorant la convivialité et la sécurité. Les clients sont invités à choisir l'option gratuite de consultation en ligne de leurs relevés de compte et avis ainsi qu'à traiter leurs opérations via les sites de gestion des comptes.

En 2013, les évolutions ont porté sur les possibilités de contact direct du client avec LCL à travers en particulier l'ouverture du mail direct avec pièces jointes et un nouveau module de réclamation en ligne. LCL accompagne également les nouveaux usages sur le mobile et les tablettes.

La Banque Privée mène également des actions auprès de ses clients pour les sensibiliser aux fonds ISR.

#### Action FReD :

Une action de promotion du fonds Habitat & humanisme a été menée auprès de la clientèle pour les inciter à investir sur ce fonds solidaire.

Une soirée a ainsi été organisée à l'Hôtel des Italiens pour les clients détenteurs de fonds FCP Habitat et Humanisme afin de partager le sens de leur investissement et d'exposer les projets de cette association financés grâce à ce fonds de partage.

LCL soutient également la commercialisation de la SICAV Danone Communities, créée par IDEAM, filiale ISR de Amundi, par une communication spécifique auprès de ses clients Banque privée. Son objectif principal est d'accompagner financièrement des projets de la Grameen Danone Foods initiés conjointement par Danone et par le prix Nobel de la paix Mohamed Yunus. La Banque Privée a ainsi donné la parole à Emmanuel Marchant, directeur délégué de Danone Communities dans le numéro de janvier 2013 de son magazine trimestriel "Regards d'experts" destiné à ses clients.

#### 1.3.1.2. Dialogue avec les salariés

L'ensemble des salariés est sensibilisé au développement durable et au respect de l'environnement à travers les différentes communications internes sur la démarche de progrès du Groupe (FReD) et sur les orientations RSE de LCL, via l'Hebdo de l'Intranet ou les journaux internes, en particulier la revue trimestrielle "les Clés de LCL".

Par l'adoption de nouvelles pratiques au sein de l'entreprise, les collaborateurs modifient leur comportement au quotidien. Ils ont un rôle actif dans la réalisation des différents projets de réduction des consommations de ressources naturelles lancées au sein de LCL.

*FOCUS : 150 ans de reconnaissance : la semaine de célébration des 150 ans de l'entreprise a impliqué l'ensemble des collaborateurs. Plusieurs dizaines de milliers de connexion au site et la participation intense au road show photos ont montré l'attachement des collaborateurs.*

Dans la continuité de la création en 2012 du poste de responsable RSE, le département des Achats a renforcé sa politique en 2013 par :

- la rédaction d'une lettre de cadrage marquant l'engagement des Achats dans une démarche RSE
- l'inscription dans la Note de procédure "Règles d'achats" d'un paragraphe relatif aux engagements d'achats responsables de LCL, rappelant que les aspects RSE doivent être intégrés dans les appels d'offre.

Des actions de sensibilisation envers les acheteurs et les différentes directions donneurs d'ordre ont été menées au cours de l'année :

- Un guide de sensibilisation aux bonnes pratiques d'impression a été réalisé et diffusé aux métiers de LCL en relation avec les agences de communication et les imprimeurs en vue de leur donner des règles à appliquer pour l'eco-conception des documents et limiter ainsi l'impact environnemental des impressions papier.
- Figure également depuis 2012, dans les dossiers d'appel d'offre une clause recommandant l'utilisation des matériaux recyclés / recyclables.

### 1.3.1.3. Dialogue avec les fournisseurs

Les conditions générales d'achats et les contrats cadres précisent les obligations et les engagements des fournisseurs et de ses sous-traitants : normes et règles impératives dans le domaine de l'environnement, de la sécurité, du travail et en particulier, les règles édictées par l'OIT relatives au travail forcé et au travail des enfants.

Des demandes relatives aux labels, certifications et engagement sociétal sont inscrites dans les cahiers des charges.

Depuis 2013, la note RSE du fournisseur donnée par l'organisme Ecovadis fait progressivement partie des critères de choix de la grille de décision des appels d'offre.

Au niveau des contrats, les engagements responsables des fournisseurs sont désormais complétés d'une attestation sur l'honneur relative au non travail des enfants. Cette attestation a ainsi été incluse dans 100% des contrats signés en 2013.

### 1.3.2. Financement RSE

#### 1.3.2.1. Placements ISR

LCL a rassemblé l'ensemble de sa gamme ISR sous la bannière « Investir autrement ». Cette offre permet à ses clients d'investir dans une sélection de fonds respectant des valeurs d'ordre éthique, social mais aussi environnemental qui concilie finance et développement durable.

L'offre proposée est constituée de fonds Amundi et de fonds externes qui couvrent l'ensemble des classes d'actifs du monétaire aux actions internationales thématiques. Cette gamme fait l'objet de communications régulières auprès de la clientèle Banque privée ; elle est également accessible sur les sites Internet de LCL.

Des reportings sont faits sur cette gamme auprès des conseillers qui reçoivent également chaque semestre une lettre reprenant l'actualité de l'ISR.

L'investissement socialement responsable se caractérise par l'intégration de critères "extra-financiers" environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de placements, la construction et la gestion de portefeuilles.

Les fonds ISR se déclinent autour de 4 orientations d'investissement :

- Fonds socialement responsable ou de développement durable, composés de titres sélectionnés selon des critères extra-financiers ESG : LCL Actions Développement Durable Euro, Amundi Crédit Euro ISR, Amundi Actions Euro ISR, Amundi Actions France ISR, LCL AltISR,
- Fonds éthique, participant à la croissance de sociétés à composante éthique humaniste : OPCVM Hymnos,
- 3 Fonds de partage : Eurco Solidarité, Partagis, Habitat & Humanisme,



- Fonds thématiques agissant sur un secteur donné en vue de développer les bonnes pratiques, Amundi Funds Equity Global Aqua, ou à vocation solidaire de financement de projets d'économie solidaire, SICAV Danone Communities.

Pour les fonds de partage, une partie des intérêts des fonds est reversée à des organismes de solidarité :

- Partagis est un FCP de partage dont une partie est reversée à l'association "Action contre la faim",
- Solidarité -CCFD-Terre solidaire, 50 % des revenus de la SICAV est donnée au CCFD, Comité catholique contre la faim et pour le développement, qui peut ainsi financer des initiatives de développement économique en faveur de populations.
- Le FCP solidarité Habitat et Humanisme verse à Habitat et Humanisme, le quart des intérêts produits par les parts détenues par les clients. Par ailleurs, LCL, en tant que gestionnaire du FCP, reverse à Habitat et Humanisme 80 % des droits d'entrée et 50 % des frais de gestion annuels.
- Il est à noter que FCP Habitat et Humanisme est devenu en 2013 un support éligible au contrat d'assurance-vie Acuity commercialisé auprès de la Banque Privée.

Sont également présentées aux clients de LCL des offres de private equity gérées par Omnes Capital (précédemment Crédit Agricole Private Equity). Fin 2009, cette société a signé les « Principes of Responsible Investment », s'engageant ainsi à formaliser ses actions environnementales, sociales et de gouvernance. Cette démarche RSE implique la société de gestion en tant qu'entreprise (bilan carbone, bilan social, etc) tout autant que dans ses processus d'investissement (section ESG dans les notes d'investissement, clause ESG dans les pactes d'actionnaires, reporting ESG adressé aux participations majoritaires).

Pour les placements immobiliers et fonciers, LCL propose une offre gérée par Amundi Immobilier, société de gestion d'actifs immobiliers filiale du Groupe. Amundi Immobilier a mis en place une démarche ISR appliquée à l'immobilier qui a été vérifiée par un audit externe en novembre 2012. Une note ISR est ainsi attribuée aux SCPI qu'elle gère. LCL propose également des offres de groupements fonciers forestiers (GFF) contribuant à la préservation et au développement du patrimoine français forestier. Les forêts détenues par ces GFF sont gérées conformément à un plan de gestion agréé.

### 1.3.2.2. Epargne et crédits

LCL participe au développement d'une économie préservant l'environnement.

En lien avec le livret Développement durable, LCL a enrichi la gamme « Solution Conso » pour répondre aux besoins de financements des projets d'équipement dédiés aux économies d'énergie. LCL commercialise également l'ECO PTZ pour le financement des travaux destinés à améliorer la performance énergétique du logement.

Début 2013, LCL en association avec Crédit Agricole S.A. a lancé une nouvelle assurance Habitation pour ses clients s'inscrivant dans une démarche RSE. Elle propose à la fois un accompagnement personnalisé, adapté au statut du client, en cas de coup dur (volet social) et des garanties innovantes favorisant le rééquipement avec des matériaux plus respectueux de l'environnement (volet environnemental).

Ainsi, le remplacement à neuf des biens électroménagers garantis se fera par des appareils moins énergivores (au minimum classe énergétique A). Nos partenaires s'engagent à recycler les appareils repris selon les normes en vigueur.

De plus, dans le cadre de la garantie Immo+, la prise en charge des frais de mise en conformité est passée de 5% à 10% pour accompagner le client suite aux nouvelles réglementations thermiques et acoustiques introduites récemment.

Dans le nouveau plan de développement stratégique à moyen terme de la banque des institutionnels, le secteur de l'économie sociale et solidaire a été défini comme axe prioritaire.

Un nouveau produit packagé "LCL 3S" destiné au prospect du secteur sanitaire et social ayant un projet de financement de création ou de rénovation lourde d'un établissement est désormais offert. L'offre est composée d'un prêt MLT à un taux préférentiel associé à une convention Flux ou Placements.

Par ailleurs, LCL commercialise un compte sur livret OSBL (personnes morales à objet sans but lucratif) depuis 2012.

### 1.3.2.3. Investissement de LCL dans CAPENERGIE

Au début de l'année 2007, LCL a décidé d'investir des fonds propres dans le premier fonds institutionnel dédié aux énergies renouvelables, CAPENERGIE, créé par Omnes Capital, favorisant ainsi le développement de sociétés principalement non cotées spécialisées dans les marchés des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en France et dans le reste de l'Europe.

Les investissements sont répartis entre les différents secteurs des énergies renouvelables suivants : éolien, biomasse, solaire photovoltaïque, géothermie, hydraulique et biogaz.

Le fonds intervient en fonction des opportunités, auprès d'entreprises, à tous les stades de leur vie, y compris au moment de leur constitution.

En 2013, LCL a respecté ses engagements d'investissements et continue ainsi à soutenir des projets porteurs de progrès et d'innovation contribuant au respect de l'environnement.

### 1.3.3. Empreinte indirecte sur l'environnement

#### 1.3.3.1. Ecosystèmes et biodiversité

3 000 collaborateurs, issus d'une douzaine de sites parisiens, sont désormais regroupés au siège central de Villejuif sur 5 bâtiments de dernière génération.

L'immeuble de l'Hôtel des Italiens, ancien siège central de LCL au centre de Paris, a été rénové en 2011 avec le souci d'optimiser les consommations d'énergie tout en préservant les aménagements historiques ; la façade du bâtiment a ainsi été complètement ravalée et mise en valeur.

Les équipements informatiques centraux sont regroupés sur le site du groupe Crédit Agricole, composé de 2 bâtiments répondant aux règles HQE ; la consommation électrique y est optimisée, grâce à des systèmes de climatisation économiques.

LCL poursuit ses actions en faveur du respect de la planète en mettant en oeuvre des solutions de fonctionnement interne réduisant les consommations de ressources, telles que :

- le renouvellement du parc informatique avec suppression des écrans cathodiques et recyclage des matériels obsolètes,
- la suppression d'un maximum d'imprimantes individuelles,
- le chauffage de l'eau des sanitaires sur les 5 immeubles de Villejuif réalisé à partir de panneaux photovoltaïques,
- la récupération d'eau de pluie pour les sanitaires installée sur le dernier immeuble de Villejuif,
- la mise en place d'une navette sur Villejuif pour faciliter l'accès à la ligne de métro n° 14 pour mieux relier les gares de banlieue.

*FOCUS : Pour la première fois, LCL a signé un "bail vert" comportant une annexe environnementale pour la location de l'immeuble Pardinas à Clichy. Ainsi en avril 2013, des travaux importants ont été réalisés sur la centrale de chauffage urbain parisien (CPCU) pour remplacer 2 échangeurs vapeur. La nouvelle installation permettra une meilleure régulation de la chaleur, source d'économies d'énergie.*

Les travaux de rénovation et les acquisitions de locaux respectent les normes et la réglementation en vigueur en particulier en matière d'urbanisme et d'assainissement des sols.

L'eau est consommée pour l'utilisation sanitaire et le fonctionnement des climatisations. Un suivi des consommations d'eau sur les immeubles centraux est désormais effectué afin de mieux les mesurer et d'en suivre leur évolution.

#### Action FReD :

LCL a installé 2 ruches en avril 2013 sur la terrasse d'un des immeubles du siège central à Villejuif.

Les jardins à proximité sont favorables aux abeilles qui contribuent ainsi à la pollinisation des plantes. Cette initiative permet à LCL de participer à la biodiversité de son environnement urbain.

L'exploitation des ruches et la récolte du miel sont confiées à un apiculteur. La récolte de juillet a donné 60 pots de miel Toutes Fleurs.

En partenariat avec les cafétérias de LCL, une dégustation a été organisée lors de la semaine du Goût. Les pots ont été offerts aux collaborateurs de Villejuif dans le cadre d'un tirage au sort.

#### 1.3.3.2. Prévention des nuisances sur l'environnement

LCL s'attache à produire et à consommer de manière « responsable » en encourageant une gestion des impacts indirects de son activité respectueuse des personnes et de la planète.

Pour préserver l'environnement, le département des achats privilégie les imprimeurs ayant au moins un des trois labels : PEFC, FSC, Imprim'Vert. Par ailleurs, s'agissant des fournitures de bureau, un incentive "produit green" est indiqué dans le descriptif des produits pour inciter les collaborateurs à commander les articles éco-responsables du catalogue.

Certains contrats font également mention d'obligations eco-responsables, requises par LCL lors de l'appel d'offres. Ainsi, les contrats de nettoyage insistent sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur l'utilisation de produits verts.

Ce principe a été appliqué lors des travaux d'automatisation des agences.

LCL a initié auprès de ses fournisseurs, le changement de ses références de bobines de tickets DAB/GAB afin que progressivement les tickets soient sans Bisphénol A et que la mention "sans Bisphénol A" y figure au dos.

Dans le prolongement du bilan de ses émissions de gaz à effet de serre émis fin 2012 pour répondre aux obligations de déclaration de l'article 75 de la loi Grenelle 2 et consultable sur son site institutionnel, LCL a réalisé un bilan carbone de ses activités. Un plan d'actions sera élaboré en 2014 en particulier pour mieux quantifier les différentes consommations énergétiques.

LCL a pris différentes mesures pour organiser le recyclage de son matériel obsolète et la récupération des déchets.

- o Recyclage du mobilier

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, LCL fait appel en 2013 à un organisme pour la mise au rebut de plusieurs m<sup>3</sup> de mobilier lors de la fermeture du site Tour Pleyel à Paris. Les meubles ont été collectés et recyclés dans le cadre de l'ecotaxe à payer pour l'acquisition de nouveaux mobiliers à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

- o Recyclage des billets

Le recyclage des billets en interne a été généralisé à l'ensemble des agences automatisées de LCL, dont les flux permettent cette pratique, soit plus de 700 agences à fin 2013, et se poursuivra au fur et à mesure du plan d'automatisation des agences. Offrant à l'agence une plus grande autonomie en diminuant le nombre d'approvisionnements externes, il réduit de ce fait les transports de fonds.

- o Recyclage des postes de travail

Les anciens postes informatiques sont recyclés en collaboration avec un partenaire humanitaire qui les restaure ou les démonte pour trier les déchets. Les éléments désassemblés sont soit recyclés, soit orientés vers des filières de dépollution agréées en vue d'un traitement adapté.

Le parc des 80 imprimantes multifonctions du siège de Villejuif a été renouvelé. Le matériel a été mis en adéquation avec les besoins réels des utilisateurs. Ainsi, 3 modèles ont été sélectionnés et installés permettant de réduire les consommables.

- o Recyclage des DAB-GAB (automates distributeurs de billets)

La plate-forme gère les stocks d'automates neufs et d'occasion ainsi que les process d'installation, désinstallation, préparation, remise en état ou destruction des machines.

Les automates LCL obsolètes sont pré stockés sur les emplacements réservés à LCL, puis détruits selon la réglementation en vigueur relative à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

- o Récupération des déchets

La récupération des déchets consommables est contractualisée et structurée selon les centres de responsabilité. La mise en place de corbeilles de tri sélectif est organisée nationalement avec engagement de valorisation. Cette action permet de récupérer en papier recyclable plus de la moitié des déchets collectés sur l'ensemble des sites fonctionnels parisiens de LCL.

***FOCUS :** Le nouveau contrat multitechnique signé fin 2013 pour le siège central de Villejuif prévoit un suivi des déchets papier et ménager.*

Les contrats multitechniques imposent de récupérer et faire traiter tous les déchets polluants (tubes, fluo, piles...). Des actions sont également menées pour réduire l'utilisation d'emballages au sein de LCL. Ainsi, la mise sous film des impressions informatiques pour envoi aux différentes entités de LCL a été supprimée, seul l'emballage carton est conservé.

### 1.3.3.3. Transports

#### 1.3.3.3 a) Véhicules professionnels

LCL poursuit la réduction de son parc automobile (95 véhicules en moins entre 2012 et 2013), en veillant notamment à la rationalisation des véhicules de service partagés.

La sélection des véhicules de service (plus de 300 véhicules achetés en 2013) s'effectue selon des critères de faible émission de CO<sup>2</sup> et de consommation carburant réduite.

Ainsi, l'essentiel des véhicules Peugeot 208 est commandé avec le label environnemental "Blue Lion" (émissions CO<sup>2</sup> inférieures à 130g/km, fabrication dans une usine certifiée ISO 14001, valorisation en fin de vie du véhicule).

#### 1.3.3.3 b) Optimisation des moyens de transport

##### Politique voyages

En 2013 dans le cadre du projet mené avec Crédit Agricole S.A, une nouvelle politique voyages a été diffusée instaurant :

- une restriction des déplacements en avion en faveur du train
- une limitation des autorisations de trajets en taxi au profit de trajets en transports collectifs

##### Développement de la vidéoconférence

###### Action FReD :

L'ensemble des sites support de LCL a été équipé de dispositifs de vidéoconférence (siège des directions régionales, site de Villejuif). Ainsi, l'organisation des événements internes a pu être modifiée et de nombreuses réunions de direction impliquant un grand nombre de collaborateurs se font désormais in situ sans déplacements de masse vers un lieu de conférence national unique, tout en conservant l'aspect vivant et participatif de la communication nécessaire pour animer et dynamiser les équipes.

LCL compte 70 salles équipée de visioconférence permettant de mener une réunion à distance avec présentation des participants et affichage des documents, accessibles par des intervenants extérieurs. Elles doivent aider les entités de LCL à répondre à la demande de la Direction générale de réduire leurs déplacements professionnels (hors déplacements commerciaux).

##### Optimisation des circuits

L'optimisation des circuits, vers et entre les sites de LCL, est également recherchée par la réduction des tournées, en regroupant et limitant les transports administratifs, les livraisons et les transports de fonds.

Ainsi en 2013, l'optimisation de la gestion du fiduciaire dans les agences a permis une réduction de 167 928 dessertes pour la livraison de fonds.

Le recours à des entreprises régionales de proximité limite également les transports liés aux travaux sur les sites du réseau.

##### Plate-forme logistique

Une plate-forme logistique automates et coffres a par ailleurs été mise en place sur un site situé en banlieue parisienne. Son objectif est une gestion par lot. Ainsi, elle livre les agences automatisées de LCL en une seule livraison (lot agence de plusieurs automates en un seul camion) ce qui diminue les transports routiers. Pour les commandes, LCL optimise les livraisons d'automates venant des usines des constructeurs en Europe par camions complets d'automates ce qui contribue à limiter les transports routiers internationaux.

### 1.3.4. Préservation des ressources naturelles

#### 1.3.4.1. Energie

LCL a souscrit un abonnement à l'outil Panorama d'EDF. Cet outil permet d'analyser le détail des consommations électriques des sites alimentés par EDF et de renégocier les contrats d'abonnements et les tarifications.

Depuis quelques années, un reporting énergétique est effectué à la demande de la Direction du développement durable de Crédit Agricole S.A.. Il couvre à ce jour les consommations en électricité et en gaz d'environ 90 % des 2 000 agences du réseau et les immeubles centraux. Ainsi, il est possible de détecter les anomalies, puis de procéder à des audits d'installations pour remédier à terme aux surconsommations liées aux installations défectueuses.

De plus, un contrat a été signé avec EDF pour mettre en place la prestation TCC – Télésuivi des courbes de charges des consommations sur les 5 immeubles du campus de Villejuif et l'Hôtel des Italiens à Opéra. Cet outil donne aux équipes multi-techniques une vision en temps réel des consommations et permet de mieux piloter les consommations. Une extension est prévue aux immeubles de Lyon et Bayeux.

***FOCUS :** Le nouveau contrat national de maintenance des installations techniques des immeubles centraux LCL en Ile de France comprend à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, une clause d'optimisation énergétique, intégrant un engagement de réduction de 5 % des consommations d'énergie.*

#### Action FReD :

Les mesures citées ci-dessus devraient permettre à LCL d'atteindre l'objectif de réduction de 3 % par an de sa consommation.

#### Réseau

Lors des rénovations et installations de production énergétique, la mise en oeuvre de moyens de production thermique de type thermodynamique est favorisée car elle permet de réduire d'environ 1/3 la consommation électrique. Des films solaires sont utilisés sur les baies vitrées en cas de nécessité pour limiter les différences de température entre l'extérieur et l'intérieur.

Les enseignes comportent un équipement permettant des économies d'énergie (horloge inter crépusculaire, tube T5 à ballast électronique d'une consommation inférieure de 30 à 40 % pour une luminosité égale).

Depuis 2009, la pose de PLV lumineuses en agence a été généralisée. Ces PLV sous alimentation basse tension réduisent la consommation électrique en utilisant des tubes de longue durabilité facilement recyclables et évitent l'impression d'affiches papier.

De manière générale, la rationalisation des différentes sources lumineuses est prévue dans les nouveaux projets de rénovation avec la suppression des luminaires dont les ballasts ne sont pas électroniques et la mise en place de sources d'éclairage à basse consommation.

#### Immeubles centraux

Le nouveau siège central de LCL à Villejuif regroupe désormais 5 immeubles dont 4 répondent aux critères HQE/THPE.

#### Energies renouvelables

Quatre immeubles construits sur Villejuif sont équipés de panneaux solaires.

La Direction de l'immobilier, des achats, de la logistique et de la sécurité s'informe et teste si besoin les nouvelles possibilités d'économies d'énergie. Ainsi de nouveaux concepts d'éclairage sont étudiés et mis en place.

***FOCUS :** 4 totems photovoltaïques ont été installés en 2013 avec l'éclairage du logo LCL à l'énergie solaire.*

#### 1.3.4.2. Papier

Pour LCL, compte tenu de ses activités bancaires et assurance fortement réglementées, le papier est la principale ressource naturelle consommée. Aussi, LCL met chaque année l'accent sur les projets de réduction de consommation de papier.

LCL est également associé au programme « Grenelle papier » mené par la Direction des achats Groupe de Crédit Agricole S.A. en vue de réduire les consommations papier d'environ 25 % sur 4 ans et d'augmenter au maximum la part de papier responsable utilisée. Dans ce cadre, LCL réalise un reporting complet de ses consommations papier exprimées en tonnage et réparties selon la labellisation des papiers utilisés. En 2013, des critères de qualité d'impression responsable sont introduits.

LCL a identifié 4 grandes natures d'impressions :

- bureautique : ramettes de papier utilisées en agence pour les documents remis directement au client ou chargées dans les imprimantes des fonctions centrales de LCL,
- éditique : relevés et avis clients ou éditions internes émises par la production informatique,
- commerciale : impressions commandées pour les besoins de communication commerciale avec les clients
- institutionnelle : journaux internes et rapports de LCL.

Dans les fonctions support, la mise en place dans les immeubles centraux d'imprimantes multi-fonctions, avec en standard d'impression le recto-verso noir et blanc, réduit également la consommation individuelle de papier A4 de LCL.

L'organisation des journaux internes a été revue et a conduit à réduire la fréquence de parution et le nombre de pages papier distribuées aux collaborateurs. Le rapport annuel, mis à disposition sur le site institutionnel de LCL, n'est plus édité sous format papier.

**Action FReD :**

Au niveau éditique, LCL poursuit ses actions en faveur de la dématérialisation des relevés et avis et de leur édition en recto-verso. Des études sont menées par ailleurs pour supprimer les avis inutiles au regard de la communication clients et de la réglementation. L'objectif 2013 de réduction de 1,5 million de feuillets en moyenne par mois a été atteint.

Au niveau de la communication à destination des clients, l'attention régulière est portée sur la réduction du nombre et de la taille des documents commerciaux d'information et de marketing. Pour les entreprises, la documentation commerciale est désormais consultable en ligne par les clients.

La consommation de chèques par les clients LCL continue de diminuer, environ moins 7.5 % en 2013.

En interne, la politique de mise en consultation des informations et l'utilisation de work flow sur le poste de travail des collaborateurs permettent de réduire chaque année le volume des états et des échanges papier entre service.

*FOCUS : Le nouveau papier sélectionné pour les ramettes est labélisé FSC et le grammage a été réduit de 80 à 75 gr.*

La numérisation des documents clients consultables par différents services réduit la circulation papier et les volumes utilisés en supprimant les diverses impressions et copies. Le plan de numérisation des dossiers client est achevé pour tous les réseaux. Plus de 5 millions de dossiers de particuliers stockés en agence ont ainsi été envoyés à des archivistes pour conservation. Le flux des nouveaux documents est dorénavant numérisé et intégré dans un classeur électronique consultable sur le poste de travail.

Le « back office sans papier » est désormais une réalité chez LCL. La circulation de papier est fortement réduite grâce à la numérisation des documents en entrée des back offices et à la dématérialisation des échanges papier avec les réseaux. En 2013, le Centre de décision a ainsi réduit considérablement ses impressions papier en échangeant les documents de crédit numérisés avec le réseau.

Le projet AZOTE vise à dématérialiser les documents des fonctions support du siège pour réaliser progressivement un fonctionnement sans papier sur le nouveau siège central de Villejuif. Désormais les factures fournisseurs, les documents internes RH et DIL circulent pour validation par work flow entre les unités LCL. Plus généralement, les échanges internes et externes via les messageries ou les sites intranet et internet se généralisent au sein des fonctions support de LCL. Pour les achats, la plupart des appels d'offres et consultations sont opérés via des systèmes de messagerie évitant ainsi l'envoi de documents papiers.

La réduction de consommation de papier s'accompagne d'une politique de papier responsable. Les relevés de compte et avis à la clientèle sont désormais produits sur du papier FSC. Le département des achats veille à la qualité responsable des impressions commandées par les donneurs d'ordre des entités de LCL et des imprimeurs qui les réalisent.

## 1.4. Annexes

### 1.4.1. Informations sociales

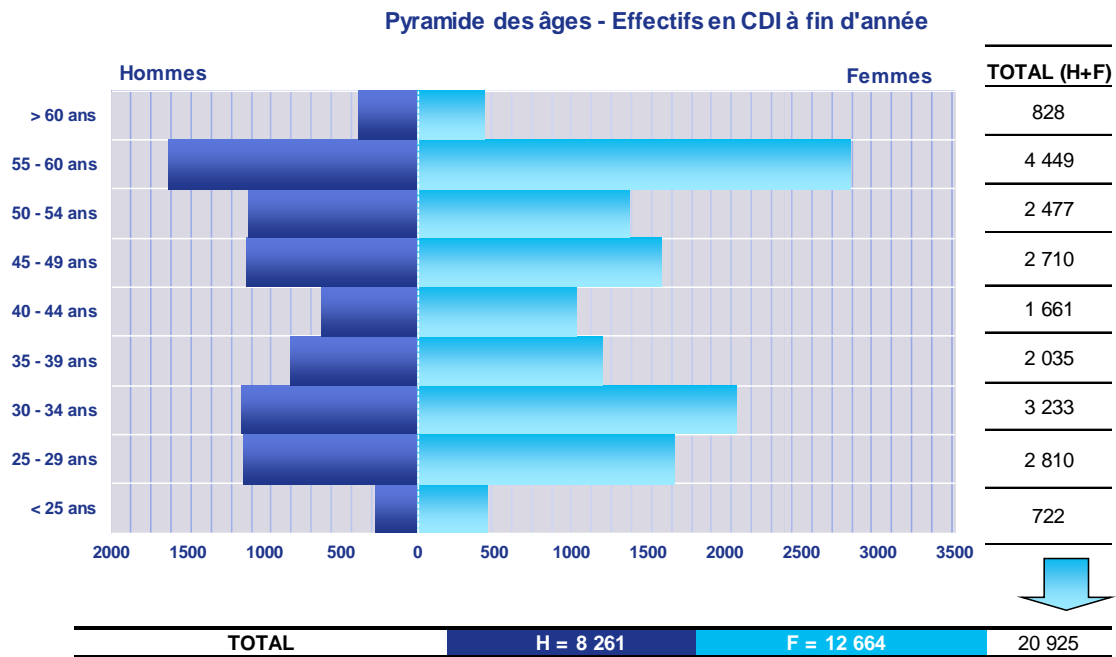
Les informations chiffrées des tableaux sont les données sociales au 31 /12/2013, consolidées LCL et ses filiales BFCAG et Interfimo. Elles couvrent les effectifs travaillant en CDD et CDI sur le territoire français, y compris les DOM-TOM. Les effectifs de la filiale Angle Neuf et de Monaco n'y sont pas intégrés.

**1.4.1.1. Effectif total**

*1.4.1.1 a) Effectif total*

	2013			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CDI	12 664	8 261	20 925	12 927	8 381	21 308
CDD	134	62	196	81	43	124
<b>Total</b>	<b>12 798</b>	<b>8 323</b>	<b>21 121</b>	<b>13 008</b>	<b>8 424</b>	<b>21 432</b>

*1.4.1.1 b) Pyramide des âges*



1.4.1.1 c) Recrutements

(Nombre de personnes)		2013			2012		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CDI	Cadres	130	198	328	118	144	262
	Techniciens	284	176	460	441	303	744
	<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>374</b>	<b>788</b>	<b>559</b>	<b>447</b>	<b>1006</b>
CDD	Cadres	7	8	15	6	5	11
	Techniciens	318	159	477	296	148	444
	<b>Total</b>	<b>325</b>	<b>167</b>	<b>492</b>	<b>302</b>	<b>153</b>	<b>455</b>
<b>TOTAL</b>		<b>739</b>	<b>541</b>	<b>1280</b>	<b>861</b>	<b>600</b>	<b>1461</b>

1.4.1.1 d) Sorties de l'effectif payé par motif (sorties définitives et provisoires)

(Nombre de personnes)	2013			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Démissions	130	134	264	148	152	300
Retraites et pré-retraites	285	143	428	47	42	89
Licenciements	29	35	64	23	22	45
Autres motifs	600	255	855	596	290	886
<b>TOTAL</b>	<b>1 044</b>	<b>567</b>	<b>1 611</b>	<b>814</b>	<b>506</b>	<b>1 320</b>

1.4.1.1 e) Formation

	2013			2012		
	Cadres	Techniciens	Total	Cadres	Techniciens	Total
Nombre de stagiaires*	8308	16227	24536	8116	16219	24335
Nombre d'heures**	201362	308275	509637	220293	377088	597381
<b>Nombre d'heure / stagiaire</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>25</b>

\*en nombre de salariés ayant au moins participé à une action de formation

\*\* sur le temps de travail

1.4.1.1 f) Absentéisme

	2013	2012
Maladie	242 013	240 910
Accidents de trajet ou de travail	12 498	11 647
Maternité-allaitement-paternité	162 120	158 535
Congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux ...)	24 961	24 729
Autres causes	2 770	2 756
<b>Total</b>	<b>444 362</b>	<b>438 577</b>

1.4.1.1 g) Accidents de travail

Nombre d'accidents ayant entraîné ou non un arrêt de travail

	2013	2012
Accidents de travail ou de trajet constatés sur l'année	881	856



## 1.4.1.1 h) Organisation du travail

**Effectif payé à temps partiel**

	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Effectif actif à temps partiel (nb)	4 016	4 101
Effectif actif à temps partiel (%)	19%	19%

## 1.4.1.1 i) Rémunération fixe théorique annuelle de l'effectif actif présent en fin d'année

**Rémunération fixe théorique annuelle de l'effectif CDI actif présent à fin d'année**

(En euros)	2013			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<b>RBA annuel moyen</b>	31 754	37 785	<b>34 331</b>	31 759	37 513	<b>34 022</b>

## 1.4.1.1 j) Rémunération collective

(en euros)	2013			2012		
	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen perçu par bénéficiaire	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen perçu par bénéficiaire
Participation	38 335 261 €	24 955	<b>1 536 €</b>	23 843 376 €	24 496	<b>973 €</b>
Intéressement	68 365 218 €	24 955	<b>2 740 €</b>	81 116 705 €	24 496	<b>3 311 €</b>
Abondement	8 317 036 €	22 038	<b>377 €</b>	6 034 534 €	22 375	<b>270 €</b>

## 1.4.1.1 k) Répartition de l'effectif total par zone géographique (CDI et CDD)

Libellé CE	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CE SIEGE OPERATIONNEL	2 066	1 654	3 720	2 006	1 633	3 639
CE EST	776	524	1 300	785	526	1 311
CE RHONE ALPES AUVERGNE	1 161	877	2 038	1 187	876	2 063
CE MEDITERRANEE	1 021	764	1 785	1 014	782	1 796
CE MIDI	669	467	1 136	662	478	1 140
CE SUD OUEST	656	548	1 204	657	558	1 215
CE OUEST	1 118	674	1 792	1 130	689	1 819
CE NORD OUEST	903	573	1 476	920	572	1 492
CE IDF NORD	1 287	575	1 862	1 119	558	1 677
CE IDF SUD	1 428	704	2 132	1 768	780	2 548
CE IDF OUEST	1 452	769	2 221	1 489	776	2 265
<b>Total LCL</b>	<b>12 537</b>	<b>8 129</b>	<b>20 666</b>	<b>12 737</b>	<b>8 228</b>	<b>20 965</b>
BFCAG	182	110	292	186	111	297
INTERFIMO	79	84	163	85	85	170
<b>Total CDI + CDD</b>	<b>12 798</b>	<b>8 323</b>	<b>21 121</b>	<b>13 008</b>	<b>8 424</b>	<b>21 432</b>

### 1.4.1.2. Table de concordance

#### Rapport LCL Responsabilité sociétale de l'entreprise / Décret n°202-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale – art 225-105-1

1) Informations sociales	
a) Emploi	
• L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique	1.4.1
• Les embauches et les licenciements	1.4.1
• Les rémunérations et leur évolution	1.4.1
b) Organisation du travail	1.2.3.6
• L'organisation du temps de travail	1.4.1
• L'absentéisme	1.4.1
c) Relations sociales	1.2.3.3
• L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	
• Le bilan des accords collectifs	
• Santé et sécurité	1.2.3.4
• Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	1.2.3.3
• Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	1.4.1
d) Formation	
• Les politiques mises en œuvre en matière de formation	1.2.1.4
• Le nombre total d'heures de formation	1.4.1
e) Egalité de traitement	
• Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	1.2.2.2
• Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des handicapés	1.2.2.3
• La politique de lutte contre les discriminations	1.2.2.1/1.2.2.4
f) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation internationale du travail relatives :	1.3.1
• Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
• A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
• A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
• A l'abolition effective du travail des enfants	
2) Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	
• L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	1.3
• Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	1.3.1
• Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions	1.3.3.1
• Le montant des provision et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	1.3.1

b)	Pollution et gestion des déchets	
	• Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	1.3.3.2
	• Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	1.3.3.2
	• La prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution propre à l'activité	NA*
c)	Utilisation durable des ressources	
	• La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	1.3.2.1
	• La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	1.3.4.1
	• La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	1.3.4.2
	• L'utilisation des sols	1.3.2.1
d)	Changement climatique	
	• Les rejets de gaz à effets de serre	4.3.2
	• L'adaptation aux conséquences du changement climatique	4.3.1
e)	Protection de la biodiversité	
	• Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	1.3.3.1
3)	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a)	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	1.2.4.2
	• En matière d'emploi et de développement régional	1.4.4.1
	• Sur les populations riveraines et locales	
b)	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	1.4.4.3/1.4.4.4
	• Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organismes	
	• Les actions de partenariat ou de mécénat	
c)	Sous-traitance et fournisseurs	1.3.1.3
	• La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	
	• L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.1
d)	Loyauté des pratiques	
	• Les actions engagées pour prévenir la corruption	1.1.1.2
	• Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	1.1.1.1/1.1.2
e)	Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	**

\* LCL en tant que banque n'a pas une activité affectant gravement l'environnement mais respecte la législation en vigueur, en particulier pour la gestion de son parc immobilier (1.3.3.1).

\*\* LCL a une activité uniquement sur le territoire français dans le respect de la législation protectrice des droits de l'homme. LCL met en place une politique envers ses fournisseurs pour inclure dans les contrats certaines clauses de l'OIT. Aucune action complémentaire n'a été menée cette année.

## 1.5. Rapport des commissaires aux comptes sur la responsabilité sociétale de l'entreprise

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société LCL, désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément à la Méthode reporting environnemental LCL 2014 et au Cahier des charges – données sociales utilisés par la société, (ci-après les « Référentiels »), disponibles sur demande au Secrétariat Général de la société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre début janvier 2014 et fin février 2014 pour une durée d'environ 8 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>1</sup>.

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec une quinzaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

---

<sup>1</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau de la société mère, Société Crédit Lyonnais S.A., que nous avons sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 97% des ETP du groupe.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## Conclusion

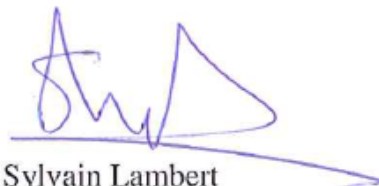
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Neuilly sur Seine, le 31 Mars 2014

L'un des Commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié  
Associé



Sylvain Lambert  
Associé du Département Développement Durable

## 2. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

### 2.1. Environnement économique et financier

La croissance mondiale s'est affichée en repli en 2013. Celle des pays émergents est restée stable à 4,5 %, en net repli cependant par rapport à la moyenne de la décennie précédente, à 10,7 %. Celle des pays développés est revenue à 1,1 %, après 1,4 % en 2011 et en 2012. Et ce, en raison du ralentissement aux États-Unis, dont la croissance est en repli à 1,8 %, après 2,8 % en 2012, plus qu'à cause de la zone euro, restée en récession à -0,5 % au lieu de -0,7 %.

Cette contre-performance des États-Unis est due à un début d'année 2013 médiocre, survenant après une mauvaise fin d'année 2012. Le reste de l'année 2013 y a été meilleur, établissant en outre une base favorable pour 2014. La performance de la zone euro a été obtenue malgré un ralentissement en Allemagne (0,5 % après 0,9 % en 2012), grâce à une légère amélioration en France (0,2 % après 0,0 % en 2012) et surtout en Europe du Sud, où la récession qui frappe les quatre pays fragiles - Italie, Espagne, Portugal, et Grèce - s'est progressivement atténuée en 2013. Mais l'évolution erratique de l'activité en France et en Allemagne tout au long de 2013 illustre la fragilité de cette reprise.

Le retournement de la courbe des taux longs, initié fin 2012 aux États-Unis, s'est confirmé, accentué et étendu à l'Europe. Démentant le consensus qui anticipait une légère baisse de sa valeur face au dollar, l'euro a fluctué entre 1,28 et 1,38 USD/EUR, dans une tendance plutôt haussière, pour terminer à son maximum. Plusieurs facteurs expliquent cette robustesse de l'euro, malgré les doutes des marchés sur l'économie européenne : un écart de taux allant croissant (40 points de base en début d'année, 100 points de base en fin d'année), un excédent courant significatif de la balance des paiements face à un déficit américain, l'atténuation des craintes sur la viabilité de la zone euro alors que les États-Unis ont parfois donné des signaux confus sur leur politique économique ("tapering", "shutdown" en octobre).

L'inflation n'étant pas une menace, au contraire, la BCE a surpris avec une baisse du taux directeur début novembre après celle pratiquée en juin, signalant sa volonté de maintenir des conditions monétaires ultra-accommodantes avec, si besoin, un assouplissement supplémentaire des conditions de liquidité. Cet assouplissement monétaire s'est couplé à une moindre ponction budgétaire. La prise en compte de circonstances exceptionnelles dues à la faiblesse du cycle, ainsi que le progrès dans l'assainissement des bilans publics ont permis aux pays de la périphérie de la zone euro d'afficher des ajustements structurels moins importants et moins invalidants pour la croissance. Mais le canal de transmission de la politique monétaire s'est grippé dans le Sud de l'Europe et la baisse des taux n'a pas pu se traduire par une détente des conditions d'octroi du crédit en volume.

### 2.2. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Produit net bancaire	3733	3804
Résultat brut d'exploitation	1166	1245
Résultat d'exploitation	859	927
Résultat net consolidé	534	613
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>534</b>	<b>596</b>

Le résultat net consolidé 2013 de LCL se répartit par secteur d'activité (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Activités hors métiers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 811</b>	(9)	(10)	(59)	<b>3 733</b>
Charges d'exploitation	(2 515)			(52)	(2 567)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 296</b>	(9)	(10)	(111)	<b>1 166</b>
Coût du risque	(304)			(3)	(307)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>992</b>	(9)	(10)	(114)	<b>859</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5				5
Variation de valeur des écarts d'acquisition					-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>997</b>	(9)	(10)	(114)	<b>864</b>
Impôts sur les bénéfices	(367)	3	4	30	(330)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>630</b>	(6)	(6)	(84)	<b>534</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-				-
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>630</b>	(6)	(6)	(84)	<b>534</b>

Le résultat net consolidé 2012 de LCL se répartit (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Activités hors métiers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 891</b>	(10)	(20)	(57)	<b>3 804</b>
Charges d'exploitation	(2 522)			(37)	(2 559)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 369</b>	(10)	(20)	(94)	<b>1 245</b>
Coût du risque	(311)			(7)	(318)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 058</b>	(10)	(20)	(101)	<b>927</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1				1
Variation de valeur des écarts d'acquisition				3	3
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 059</b>	(10)	(20)	(98)	<b>931</b>
Impôts sur les bénéfices	(361)	3	7	33	(318)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>698</b>	(7)	(13)	(65)	<b>613</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-			17	17
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>698</b>	(7)	(13)	(82)	<b>596</b>



### Résultats de la banque de proximité

LCL maintient un bon niveau d'activité sur l'année 2013 et confirme son rôle dans le financement de l'économie française. Les encours de crédit progressent ainsi de 0,3 % sur un an pour atteindre 89,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Cette progression est tirée par les crédits à l'habitat dont l'encours s'élève à 56,4 milliards d'euros, en croissance de +2,3 % sur un an. Les crédits aux entreprises et aux professionnels sont quant à eux en recul de 2,8 % sur un an, à 26,4 milliards d'euros, à l'instar des encours de crédit à la consommation (6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit - 3,3 % sur un an).

Les ressources clientèle continuent quant à elles de croître à un rythme élevé, portées par le dynamisme du réseau. Elles atteignent 163,2 milliards d'euros à fin décembre 2013, en hausse de 4,1 % sur un an. Les encours de bilan, en hausse de 6,8 % sur un an, sont tirés par la progression des livrets (+8,3 %) après une collecte importante en début d'année et des dépôts à vue (+7,0 %). Les encours de collecte hors bilan progressent également de 1,3 % sur un an, essentiellement grâce à l'assurance-vie dont les encours augmentent de 4,2 % sur la période pour atteindre 53,4 milliards d'euros fin décembre 2013.

Bénéficiant de l'évolution favorable de la collecte bilan et des crédits et d'une réduction du taux de centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des Dépôts et Consignation, le ratio crédits/collecte s'améliore de 7 points sur un an et s'établit à 109 % à fin décembre 2013.

Le produit net bancaire de l'année 2013 s'établit à 3,8 milliards d'euros, en baisse faciale de 2,0 % par rapport à l'année 2012 mais limitée à -0,7 % après retraitement de la provision épargne logement et du reversement de l'amende image chèque en 2012. La bonne tenue des revenus reflète la résistance de la marge commerciale et la progression des commissions de 1,0 % sur un an portée par les commissions de gestion mobilière (+1,7 %). La marge de transformation se contracte quant à elle dans un contexte de taux toujours bas, effet accentué par l'augmentation des remboursements anticipés de crédits.

Afin de s'adapter à ce contexte économique difficile, LCL a poursuivi en 2013 un programme visant à améliorer le pilotage et la maîtrise des dépenses de la banque, en donnant la priorité aux projets qui permettent une amélioration de la qualité des services clients. Les frais généraux restent ainsi bien maîtrisés sur l'année en affichant une baisse de 0,3 %.

Le coût du risque recule de 2,4 % entre 2012 et 2013. Sur encours de crédits, il s'établit à 31 points de base sur l'ensemble de l'année 2013, en légère baisse par rapport à 2012 (33 points de base). Le taux de créances dépréciées représente 2,5 % des encours bruts ; le taux de couverture des créances dépréciées (y compris les provisions collectives) s'établit à 74,7 % fin décembre 2013.

Au total, le résultat net de la banque de proximité s'établit, pour l'exercice 2013, à 630 millions d'euros, en baisse, après retraitement de l'impact épargne logement et du reversement EIC, de 3,9 % par rapport à l'année 2012, pénalisé par le relèvement du taux d'impôt en France de 36,1 % à 38,0 %.

## 2.3. Bilan consolidé simplifié

Actif		<i>(en millions d'euros)</i>	Passif	
31/12/2013	31/12/2012		31/12/2013	31/12/2012
18 427	18 121	Opérations de trésorerie et interbancaires	12 675	15 200
446	570	Actifs / Passif financiers à la juste valeur par résultat	386	540
5 029	8 053	Instruments dérivés de couverture	6 645	9 077
983	1 910	Actifs financiers disponibles à la vente		
88 816	90 739	Opérations avec la clientèle	82 450	78 943
		Placement des entreprises d'assurances		
7 664	6 992	Valeurs immobilisées et divers		
		Provisions techniques des entreprises d'assurances		
		Dettes représentées par un titre	10 680	13 670
		Provisions et divers	3 188	3 648
		Dettes subordonnées	580	503
		Fonds propres	4 761	4 804
<b>121 365</b>	<b>126 385</b>	<b>TOTAL</b>	<b>121 365</b>	<b>126 385</b>

Au 31 décembre 2013 le total du bilan du groupe s'élève à 121 milliards d'euros contre 126 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Les fonds propres du groupe avant distribution (y compris intérêts minoritaires) s'établissent à 4,8 milliards d'euros.

Au cours de l'exercice 2013, LCL n'a pas pris de participation significative dans une société de droit français.

## 2.4. Tendances récentes et perspectives du premier semestre 2014

Les années 2014 et 2015 devraient marquer une amélioration graduelle dans un contexte toujours fragile et peu porteur. La croissance devrait se redresser presque partout en 2014. Il n'y aura que peu d'exceptions : la Chine (avec tout de même 7,2 %), le Brésil (en recul avec 1,8% seulement), le Japon (avec une croissance stable à 2,0 %). Dans la plupart des pays, l'amélioration est réelle, y compris en Europe du Sud, où tous les pays pourraient en 2014 sortir de la récession.

Mais le rebond restera modeste, et surtout, il risque de s'essouffler en 2015. Dans la zone euro, seules l'Allemagne et l'Autriche devraient afficher une croissance significativement supérieure à 1 % en 2014. En France, elle devrait s'établir à 0,8 % en 2014, et 1,1 % en 2015. L'absence de normalisation réside dans le fait que l'économie mondiale n'entre pas dans un cycle de croissance auto-entretenu. Dans chacune des trois grandes régions (Europe, Amérique du nord, Asie), le risque est élevé que la croissance n'accélère pas, ou peu, en 2015.

La situation des États-Unis est un peu plus favorable que dans les autres pays développés. L'effort budgétaire continue à peser sur la croissance, mais les perspectives de reprise de la consommation sont assez solides, avec une baisse du chômage et une reprise de l'immobilier résidentiel. Dans ce contexte, une remontée des taux longs est maintenant probable, même si la FED restera vigilante pour éviter qu'elle n'étouffe la croissance.

En zone euro, la fin d'année 2013 et les premiers indicateurs disponibles pour 2014 ont apporté quelques signaux confortant un optimisme prudent. Mais le redressement est encore très contraint en raison de la poursuite de l'ajustement des bilans publics et privés. Dans ce contexte de reprise fragile et d'inflation très faible, la Banque centrale européenne devrait au minimum maintenir une politique monétaire très souple. Au-delà de la politique monétaire, la capacité à poursuivre les efforts d'intégration du continent restera un point-clé pour les marchés.

En France, un des principaux enjeux de la politique économique sera de réduire le déficit structurel de compétitivité. D'où la mise en place du crédit d'impôt CICE à partir de 2014 et de nouvelles baisses de charges, qui devraient favoriser une reprise graduelle de l'investissement. L'autre enjeu est de poursuivre la réduction des déficits publics. Ils sont prévus par le Gouvernement à 3,6 % du PIB en 2014 après 4,1 % en 2013. L'effort structurel, encore axé sur les hausses d'impôts en 2013, serait concentré sur les économies en dépenses à partir de 2014. Le ratio de dette publique, 95 % en 2014, ne devrait commencer à s'infléchir qu'en 2015.

## 2.5. Informations sur les comptes sociaux

### Résultats des cinq derniers exercices

<i>(en euros)</i>	2013	2012	2011	2010	2009
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 847 860 375	1 847 860 375	1 847 860 375	1 847 860 375	1 847 860 375
Nombre d'actions ordinaires existantes	356 507 037	356 507 037	356 507 037	356 507 037	356 507 037
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires HT (1)	5 840 676 678	6 052 222 307	6 018 349 402	5 591 549 614	5 785 468 716
Résultats avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 584 687 646	1 273 068 320	1 175 865 428	1 258 733 433	1 172 913 219
Impôts sur les bénéfices	-280 779 304	-286 871 217	-225 599 063	-158 216 273	-197 541 156
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	882 964 917	558 089 247	623 674 933	671 178 444	459 130 570
Résultat distribué	566 846 189	558 089 247	549 020 837	506 239 993	456 329 007
Réserves distribuées	0	8 580 753	0	0	0
<b>III - RESULTATS PAR ACTION OU PAR CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT</b>					
Résultats après impôts et avant dotations aux amortissements et provisions	3,66	2,77	2,67	3,09	2,74
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	2,48	1,57	1,75	1,88	1,29
Dividende attribué à chaque action et certificat d'investissement	1,59	1,59	1,54	1,42	1,28
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés payés pendant l'exercice en UTP	19 905	20 102	20 031	20 372	21 590
<i>Effectif moyen payé du CL Métropole en UTP</i>	<i>19 905</i>	<i>20 102</i>	<i>20 031</i>	<i>20 372</i>	<i>21 590</i>
Montant de la masse salariale de l'exercice	810 836 024	835 531 860	839 489 006	944 177 312	923 243 185
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S. - Oeuvres sociales)	354 331 913	369 883 489	351 886 083	361 510 981	381 502 203

(1) Le chiffre d'affaires reprend les intérêts et produits assimilés, les revenus des titres à revenu variable, les commissions, les gains ou pertes sur opérations financières et les autres produits d'exploitation.

### Délais de paiement fournisseurs en 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	< 30 J	30 à 45 J	45 à 60 J	Dettes échues	Total
montant de la dette	19,5	11,9	2,3	5,9	39,6

## 2.6. Evolution récente du capital

### Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices

	Nombre d'actions	Montant (€)
31-déc-11	356 507 037	1 847 860 375
31-déc-12	356 507 037	1 847 860 375
31-déc-13	356 507 037	1 847 860 375

### Délégations en matière d'augmentation de capital

Assemblée générale	Délégations de compétence	Objet de la délégation et durée	Utilisation en 2013
AG mixte du 3 mai 2011 11 ème résolution	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :</p> <p>- i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;</p> <p>- ii) ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital .</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment de fixer le ou les montants des émissions, les modalités de ces émissions : forme, caractéristiques, prix d'émission des valeurs mobilières à émettre ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <p>- le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) est fixé à 500 millions d'euros ;</p> <p>- à l'intérieur de ce plafond, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 millions d'euros.</p> <p>- en outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 millions d'euros ;</p> <p>- dans un délai de 26 mois (soit jusqu'au 3/7/2013).</p>	néant
AG mixte du 24 avril 2013 8 ème résolution	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :</p> <p>- i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;</p> <p>- ii) ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital .</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment de fixer le ou les montants des émissions, les modalités de ces émissions : forme, caractéristiques, prix d'émission des valeurs mobilières à émettre ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <p>- le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) est fixé à 500 millions d'euros ;</p> <p>- à l'intérieur de ce plafond, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 millions d'euros.</p> <p>- en outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 millions d'euros ;</p> <p>- dans un délai de 26 mois (soit jusqu'au 24/6/2015).</p>	néant

## 2.7. Gestion du capital et ratios réglementaires

### 2.7.1. Champ d'application des exigences de fonds propres

Les établissements de crédit sont assujettis aux ratios de solvabilité et de grands risques sur base individuelle, ou, le cas échéant, sur base consolidée.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française les directives européennes 2006-48-CE et 2006-49 CE (CRD, Capital Requirements Directive). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008. Ces exigences sont destinées à couvrir la somme des risques pondérés relatifs aux risques de crédit, aux risques opérationnels et aux risques de marché.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Lyonnais a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la directive européenne CRD.

### 2.7.2. Périmètre de surveillance prudentielle

Le périmètre de surveillance prudentielle de LCL inclut toutes les filiales du périmètre de consolidation comptable de LCL. La liste des sociétés consolidées est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés de LCL en partie 2 de ce rapport (note 12).

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement n°2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, Banque Thémis et Interfimo, filiales françaises régulées du Groupe LCL, sont exonérées de surveillance prudentielle sur base individuelle, LCL ayant, en 2007, adressé à cet effet à la Commission bancaire une déclaration stipulant qu'il apporte à ces filiales son soutien assurant leur solvabilité et liquidités globales.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.

### 2.7.3. Ratios prudentiels de solvabilité au 31 décembre 2013

Le tableau ci-après présente les ratios de solvabilité européens Tier 1 et global de LCL, ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Fonds propres de base après déductions (A)</b>	<b>3 641</b>	<b>3 681</b>
Fonds propres de base	4 117	4 136
<i>dont capital et primes d'émission</i>	1 878	1 878
<i>dont réserves consolidées</i>	2 239	2 258
Déductions s'imputant sur les fonds propres de base	-476	-456
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	-140	-130
<i>dont 50 % des participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 %</i>	-130	-133
<i>dont 50 % des prêts subordonnés accordés aux établissements de crédit</i>	-156	-154
<i>dont 50 % de la différence négative entre les provisions collectives et les pertes attendues</i>	-49	-38
<b>Fonds propres complémentaires après déductions (B)</b>	<b>258</b>	<b>191</b>
Fonds propres complémentaires	606	531
<i>dont titres perpétuels (TSDI et Titres participatifs)</i>	326	354
<i>dont emprunt subordonné</i>	100	
<i>dont fonds mutuel de garantie Interfimo</i>	141	135
<i>dont part des plus values latentes admissibles aux fonds propres complémentaires</i>	39	42
Déductions s'imputant sur les fonds propres complémentaires	-348	-340
<i>dont 50 % des participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 %</i>	-122	-124
<i>dont 50 % des prêts subordonnés accordés aux établissements de crédit</i>	-164	-163
<i>dont 50 % de la différence négative entre les provisions collectives et les pertes attendues</i>	-49	-38
<b>Fonds propres prudentiels (C = A + B)</b>	<b>3 899</b>	<b>3 872</b>
<b>Emplois pondérés (D)</b>	<b>37 998</b>	<b>40 920</b>
<i>dont risques de crédit</i>	35 283	38 350
<i>dont risques de marché</i>		
<i>dont risques opérationnels</i>	2 715	2 570
<b>Ratio de solvabilité Tier 1 (A/D)</b>	<b>9,58%</b>	<b>8,99%</b>
<b>Ratio de solvabilité global (C/D)</b>	<b>10,26%</b>	<b>9,46%</b>

Au 31 décembre 2013, les ratios de solvabilité Tier 1 et global de LCL s'établissent respectivement à 9,58 % et à 10,26 % contre 8,99 % 9,46 % au 31 décembre 2012. LCL respecte ainsi les exigences réglementaires.

De plus, en 2013, une exigence complémentaire a été introduite en 2013 dans l'optique de l'entrée en application de la CRR/CRD4. A ce titre, un établissement de crédit doit détenir en permanence des fonds propres supérieurs ou égaux à 80 % du montant minimal total de fonds propres qu'il aurait dû détenir en vertu de la réglementation Bâle 1.

Au 31 décembre 2013, LCL respectait ce ratio « flooré » qui s'affichait à 8,29 %.

Les fonds propres de LCL se répartissent en deux catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1)
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base.

LCL ne dispose pas de fonds propres surcomplémentaires.

Les fonds propres durs se composent principalement du capital et des réserves consolidés, retraités notamment des gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres. D'un exercice à l'autre, leur augmentation s'explique par la part conservée du résultat.

Les sommes déduites des fonds propres durs, sans grand changement, comprennent :

- les immobilisations incorporelles (logiciels, ...);
- la moitié des participations supérieures à 10 % dans des établissements de crédits (Crédit Logement et Caisse de Refinancement de l'Habitat pour l'essentiel), ainsi que la moitié des concours subordonnés accordés à ces mêmes établissements;
- la moitié de la différence négative entre les provisions et les pertes attendues.

Les fonds propres complémentaires comprennent principalement les dettes subordonnées, le fonds mutuel de garantie Interfimo et, à hauteur de 45 % de leur montant avant impôt, les plus-values latentes sur instruments de capitaux propres. Au cours de l'année 2013, LCL a procédé à des rachats de titres subordonnés perpétuels et a souscrit un emprunt subordonné de 100 M€.

Les déductions s'imputant sur les fonds propres complémentaires restent quasi stables. Elles se composent des éléments suivants :

- la moitié des participations supérieures à 10 % dans des établissements de crédits (Crédit Logement et Caisse de Refinancement de l'Habitat pour l'essentiel), ainsi que la moitié des concours subordonnés accordés à ces mêmes établissements
- la moitié de la différence négative entre les provisions et les pertes attendues.

## 2.7.4. Exigences de fonds propres par types de risques

Les exigences en fonds propres, présentées ci-après par type de risques, méthode et catégorie d'expositions (pour le risque de crédit), sont égales à 8 % (minimum réglementaire) des actifs pondérés correspondants.

Ces derniers sont obtenus en appliquant à chaque exposition au risque un taux de pondération.

Les exigences de fonds propres au titre de l'ensemble des risques du Pilier 1 (risques de crédit, de marché et opérationnel) se situent à 3 040 M€ fin 2013 contre 3 274 M€ fin 2012.

### 2.7.4.1. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	-	-	2	0
Etablissements	416	33	487	39
Entreprises	3 917	313	5 178	414
Clientèle de détail	305	24	379	30
Actions	1	0	1	79
Titrisations				
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	1 766	141	2 064	165
<b>TOTAL</b>	<b>6 405</b>	<b>512</b>	<b>8 111</b>	<b>649</b>

En dehors de certains actifs, dont les risques pondérés sont calculés en appliquant la méthode standard (immobilisations, comptes de régularisations, ...), LCL calcule, pour ses expositions sur les entreprises, un complément standard comme indiqué au paragraphe suivant.

### 2.7.4.2. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	1	0	0	0
Etablissements	207	17	311	25
Entreprises	14 963	1 197	15 071	1 206
Clientèle de détail	13 141	1 051	14 026	1 122
<i>Petites ou moyennes entités</i>	4 527	362	4 669	374
<i>Expositions renouvelables</i>	921	74	1 131	91
<i>Prêts immobiliers</i>	5 217	417	5 553	444
<i>Autres expositions sur la Clientèle de détail</i>	2 476	198	2 673	214
Actions	567	45	830	66
<b>Méthode de pondération simple</b>	<b>567</b>	<b>45</b>	<b>830</b>	<b>66</b>
<i>Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190%)</i>	0	0	0	0
<i>Expositions sur actions cotées (pondération 290%)</i>	114	9	304	24
<i>Autres expositions sur actions (pondération 370%)</i>	452	36	527	42
<b>Méthode de modèle interne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titrisations	0	0	0	0
Autres actifs ne correspondant	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>28 878</b>	<b>2 310</b>	<b>30 239</b>	<b>2 419</b>

Les emplois pondérés relatifs à la clientèle de détail sont calculés par application de la méthode IRBA, fondée sur l'utilisation des notations internes.

En dépit de la hausse des engagements sur l'année, les emplois pondérés sur la clientèle de détail sont en baisse en raison de l'amélioration de la répartition des encours par indicateur de risque.

Sur la clientèle des entreprises, le tableau présente les emplois pondérés calculés en IRB Fondation. Toutefois, le modèle n'ayant pas été encore homologué par l'ACPR, c'est la méthode standard qui s'applique. C'est pourquoi LCL calcule un complément standard (voir tableau du premier paragraphe). La somme des emplois pondérés calculés en IRBF et du complément standard équivaut aux emplois pondérés tels qu'ils seraient évalués en méthode standard. La baisse des encours de crédit se traduit par une diminution des emplois pondérés de l'ordre d'un milliard d'euros.

### 2.7.4.3. Montant des exigences de fonds propres au titre des risques de marché

LCL n'a pas de risques de marché, l'exigence de fonds propres à ce titre est donc nulle.

### 2.7.4.4. Montant des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Approche standard du risque opérationnel	168	13	197	16
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	2 547	204	2 373	190
<b>TOTAL</b>	<b>2 715</b>	<b>217</b>	<b>2 570</b>	<b>206</b>

Pour l'essentiel, le risque opérationnel est calculé selon la méthode avancée en cours au sein du Groupe.



### 2.7.5. Evaluation de l'adéquation de capital interne

LCL a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du capital interne, à l'image de ce qui a été instauré au sein du groupe Crédit Agricole. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 des accords de Bâle, plus particulièrement en matière d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres de l'établissement, calculés au niveau consolidé, sont adaptés aux risques encourus, tout en veillant à la qualité de la maîtrise des risques et des contrôles.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 : risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel ;
- les risques couverts par le Pilier 2 : risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit.

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne suivie par LCL requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit. À défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 serait effectué.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentale par rapport aux exigences du Pilier 1. Elle consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte des risques du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées.

Le capital interne des expositions au risque de crédit hors banque de proximité se fonde sur un modèle interne de capital économique permettant notamment d'appréhender les concentrations au sein des portefeuilles de crédit.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule le capital interne en appliquant les chocs de taux prévus dans le Pilier 2 de la réforme Bâle 2, soit des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

La diversification entre risques est mesurée par un modèle interne qui permet de quantifier les corrélations entre les différentes catégories de risques.

Une démarche prospective est mise en œuvre pour mesurer les besoins de capital interne, de façon à intégrer les effets anticipés de la réforme Bâle 3, tant pour le calcul des fonds propres disponibles que pour la mesure des besoins de fonds propres.

Comme les autres entités du groupe Crédit Agricole S.A. soumises à l'exigence de mesure du capital interne, LCL est responsable de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe, notamment en termes de gouvernance. L'ICAAP fait l'objet d'une présentation régulière au Comité exécutif réuni en Comité de Contrôle Interne, en Comité Actif-Passif. Le capital interne déterminé par la banque fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

### 2.7.6. Solvabilité Bâle 3

Le nouveau dispositif Bâle 3 (CRR/CR) conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires et prend en compte de nouveaux risques.

Les textes relatifs aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au JO de l'UE le 26 juin 2013 ; ils entreront en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, en suivant les dispositions transitoires stipulées dans les textes.

**1 - Au numérateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :**

- le Common equity Tier One (CET1) ou fonds propres de base de catégorie 1,
- le Tier One ou fonds propres de catégorie 1, constitué du Common Equity Tier One et des fonds propres additionnels de catégorie 1,
- les fonds propres qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Le CET1 est calculé en prenant en compte les évolutions suivantes, qui entreront en vigueur de manière « phasée » :

- suppression de la majorité des filtres prudentiels, notamment sur les plus et moins-values latentes sur les instruments de capitaux propres et les autres actifs financiers disponibles à la vente (c'est-à-dire les titres de dettes), hormis les titres de dette souveraine tant que la norme IAS39 est en vigueur,
- déduction des impôts différés actifs (IDA) liés à des déficits reportables (précédemment traités en emplois pondérés à 0 %),
- déduction intégrale des montants négatifs résultant d'un éventuel déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (ces derniers étaient auparavant déduits à 50 % du Tier 1 et à 50 % du Tier 2),
- déduction des impôts différés actifs (IDA) liés à des différences temporaires (précédemment traités en emplois pondérés à 0 %) au-delà d'une limite en deçà de laquelle ils sont pris en compte dans les emplois pondérés,
- déduction intégrale des participations financières (ces dernières étaient auparavant déduites à 50 % du Tier 1 et 50 % du Tier 2) au-delà de limites en deçà desquelles elles sont prises en compte dans les emplois pondérés,

Les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 incluent des instruments qui doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants que par le passé pour être reconnus en Bâle 3 et font l'objet pour le calcul du ratio phasé d'une clause dite de « grand-père » dans le cas où ils ne sont pas éligibles à Bâle 3, de façon à les éliminer progressivement des fonds propres sur une période de 10 ans.

**2 - Au dénominateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 introduit des modifications sur le calcul des actifs pondérés des risques de crédit et de contrepartie, et notamment la prise en compte :**

- du risque de variation de prix de marché lié à la qualité de crédit de la contrepartie (CVA «Credit Valuation Adjustment »),
- des risques sur les contreparties centrales (chambres de compensation),
- des notations externes pour la pondération des contreparties financières en méthode Standard,
- d'un rehaussement de la corrélation de défaut sur les institutions financières de grande taille pour le traitement en méthode « Internal Rating Based » (notation interne),
- d'un traitement préférentiel des expositions sur les PME.

**3 - Au total, dans le régime Bâle 3, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :**

- le ratio CET1 ou ratio de fonds propres de base de catégorie 1,
- le ratio Tier One ou ratio de fonds propres de catégorie 1,
- le ratio de fonds propres total.

Ces ratios font l'objet d'un calcul « phasé » ayant pour but d'assurer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3.

Afin de renforcer la capacité de résistance à la crise du secteur bancaire, des « coussins de fonds propres » s'ajouteront progressivement aux minima réglementaires.

### 3. FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels LCL est exposé et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. Les informations à fournir au titre de la norme IFRS 7 sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de LCL,
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit),
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).
- les risques induits par la crise financière.

Ces informations sur la gestion des risques font partie intégrante des comptes au 31 décembre 2013, certifiés par les commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition de LCL à des procédures civiles ou pénales,
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières (dont lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme).

#### Organisation de la gestion des risques

LCL bénéficie de processus et de dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables, adaptés à ses activités et à son organisation (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels). Ils sont intégrés au dispositif de contrôle interne, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leurs activités, la Direction des risques et contrôles permanents (DRCP) a pour mission de garantir que les risques auxquels LCL est exposé sont conformes aux stratégies des risques définies par les métiers (limites globales et individuelles, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la banque.

La DRCP assure ainsi la supervision et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de LCL. A ce titre, la DRCP assure le pilotage de la « filière risques ». Elle supervise notamment les unités en charge du contrôle permanent comptable et financier, ainsi que celle en charge de la continuité des activités et de la sécurité du système d'information.

La DRCP est indépendante des métiers et rapporte fonctionnellement à la Direction générale de LCL et hiérarchiquement à la Direction des risques groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A.. L'organisation de la DRCP de LCL s'intègre dans la ligne métier RCP de Crédit Agricole S.A.. Ainsi, LCL se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, la DRCP reporte régulièrement ses grands risques à la DRG de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le Comité des risques de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que ses stratégies des risques.

En synthèse, la Direction des risques et contrôles permanents assure notamment les missions suivantes :

- elle définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- elle contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- elle fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers ou anticipées par leur stratégie des risques,
- elle assure le recensement, l'analyse et le reporting des risques via des outils dédiés.

La gestion des risques structurels de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, sont assurés par le département Gestion financière de la Direction des finances. L'internalisation de la gestion du risque de taux d'intérêt global de LCL, jusqu'ici déléguée à Crédit Agricole S.A., a été achevée en 2013. La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif/passif et de trésorerie, auxquels participe la DRCP.

Plus globalement, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur trois lignes hiérarchiquement indépendantes : outre la Direction des risques et contrôles permanents, la Direction de la conformité et le Contrôle périodique (Inspection générale) viennent compléter le dispositif. Celui-ci est notamment décrit dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne émis dans le cadre de la loi de sécurité financière du 1er août 2003, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que dans le rapport de contrôle interne communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

## Gouvernance

Des comités risques, présidés par la Direction générale, couvrent l'ensemble des risques de LCL.

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée à l'occasion des différents comités (dont engagements et risques sensibles, actif/passif et trésorerie, placement), qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration.

Les risques et le dispositif de contrôle interne sont examinés par le Comité exécutif, notamment lors du Comité de contrôle interne faitier réuni tous les mois.

Le Comité d'audit et le Conseil d'administration examinent les stratégies des risques, sont régulièrement tenus informés de l'exposition aux risques de LCL, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par l'organe délibérant.

## 3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### 3.1.1. Objectifs et politique

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par des stratégies des risques visant à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier inscrit son activité : secteur visé (ou exclu), type de contrepartie, nature et durée des transactions, produits autorisés, catégories ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel ou global, critères de diversification.

Les contreparties ou groupe de contreparties font l'objet de limites ou autorisations destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises).

L'application de la stratégie des risques s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

La stratégie des risques de crédit de LCL a été actualisée en 2013 par les métiers, avec l'appui de la DRCP, en intégrant les objectifs stratégiques et le plan de développement de l'entreprise. Cette stratégie a été validée par le Comité des risques du Groupe en avril, puis présentée au Comité d'audit et au Conseil d'administration de LCL en juillet 2013.

Elle vise à :

- sécuriser les prêts immobiliers par un recours toujours élevé aux organismes de caution mutuelle ; parallèlement, un nouvel encadrement de la production mis en œuvre en 2012 a été renforcé et certains seuils réduits ;
- s'appuyer sur des indicateurs de risques avancés, déjà complétés en 2012 et enrichis en 2013 ;
- construire le développement sur le marché des professionnels sur les meilleurs profils de risque en s'appuyant sur une politique de risque adaptée selon les différents secteurs d'activité ;
- renforcer l'encadrement des activités Entreprises dans le cadre d'une stratégie ciblée et différenciée. Certaines limites ont été révisées à la baisse ; parallèlement, deux niches à risques faibles ont été pour l'une créée et pour l'autre élargie ;
- adapter les règles d'octroi pour contenir les risques ;
- maintenir les actions de prévention, détection et gestion des risques dans chacun des réseaux.

Pour tenir compte du contexte économique, la révision de la stratégie des risques est programmée au premier semestre 2014.

### 3.1.2. Gestion du risque de crédit

#### 3.1.2.1. Principes généraux de prise de risque

LCL a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un crédit, du processus de décision d'octroi au suivi courant, ainsi que le passage des provisions et les modalités de recouvrement. Il consigne la règle commune à l'ensemble de LCL. Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions. Des comités assurent l'adaptation de la politique d'octroi à l'évolution de la stratégie des risques sur les différents marchés.

Toute opération de crédit nécessite une analyse de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. LCL dispose d'une méthode d'analyse de la rentabilité de ses opérations de crédit sur ses principaux marchés, qui permet notamment d'orienter la tarification.

L'organisation globale de l'octroi de crédit se caractérise par :

- sur le marché des entreprises : un processus d'octroi reposant sur un système expert d'aide à la décision permettant au réseau de statuer selon le chiffre d'affaires de la société concernée, ainsi que sur des lignes métiers engagements ou des comités de crédit, indépendantes des lignes métiers commerciales, permettant un double regard objectif. Les délégations du réseau commercial sont pilotées par le système expert et dépendent de la note de signature, du type de crédit sollicité et du montant des engagements,
- sur le marché des particuliers et des professionnels : les décisions et les délégations sont guidées par des scores et systèmes experts pour les principaux produits (immobilier, crédit à la consommation et découvert). Les opérations qui sortent des délégations des conseillers sont décidées par la ligne métier Engagements. Les délégations dépendent du type de crédit, du montant sollicité et des engagements déjà en place. Une plateforme centralisée est chargée des décisions qui sortent de la délégation locale.

Au niveau de la politique d'octroi, le dispositif centralisé rend aisé un infléchissement par modification des paramètres des systèmes experts et des consignes données aux plates-formes centralisées de décision.

Les contrôles de second degré relatifs au respect des limites sont exercés par RCP ; ils sont complétés par un processus de surveillance des risques individuels et globaux afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et des engagements de la banque.

### 3.1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

#### Systeme de notation interne

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit et la notation des emprunteurs, ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble des expositions de la banque.

Les systèmes de notation sont très largement utilisés comme élément de base de l'appréciation du risque dans l'ensemble des processus de LCL : octroi de crédits, suivi du risque, tarification, provisionnement.

Sur le marché des particuliers et professionnels, le système de notation interne implanté déjà depuis plusieurs années chez LCL a été utilisé pour la mise en œuvre du dispositif issu de la réglementation Bâle II. Il s'appuie sur un ensemble de caractéristiques du client liées à la personne (physique ou morale) et sur des données historiques de son comportement bancaire. Il constitue un élément de base de l'appréciation du risque au niveau individuel client comme au niveau plus global du portefeuille. Une échelle de notation sur onze positions a été établie sur la base d'une segmentation du risque. La notation de la clientèle est actualisée chaque mois. Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La gouvernance du système de notation interne s'appuie, d'une part, sur des comités de back-testing de LCL visant à contrôler et vérifier la pertinence du modèle et d'autre part, sur la validation de ces travaux par le Comité des normes et méthodologies (CNM) de Crédit Agricole S.A..

Ce dispositif Bâle II en méthode de notation interne (IRB) a été validé par la Commission bancaire en décembre 2007.

Sur le marché des entreprises, le dispositif de notation Bâle II de LCL est très largement intégré dans le dispositif du Groupe Crédit Agricole, qui garantit l'unicité de la note d'un client de plusieurs entités. La notation des entreprises s'effectue avec l'outil Groupe Crédit Agricole ANADEFI. L'échelle de notation interne du Groupe Crédit Agricole repose sur treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont trois notes pour les contreparties sensibles) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut. Après le recalibrage du modèle Entreprises du Groupe réalisé en juin 2012 (intégrant notamment de nouveaux ratios financiers), le nouveau bornage du périmètre de la Grande Entreprise a permis d'affiner encore le calibrage de l'échelle maître.

La table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation est la suivante :

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Equivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Equivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C

Le dispositif de notation du Groupe Crédit Agricole se décline par type de grande clientèle avec des méthodologies adaptées à chacun. Du fait de la structure de sa clientèle, LCL est concerné par les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les financements structurés.

La qualité du dispositif de notation Bâle II est suivie au sein d'instances dédiées de LCL et du Groupe.

La notation des contreparties s'effectue à l'entrée en relation et est actualisée à chaque demande de crédit ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'actualisation de la notation fait l'objet d'actions et de suivis réguliers afin d'anticiper les éventuelles dégradations du portefeuille. Elle est revue au minimum annuellement.

Des contrôles sont effectués pour s'assurer régulièrement de la pertinence et de la qualité de la notation.

Un tableau de bord de suivi de la qualité de la notation de la clientèle Entreprises a été mis en place début 2013.

Les travaux d'optimisation du dispositif de notation Bâle II, partagé entre les entités du groupe Crédit Agricole, se sont poursuivis en 2013.

### 3.1.3. Dispositif de surveillance

Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

Le Comité des risques sensibles, présidé par le Directeur général et auquel participent les membres du Comité exécutif et les responsables des directions concernées, se réunit trimestriellement avant la date de clôture des comptes pour examiner la situation des risques, leur niveau de couverture par des provisions et prendre toute décision nécessaire.

### 3.1.3.1. Surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

LCL mesure ses risques en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant sur le marché des entreprises les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

LCL Risques, outil de pilotage du risque accessible par intranet et décliné au niveau agence sur le marché des particuliers et des professionnels, renforce la responsabilisation des acteurs du réseau. Cet outil met à disposition des managers et experts risques du réseau des indicateurs de risque (contrepartie, opérationnel).

Le dispositif de surveillance et de mesure des risques de contrepartie s'appuie notamment sur plusieurs tableaux de bord mensuels (tableau de bord synthétique, Retail, Corporate, immobilier). Ces tableaux sont régulièrement enrichis.

Sur chaque marché, des réunions et comités de contrôle des risques de contrepartie se tiennent pour examiner les anomalies et exceptions (impayés, dépassements...).

Parallèlement, une surveillance des engagements et un suivi permanent des affaires en portefeuille sont mis en œuvre par les métiers, la Direction des engagements et RCP, afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer le plus en amont possible des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la banque. Ainsi, l'actualisation de la notation d'une grande partie de la clientèle des entreprises ne dépend pas de la seule réception des documents financiers annuels, mais de la perception du risque individuel selon de multiples critères.

En 2013, les revues de portefeuille se sont poursuivies afin d'anticiper toute dégradation des risques.

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment).

Les anomalies identifiées, y compris les anomalies de classification comptable, ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportées aux lignes métiers concernées au niveau du Comité de direction générale.

Pour le suivi du risque Entreprises, LCL dispose d'un maillage opérationnel et resserré qui s'appuie sur :

- la tenue périodique dans chaque direction entreprises du Comité régional des risques et de suivi des engagements sensibles (CRRSES), donnant lieu à la diffusion systématique d'un compte-rendu aux différentes parties prenantes dont la Direction des engagements et du recouvrement et la DRCP,
- l'existence d'une procédure d'alerte en cas d'évènement ou d'information susceptible de conduire à une dégradation du risque de la contrepartie concernée,
- des revues de portefeuilles et un suivi dédié pour les clients portant des engagements significatifs ou bénéficiant de structurations spécifiques (LBO, financement structuré d'acquisition, ...).

Les principaux comités mis en place pour assurer le suivi des affaires sensibles incluent :

- au niveau local : les comités régionaux des risques et de suivi des engagements sensibles, mis en place au sein des directions régionales entreprises, suivent localement les dossiers sensibles et peuvent proposer un provisionnement pour les dossiers entrant dans le cadre de leurs délégations de crédit et dont le risque se dégrade. Par ailleurs, des comités des engagements sensibles locaux sont en place sur le marché des particuliers et des professionnels pour compléter le dispositif central de LCL ;
- au niveau central : le Comité des engagements sensibles entreprises, auquel participent les responsables de la Direction des engagements et du recouvrement et de la Direction du marché des entreprises, décide dans le cadre de ses délégations des dotations et reprises de provisions sur les dossiers présentés au Comité, sur ses propositions ou sur celles des comités régionaux des risques et de suivi des engagements sensibles.

Le secteur Conseils et négociations, qui assure le pilotage et le suivi des dossiers sensibles les plus importants, décide ou propose, selon le niveau de délégation, les mouvements de provisions relatifs à ces dossiers.



### 3.1.3.2. Surveillance globale

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de LCL par un dispositif de suivi des risques globaux permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille et sur chacun des sous portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques d'ensemble.

Des mesures d'encadrement renforcé et de gestion des engagements ont été menées, ce qui a pu déboucher sur des mesures de stabilisation des expositions sur certains sous portefeuilles, sur des décisions de réductions volontaires et préventives sur les zones considérées comme les plus à risques.

Crédit Agricole S.A. a fixé des limites sur les grandes contreparties gérées par LCL. Elles sont précisées dans la stratégie des risques et suivies mensuellement. Les engagements sur les dix plus grands groupes de contreparties, tous notés « Investment grade », représentent 2,96 % des encours globaux de LCL et 11,43 % des engagements du marché Entreprises.

#### Engagements sur les dix plus grands groupes ou contreparties

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements	3 169	3 110
% engagements Corporate	11,43%	10,81%
% engagements Globaux	2,96%	2,90%

Source Base Bâle II

### 3.1.3.3. Surveillance sectorielle

Le suivi sectoriel est assuré par le biais des tableaux de bord mensuels de pilotage des risques Entreprises. Ce suivi a été renforcé pour les secteurs les plus sensibles à une conjoncture dégradée.

Par ailleurs, pour chaque dossier de demande de crédits en délégation du comité de décision faitier (Comité des opérations), un éclairage spécifique est réalisé sur les engagements portés par LCL sur la filière d'activité concernée.

En parallèle, les risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs sont analysés et complétés d'une surveillance d'indices précurseurs de dégradation.

Ces travaux sont menés en concertation avec les équipes d'économistes et d'ingénieurs industriels spécialisés de Crédit Agricole S.A..

### 3.1.3.4. Suivi des contreparties défailtantes et sous surveillance

Les principes de gestion opérationnelle du défaut sont précisés par des notes de procédure. Le système de déclassement en créances douteuses est automatisé.

Sur le marché des entreprises, toute contrepartie présentant une alerte s'apparentant à un motif d'entrée en défaut et susceptible de déclencher une situation de défaut doit faire l'objet d'une analyse systématique par le responsable de la notation et l'instance décisionnelle sur la notation.

Les contreparties défailtantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des risques et des contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les comités dédiés aux engagements sensibles et les comités des risques sensibles et sont généralement gérées par les services spécialisés de recouvrement amiable ou contentieux.

En accompagnement de l'exercice Asset Quality Review/Balance Sheet Agreement et en cohérence avec la note de procédure de Crédit Agricole S.A. d'août 2013, LCL a mené de nombreux travaux concernant l'identification et le recensement des prêts restructurés, en tenant compte des précisions apportées par l'EBA sur les notions de forbearance. Les actions engagées se poursuivront en 2014.

### 3.1.3.5. Surveillance et gestion du risque pays

Le risque pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les intérêts financiers de LCL dans ce pays. Le risque pays ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché et opérationnel), mais une agrégation de risques résultant de la



vulnérabilité du portefeuille de la banque à un environnement politique, macro-économique et financier spécifique. La méthodologie de rating pays a été mise en place par le groupe Crédit Agricole et s'applique à l'ensemble du Groupe. Le modèle interne de notation des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique et financière. Les ratings pays sont présentés sur une échelle de quatorze positions, en cohérence avec le système de rating de la banque.

LCL assure un suivi de ses expositions par pays. Les pays dont la note est inférieure à un seuil fixé par le Groupe font l'objet d'une limite. Même s'il n'est pas dans la politique de LCL de prendre des risques pays, il peut être amené à accompagner ses clients sous forme notamment de garanties internationales. À ce titre il s'appuie sur le savoir-faire de CA-CIB et le risque pays fait l'objet d'un dispositif de suivi et d'une surveillance coordonnés au niveau du groupe Crédit Agricole.

Conformément à la demande de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), LCL s'est doté en 2013, dans le cadre du groupe Crédit Agricole, de limites globales pays (hors la France en risque pays). Le contrôle de leur respect est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents, ayant pour mission d'alerter la Direction des risques du Groupe en cas de dépassement.

Au 31 décembre 2013, la provision pour risques pays s'élève à 4,15 M€.

### 3.1.3.6. Stress scenarii

Des stress scenarii de crédit sont effectués chaque année en liaison avec les métiers, soit dans le cadre de besoins internes, soit à la demande de l'ACPR, afin d'évaluer quels seraient les impacts d'une forte dégradation de l'environnement économique et financier, en termes de risque de perte encourue et d'exigence additionnelle en fonds propres pour LCL. Parallèlement à l'effet en coût du risque, un stress sur le PNB (marge et volume) est également réalisé afin de mesurer l'impact sur le compte de résultat du Groupe. L'objectif de cet exercice est d'estimer les conséquences d'un scénario économique dégradé sur 3 années sur la capacité bénéficiaire du Groupe et sa solvabilité.

En 2013, LCL a participé aux stress liés à l'exercice budgétaire, pilotés par Crédit Agricole S.A..

## 3.1.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

### 3.1.4.1. Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif de CRD mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle II du ratio de solvabilité).

La politique de crédit, les normes et les procédures de LCL définissent les principes et les règles de prise de garanties à l'octroi de crédit. Les plateformes de décision crédit, le dispositif de contrôle et les outils informatiques permettent de veiller à l'application de cette politique.

Les garanties valorisées sont intégrées dans le dispositif Bâle II de LCL pour le calcul des emplois pondérés. Une garantie est considérée comme éligible au sens de l'arrêté du 20 février 2007, si elle est reçue, conforme et répond à un certain nombre de critères qui garantissent sa qualité. A fin 2013, les prêts immobiliers sur le marché des particuliers et des professionnels sont essentiellement couverts par la garantie de Crédit Logement ou CAMCA. Sur le marché des professionnels, LCL a recours régulièrement aux garanties de la SIAGI, OSEO, FAG et INTERFIMO.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession des garanties.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

### 3.1.4.2. Utilisation des dérivés de crédit

LCL n'utilise pas de dérivés de crédit.

### 3.1.5. Exposition

#### 3.1.5.1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

**Tableau d'exposition maximale** (repris de la note annexe 3.1 des comptes consolidés en partie 2 du présent rapport)

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	446	570
Instruments dérivés de couverture	5 029	8 053
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	199	997
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	16 924	16 637
Prêts et créances sur la clientèle	88 816	90 739
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)</b>	<b>111 414</b>	<b>116 996</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	14 950	13 983
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	6 968	7 078
Provisions - engagements par signature	(67)	(64)
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)</b>	<b>21 851</b>	<b>20 997</b>
<b>Exposition maximale au risque crédit</b>	<b>133 265</b>	<b>137 993</b>

#### 3.1.5.2. Concentration

L'analyse de la concentration par filière d'activité économique et par zone géographique porte sur le portefeuille d'engagements commerciaux de la banque de proximité (marchés particuliers, professionnels et entreprises).

##### 3.1.5.2 a) Diversification du portefeuille par zone géographique

Le portefeuille d'engagements commerciaux s'élève à 108 G€ au 31/12/2013 contre 109 G€ au 31/12/2012.

Les engagements commerciaux restent principalement distribués en France et les engagements à l'international concernent majoritairement les pays européens. LCL accompagne ses clients à l'international essentiellement sous forme de garanties.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (encours bruts)\*

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
France ( y compris DOM-TOM)	99 855	100 793
Autres pays	7 648	8 335
<b>Total</b>	<b>107 503</b>	<b>109 128</b>

\*Source comptable

3.1.5.2 b) Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Répartition des engagements (Bilan et Hors Bilan)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Particuliers et Professionnels</b>	<b>74%</b>	<b>73%</b>
Crédit habitat	55%	54%
Crédits à la consommation	6%	6%
Prêts aux professionnels	9%	9%
Découverts, crédits de trésorerie et autres engagements	4%	4%
<b>Entreprises</b>	<b>26%</b>	<b>27%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source Bâle II

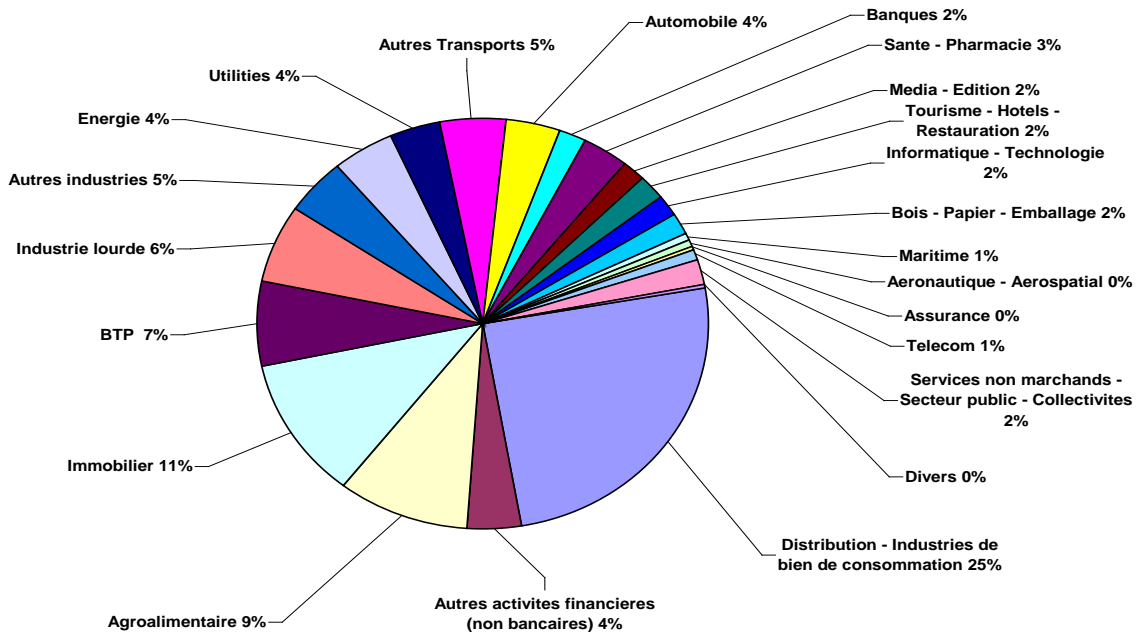
Le tableau ci-dessus ne reprend que les engagements bilan et hors bilan des marchés des particuliers, professionnels et entreprises. Les engagements sur les administrations centrales, banques centrales et institutions non établissements de crédit ne sont pas repris. Les engagements du marché des entreprises représentent 26 % des engagements des réseaux de LCL au 31/12/2013.

Sur le marché des particuliers la part des crédits à la consommation reste stable en 2013, les encours de crédit à l'habitat progressent d'un point et les découverts, crédits de trésorerie et autres engagements conservent la même part relative.

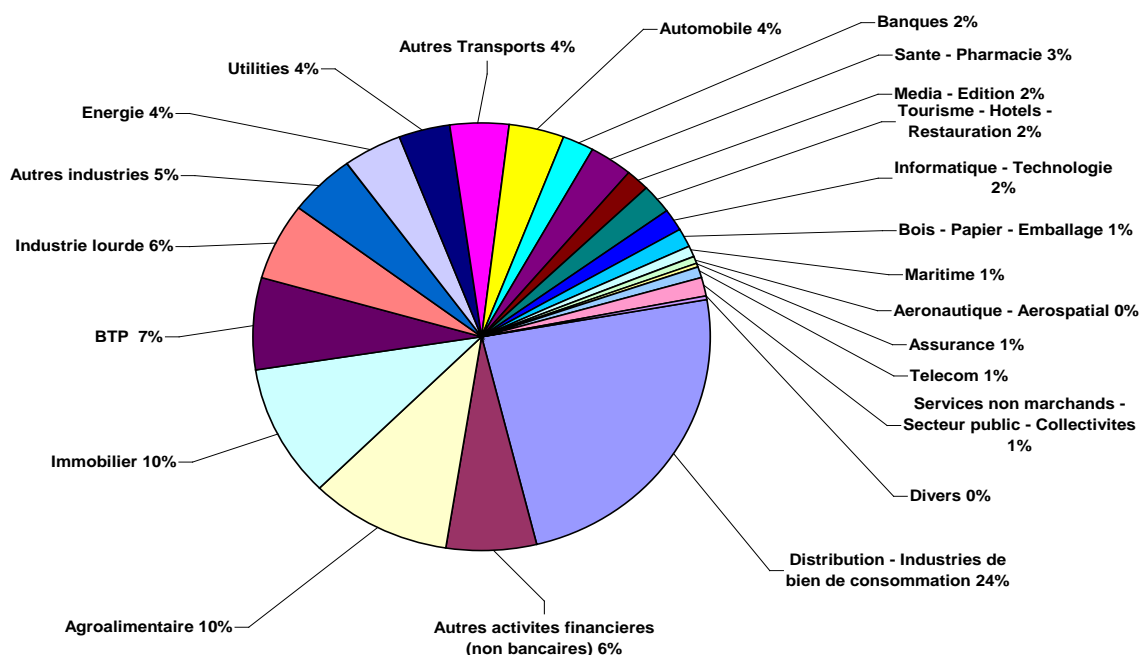
Les éléments exclus de ce tableau sont présentés dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

Les activités de LCL sont réparties sur l'ensemble du territoire français (absence de risque de concentration géographique). La répartition sectorielle a été réalisée à partir de 23 filières économiques définies par Crédit Agricole S.A..

Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2013 du portefeuille entreprises, par filière économique



Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2012 du portefeuille entreprises, par filière économique



3.1.5.2 c) Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les données chiffrées sont reprises dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

3.1.5.3. Qualité des encours

3.1.5.3 a) Analyse des encours par notation interne

Marché des entreprises :

La notation Bâle II du portefeuille sain (hors Défaut) montre un glissement d'une partie des engagements « Investment grade » vers les engagements « Non Investment grade » et une légère augmentation des engagements sensibles en 2013. Cette évolution s'explique par la dégradation du contexte économique et la mise en place progressive à partir de mi-2012 d'une nouvelle notation Entreprises plus conservatrice.

Répartition du portefeuille corporate hors défaut et hors non notés

source Bâle II Corporate	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Investment grade (note A+ à C-)	70%	73%	79%
Non Investment grade (note D+ à D-)	25%	23%	18%
Sensibles (note (E+ à E-))	5%	4%	3%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Marché des particuliers et professionnels :

La notation Bâle II du portefeuille sain (hors Défaut) montre la poursuite de l'amélioration de la qualité des engagements par niveau de risque.

Au global, le risque modéré s'améliore de 3 points, la part du risque moyen se réduit de 2 points et la part du risque sensible d'un point par rapport à fin 2012.

**Répartition des engagements particuliers et professionnels hors défaut et hors non notés**

<i>Source Bâle II - Particuliers et Professionnels</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Risque modéré	84%	81%	79%
Risque moyen	12%	14%	16%
Risque sensible	4%	5%	5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Pour établir ces répartitions, LCL se base sur son dispositif de notation interne utilisé pour la méthode IRB. Ainsi la catégorie « risque modéré » comprend les notations de 1 à 5, la catégorie « risque moyen » regroupe les notations de 6 à 7 et la catégorie « risque sensible » les notations de 8 à 10.

**3.1.5.3 b) Dépréciation et couverture du risque****Politique de dépréciation et couverture des risques**

Le dispositif de couverture des risques de LCL comprend :

- des provisions individuelles sur les clients en défaut,
- des provisions sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risque de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais dont la notation est dégradée.

Les sous portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2013 portent sur les LBO, les financements structurés d'acquisition et le portefeuille Artisans, Commerçants et TPE, ainsi que les encours restructurés pour risques de moins d'un an, sains et non garantis par un organisme de caution mutuelle.

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions est de 74,7 % à fin 2013 (contre 76,8 % en 2012 et 75,5 % en 2011).

**Encours d'actifs financiers dépréciés**

Les données chiffrées sont présentées dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

**3.1.5.4. Coût du risque**

Le coût du risque global de la Banque de Proximité Réseau ressort en baisse à 313,6 M€ fin 2013 (contre 325,2 M€ en 2012 et 277,2 M€ en 2011), avec un taux de coût du risque (représentant la charge nette annuelle sur le risque de contrepartie, rapportée aux engagements totaux de la clientèle) de 0,29 % contre 0,30 % en 2012 et 0,26 % en 2011.

Le taux de coût du risque sur le marché des particuliers est de 0,17 % contre 0,28 % en 2012 et 0,25 % en 2011 ; pour le marché des professionnels il est de 0,24 %, contre 0,33 % en 2012 et 0,43 % en 2011.

Sur le marché des entreprises, ce taux enregistre une hausse à 0,58 % (contre 0,32 % en 2012 et 0,15 % en 2011).

Les mouvements impactant le coût du risque sont présentés dans l'annexe 4.8 des états financiers consolidés.

**3.1.5.5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés**

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Pour la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, LCL utilise depuis août 2011 l'approche interne CA-CIB pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple, hors opérations de change à terme pour lesquelles le risque de contrepartie est mesuré sur la base de l'exposition courante correspondant au coût instantané de retournement majoré d'un add-on forfaitaire).

Le risque de contrepartie sur opérations de marché fait l'objet d'une évaluation de risque potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque de variation lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des paramètres sous-jacents.

LCL utilise cette méthodologie interne pour estimer le risque courant et inhérent à ces instruments dérivés :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de l'exposition sur sa durée résiduelle, à un intervalle de confiance donné.

Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie (gestion des limites par contrepartie) et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques (cf. note annexe 3.1 des comptes consolidés).

## 3.2. Risque de marché

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

### 3.2.1. Objectifs et politique

Les activités de marché de LCL comprennent :

- la Trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de banque de proximité ou réseau ;
- un portefeuille de placement en titres à revenus variables composé marginalement de produits structurés actions et principalement de parts d'OPCVM en actifs indexés sur les marchés monétaire, alternatif, action, taux et crédit. L'objectif de gestion est une rémunération supérieure en moyenne au marché monétaire.

Les risques de marché se définissent comme les pertes potentielles liées aux variations des paramètres de marché : taux d'intérêt, cours de change et valeurs liquidatives.

Les activités sur dérivés de taux et de change spot réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique avec CA-CIB. Cependant, avec l'observation de l'écartement du spread OIS/BOR (Overnight indexed swaps/Bank offered rate), suite à la crise de 2008, le marché s'est orienté vers l'utilisation de plusieurs courbes d'actualisation : OIS pour les produits collatéralisés et BOR pour les autres. De ce fait, il subsiste un risque de taux lié à une résiliation anticipée dont l'impact en résultat est jugé non significatif. A l'exception de ce risque de taux minime, aucun risque de marché issu de ce type d'activité n'est conservé chez LCL.

### 3.2.2. Gestion du risque

#### 3.2.2.1. Le dispositif local et le dispositif central

Au niveau du groupe Crédit Agricole, le secteur Risques financiers et contrôle comptable de la Direction des risques du Groupe assure une surveillance de l'ensemble des activités de marché.

Au niveau de LCL, le secteur Gestion financière de la Direction des risques et contrôles permanents assure le contrôle des activités de marché de l'établissement.

Le calcul opérationnel des résultats et des risques sur le périmètre de la Trésorerie est réalisé quotidiennement par le suivi d'activité de CA-CIB pour le compte de LCL. Les calculs opérationnels des risques sur le portefeuille de placement sont réalisés mensuellement par CACEIS pour le compte de LCL.

Le secteur Gestion financière de la Direction des risques et contrôles permanents de LCL assure le suivi quotidien, hebdomadaire et mensuel de l'ensemble des limites et reporte leurs éventuels franchissements aux niveaux hiérarchiques appropriés. Des reportings sont réalisés et diffusés mensuellement. Les dépassements significatifs ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance des différents comités.

Cette organisation permet un contrôle indépendant des valorisations de marché.

La note de procédure interne concernant les risques financiers a été actualisée en 2013 à la suite de la révision de la stratégie des risques de LCL en avril 2013.

### 3.2.2.2. Les comités de décision et de suivi des risques

Au niveau du groupe Crédit Agricole, les instances de décision et de suivi des risques reposent sur :

- le Comité des risques Groupe, qui valide les limites globales de la stratégie des risques,
- le Comité de surveillance des risques,
- le Comité des normes et méthodologies.

Au niveau de LCL, les objectifs en matière d'intervention sur les marchés et les limites opérationnelles sont définis par :

- le Comité actif/passif et trésorerie,
- le Comité de placement.

### 3.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

#### 3.2.3.1. La "Value at Risk" (VaR)

Au niveau du suivi des risques de la trésorerie, la mesure par la VaR est utilisée comme indicateur de risque mais ne constitue plus une limite depuis 2008. Il s'agit d'une VaR historique calculant quotidiennement la perte maximale potentielle pour un intervalle de confiance de 99 %. Ce calcul est basé sur la réplique des variations de marché des 261 derniers jours sur la position du jour selon la méthodologie CA-CIB.

Concernant le portefeuille de LCL, la VaR est un indicateur de risque calculé mensuellement. Il s'agit d'une VaR paramétrique évaluant la perte potentielle que le portefeuille pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché pour un intervalle de confiance de 99 %. Depuis décembre 2012, le calcul est sous-traité à CACEIS qui utilise l'outil de place RiskMetrics.

#### 3.2.3.2. Les stress scénarii

Pour la trésorerie, le suivi d'activité de CA-CIB fait parvenir hebdomadairement au secteur Gestion financière de la Direction des risques et contrôles permanents, le calcul de trois scénarii hypothétiques (reprise de la liquidité, réduction de la liquidité, situation de tensions internationales) et de cinq scénarii historiques (krach boursier de 1987 ; krach obligataire de 1994 ; crise russe de 1998 ; crise d'octobre 2008 / crise des subprimes ; crise de novembre 2008 / intervention des banques centrales et baisse massive des taux).

Concernant le portefeuille de placement de LCL, des chocs normatifs sont appliqués à la valorisation des différentes poches d'actifs selon leur typologie de marché. Un stress adverse, utilisant des chocs plus élevés et doté d'une limite en pourcentage des fonds propres, est également calculé.

#### 3.2.3.3. Les autres indicateurs

Les calculs de VaR et des stress scénarii sont complétés par une batterie d'indicateurs dont certains font l'objet de limites globales ou opérationnelles (sensibilités, devises et produits autorisés, échéances maximales, valeurs de marché maximales par classes d'actifs, taux d'emprise, etc.).

### 3.2.4. Exposition au risque

#### 3.2.4.1. Trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de banque de proximité

L'activité de taux chez LCL repose sur la couverture des opérations (swaps de taux réalisés pour se couvrir des variations de spreads – ou écarts entre deux taux).

Les limites opérationnelles exprimées en sensibilité et en gap de taux ont été respectées tout au long de l'année.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>MIN.</b>	<b>MAX.</b>	<b>MOY.</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Sensibilité à 1 bp</b>	0,0	-0,1	0,1	0,0	-0,1

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>MIN.</b>	<b>MAX.</b>	<b>MOY.</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>GAP pas 1 an</b>	-255,4	-915,3	923,0	159,4	-811,0

Les fluctuations de la VaR de la trésorerie - qui est un indicateur - ne sont pas dues à un changement significatif de l'activité de la trésorerie mais aux variations combinées de la position découlant de l'activité commerciale du réseau, des taux interbancaires et des écarts entre le taux au jour le jour et principalement le taux à 3 mois (spreads).

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>MIN.</b>	<b>MAX.</b>	<b>MOY.</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>VaR historique (99 %, 1 jour)</b>	0,2	0,0	0,5	0,2	0,1

Le risque de change est géré selon les règles suivantes :

- les opérations de change avec la clientèle sont systématiquement adossées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le mois de mars 2008 ;
- les résultats en devises sont cédés contre euros mensuellement à Crédit Agricole S.A..

Les montants en risque sont relativement faibles car ils ne sont constitués que des marges sur les opérations commerciales. Ce risque est dorénavant encadré par une limite globale sur la position de change contrevalorisée en euros.

### 3.2.4.2. Portefeuille de placement LCL

Le portefeuille est intégralement en euros, il est par conséquent sans risque de change.

Les limites par poches d'actif, actualisées en 2013, et la limite en valeur de marché sur le total du portefeuille de placement, permettent de contenir le risque de dépréciation du portefeuille.

Des dépassements légers et temporaires de la limite d'encours total du portefeuille ont été constatés au cours du second semestre 2013. Ils ont résulté de la hausse des valeurs liquidatives des instruments. Ils ont été régularisés par le rachat d'OPCVM (principalement monétaires).

La transformation du portefeuille de placement en portefeuille dédié au respect du Liquidity Coverage Ratio (LCR : ratio Bâle 3 de liquidité à 1 mois) été initiée en décembre 2013 avec la cession de la poche monétaire. L'encours du portefeuille a donc fortement diminué. Il est constitué à fin 2013 de 28 % d'actifs actions (dont 20 % de structurés à capital garanti) et de 72 % d'actifs taux et crédits.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>MIN.</b>	<b>MAX.</b>	<b>MOY.</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>VaR paramétrique (99 %, 1 mois)</b>	9,6	7,3	39,6	19,2	13,3
<b>Stress normatif</b>	24,3	23,9	47,2	34,8	38,4

<i>(en % des FP)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>MIN.</b>	<b>MAX.</b>	<b>MOY.</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Stress adverses</b>	1,6%	1,6%	3,1%	2,3%	2,5%



### 3.3. Risque de gestion de bilan

Le Comité actif/passif définit et suit la politique de gestion de bilan. Celui-ci est présidé par le Directeur général de LCL et comprend, outre des membres du Comité exécutif ou leurs délégués, des représentants de la Gestion financière et de la Direction des risques et du contrôle permanent de LCL et de Crédit Agricole S.A.. Il se réunit au moins trimestriellement pour prendre les décisions en matière de gestion de bilan (risque de liquidité et de financement, de taux d'intérêt global...).

#### 3.3.1. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne le risque pour l'entreprise de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, lorsqu'ils arrivent à échéance.

##### 3.3.1.1. Objectifs et politique

LCL, en tant qu'établissement de crédit, est assujéti au coefficient de liquidité standard défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et par l'instruction de la Commission bancaire N°2009-05 du 29 juin 2009, entrés en vigueur le 30 juin 2010. Ce coefficient est calculé mensuellement sur base sociale, le seuil réglementaire étant de 100 %.

La gestion du coefficient réglementaire de liquidité s'appuie sur un niveau cible interne de 105 %.

Par ailleurs, la gestion et le suivi du risque de liquidité de LCL respectent les normes et procédures élaborées par le groupe Crédit Agricole.

##### 3.3.1.2. Gestion du risque

La gouvernance de la liquidité est assurée par le Comité actif/passif.

Ce comité examine la situation réelle et prévisionnelle de la liquidité, ainsi que les différents indicateurs et sets de limites définis pour LCL.

La gestion opérationnelle du risque de liquidité est assurée par la Trésorerie dont les missions sont de :

- gérer les comptes bancaires et les réserves obligatoires ;
- veiller à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources ;
- assurer le respect des obligations réglementaires de liquidité ;
- veiller au respect des normes Groupe en matière de liquidité ;
- envisager des scénarii de crise de liquidité et définir la continuité de l'activité.

Depuis le déclenchement de la crise sur les marchés monétaires, la Trésorerie a mis en place des reportings diffusés quotidiennement notamment au directeur financier, permettant de suivre les différentes composantes du risque de liquidité.

##### 3.3.1.3. Organisation du refinancement

Conformément aux règles du groupe Crédit Agricole, LCL ne recourt au marché pour son refinancement qu'avec l'accord de Crédit Agricole S.A..

LCL est autorisé à mobiliser ses prêts Habitat auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) et participe aux programmes de refinancements collatéralisés du Groupe (Covered bonds).

LCL est émetteur de titres de créances négociables (TCN) auprès des investisseurs à hauteur d'un plafond déclaré à la Banque de France et d'une limite interne Groupe.

LCL peut recourir aux appels d'offre de la Banque centrale européenne (BCE) en concertation avec Crédit Agricole S.A., qui est son prêteur en dernier ressort.

LCL peut également émettre des obligations simples.

Le détail des prêts et créances par durée résiduelle et des dettes représentées par un titre par durée résiduelle est repris dans la note 3.3.

### 3.3.1.4. Méthodologie

Les indicateurs définis dans le cadre du système d'encadrement de la gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole sont de différentes natures :

- le niveau d'endettement court terme et la ventilation par maturité,
- le taux de mobilisation des créances éligibles au refinancement auprès de la BCE et les réserves disponibles,
- le niveau d'endettement long terme et la concentration des échéances,
- le niveau du ratio crédit/collecte calculé suivant les normes du Groupe.

La production des indicateurs est effectuée à l'aide d'un outil de reporting commun à l'ensemble des entités du Groupe. Pour se mettre en conformité avec les nouveaux états réglementaires Liquidity Coverage Ratio (LCR) et Net Stable Funding Ratio (NSFR), un nouvel outil a été implémenté au mois d'octobre. Il permet de mesurer les gaps de liquidité prévisionnels, de suivre le niveau des réserves, de calculer le niveau d'endettement court terme, d'évaluer la position de trésorerie selon différents scénarii de crise et de simuler le niveau du LCR.

Les modifications du modèle interne Groupe, visant à intégrer les évolutions réglementaires, sont en cours de finalisation et seront déclinées auprès des différentes entités, dont LCL, en 2014.

### 3.3.1.5. Exposition

Au cours de l'année 2013, le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois a été respecté en permanence, avec un coefficient moyen annuel de 121 %.

Au 31 décembre 2013, il s'élève à 124 % contre 118 % au 31 décembre 2012.

L'ensemble des limites Groupe, imposées à LCL dans le cadre du système d'encadrement de la liquidité, a été respecté à chaque fin de mois, à l'exception des limites de concentration par échéance sur deux maturités, lors d'opérations réalisées avec Crédit Agricole S.A. en mars 2013.

Le montant total des ressources à long terme levées en 2013 auprès de Crédit Agricole S.A. s'élève à 1,7 Md€, dont 0,3 Md€ garantis par des créances collatéralisées. Par ailleurs, LCL a replacé 0,5 Md€ auprès de Crédit Agricole S.A. à moyen et long terme.

## 3.3.2. Risque de taux d'intérêt global

### 3.3.2.1. Objectifs et politiques

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger la valeur patrimoniale de LCL et de ses filiales ainsi qu'à optimiser et stabiliser la marge d'intérêt dans le temps.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan.

L'exposition au RTIG de LCL provient essentiellement des décalages dans les conditions de fixation des taux de son activité clientèle.

### 3.3.2.2. Gestion du risque

L'exposition au RTIG est gérée dans le respect des limites (définies dans le cadre de la stratégie des risques et validées par le Comité des risques du Groupe) et des normes du Groupe (validées par le comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A.). Cette gestion s'effectue sous le contrôle du Comité Actif Passif de LCL. Celui-ci, présidé par le Directeur général de LCL et comprenant des représentants des Directions Finances et Risques de LCL et Crédit Agricole S.A., examine les positions de LCL et le respect des limites, et valide les orientations de gestion.

L'organisation de la gestion du RTIG a évolué en 2013 dans le cadre d'un contrat de prestations de services essentielles externalisées, signé en juillet 2013 entre LCL et Crédit Agricole S.A.. Dans ce cadre, la Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. assure la modélisation et le back-testing des conventions d'écoulement, la stratification d'une partie des encours et la production des indicateurs de RTIG de LCL (gaps notamment). L'exécution des opérations de couverture est pour sa part assurée par CA-CIB, sous la responsabilité de Crédit Agricole S.A..

### 3.3.2.3. Méthodologie

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps de taux. Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs

caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement). Toutefois, il est nécessaire de modéliser le comportement futur de certains encours à travers un modèle d'écoulement lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites proposées à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement...).

Ces modèles sont aujourd'hui essentiellement fondés sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle et complétés éventuellement par une analyse à dire d'expert. Ils doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies, font l'objet d'une validation par le Comité Actif Passif de LCL et leur pertinence est contrôlée annuellement. En ce qui concerne les options conclues avec la clientèle, notamment celles incluses dans les crédits capés, elles sont modélisées dans le gap taux fixe à hauteur de leur équivalent delta.

En 2013, le Comité Actif Passif de LCL a validé, après avis favorable des fonctions Risques, certaines modifications des conventions d'écoulement, dont les deux premières ont été mis en œuvre au 2<sup>ème</sup> semestre 2013 :

- révision du modèle d'écoulement des Livrets suite aux travaux de back testing,
- révision des paramètres de Remboursements anticipés des crédits à la clientèle afin de tenir compte de la hausse conjoncturelle observée depuis le début de l'année 2013,
- révision des modèles d'écoulement à dire d'expert de certains postes du haut de bilan. Ils seront mis en œuvre ultérieurement.

La mesure du risque de taux d'intérêt global est effectuée mensuellement pour LCL sur la base des données de l'arrêté précédent, une mesure prévisionnelle étant également produite. Cette mesure est confrontée aux limites définies sous la forme de montants maximaux d'exposition moyenne pour chaque futur intervalle de temps (annuel pour les 15 premières années) et d'un montant de perte potentielle maximale actualisée sur les 30 prochaines années pour un choc de taux instantané de 2 %.

Les gaps de LCL sont ventilés par nature de risque (taux fixe, inflation, équivalent delta) et par devise. Ils mesurent l'excédent (signe positif) ou le déficit (signe négatif) de ressources (taux fixe, inflation, équivalent delta) dans une devise donnée. Dans une même devise, les gaps par nature de risque sont sommés pour donner le gap synthétique dans la devise.

Les filiales de LCL assurent elles-mêmes la mesure et la couverture de leurs gaps dans le cadre des limites qui leur ont été allouées.

### 3.3.2.4. Exposition

En 2013, les limites exprimées en sensibilité de la valeur actuelle nette ont été respectées à chaque fin de mois. Les limites exprimées en gap de taux ont été également respectées.

#### Exposition du gap synthétique consolidé en Euro au 31/12/2013

<i>( en millions de devises )</i>	2 014	2015 - 2019	2020 - 2024	>=2025
en €	-1 325	-1 775	-541	-177
en USD	0	0	0	0

Au 31 décembre 2013, la sensibilité du PNB de la première année à un mouvement de taux de la zone euro de 1 % est de 13,3 M€ (perte en cas de hausse des taux), contre 15,7 M€ au 31 décembre 2012 (perte en cas de hausse des taux).

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de la valeur actuelle nette des trente prochaines années à un mouvement de taux de la zone euro de 2 % représente environ 6,63 % des fonds propres prudentiels contre 8,05 % au 31 décembre 2012 (impact défavorable en cas de hausse des taux).

Le RTIG est très peu sensible aux variations des devises (autres que l'euro).

En application de la norme IFRS 7, les données chiffrées sur les instruments dérivés de couverture sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2 Risques de marché).

### 3.3.3. Politique de couverture

En application de la norme IFRS 7, les données chiffrées sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.4).

La gestion du RTIG s'effectue, sous la responsabilité du Comité Actif Passif de LCL, selon deux périmètres distincts :

- une gestion du risque de taux à court terme assurée au quotidien par la Trésorerie ;
- une gestion du risque de taux à long terme.

La position globale est gérée à l'intérieur de limites octroyées par le Comité des Risques du Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., et couverte au moyen d'instruments dérivés de couverture (swaps vanille de macro-couverture en juste valeur comptabilisés dans les livres de LCL).

La Gestion financière de LCL est responsable de ce dispositif qui vise à maîtriser les risques financiers.

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le Comité actif/passif et de trésorerie sur proposition de la Gestion financière de LCL.

Le risque de taux d'intérêt global est géré en macro-couverture : le portefeuille de swaps emprunteurs de taux fixe vient ainsi en couverture des actifs à taux fixe, tandis que le portefeuille de swaps prêteurs de taux fixe (respectivement de taux inflation) vient en couverture des passifs à taux fixe (respectivement à taux inflation).

Comme Crédit Agricole S.A., LCL a choisi de documenter ces dérivés de couverture dans le cadre de relations de couverture de juste valeur. Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Dès l'initiation de la couverture, LCL désigne formellement l'élément couvert, l'instrument de couverture, la nature du risque couvert et le type de la relation de couverture, ainsi que la méthodologie utilisée pour évaluer rétrospectivement l'efficacité de la couverture. Cette méthodologie consiste à vérifier trimestriellement que le ratio de couverture (encours moyen d'instruments de couverture / encours moyen d'instruments couverts) est inférieur à 100 % sur chaque plage de maturité.

Les surcouvertures apparues suite aux changements de convention décidées au comité Actif Passif de juin 2013 ont toutes été résorbées.

## 3.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. comprend les composantes suivantes :

- organisation de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité trimestriel des risques opérationnels) et pilotage opérationnel par la Direction des risques et contrôles permanents,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies par processus, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant l'historisation, la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres économiques au titre des risques opérationnels, au niveau consolidé et filiales,
- production périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels.

### 3.4.1. Objectifs et politique

Les éléments constitutifs d'une politique générale au titre du risque opérationnel ont été intégrés dans la stratégie des risques de LCL. Ce document reprend pour les principaux domaines de pertes le profil de risque et les actions prioritaires adaptées aux évolutions du dispositif des risques opérationnels.

Le seuil d'alerte fixé en interne depuis 2007 (ratio Coût RO / PNB < 1,30 %) a été confirmé dans le cadre de la stratégie des risques 2013, validée par le Comité des risques du groupe Crédit Agricole et présentée à l'organe délibérant de LCL.

Par ailleurs, le système de gestion des alertes du groupe Crédit Agricole a été décliné au sein de LCL dans une note de procédure spécifiant notamment le seuil à partir duquel un incident opérationnel déclenche une alerte au sein de LCL et vers Crédit Agricole S.A., ainsi que le seuil d'alerte du Conseil d'administration en cas d'incident ayant un impact financier supérieur à 0,5 % des fonds propres de base, conformément à l'article 38 du CRBF 97-02 modifié. Avec une approche conservatrice, le seuil retenu et validé par le Conseil d'administration, fixé initialement à 21 M€, a été ramené à 18 M€ en avril 2013. En 2013, aucun incident n'a dépassé ce seuil.

### 3.4.2. Gestion du risque

Le dispositif de suivi des risques opérationnels de LCL est homologué en approche de mesure avancée Bâle II depuis décembre 2007. Il s'appuie sur les concepts déployés dans le cadre de la réforme Bâle II et du passage en méthode avancée (méthode A.M.A.).

#### 3.4.2.1. Collecte des pertes opérationnelles

Le dispositif de collecte des pertes opérationnelles repose principalement sur des données issues de la comptabilité pour en assurer l'exhaustivité.

Le dispositif de collecte des pertes a été optimisé en 2013, notamment via la généralisation d'un outil de saisie des pertes opérationnelles de petits montants.

#### 3.4.2.2. Cartographie annuelle des risques opérationnels

Dans le cadre de l'industrialisation et de l'homogénéisation des outils de gestion des risques opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole, l'outil Groupe de cartographie des risques opérationnels « Europ@ » a été mis en production chez LCL début 2010.

La campagne de cartographie des risques opérationnels 2012, achevée en avril 2013, a porté sur 448 processus. Les résultats et plans d'actions ont été présentés en mai 2013 au Comité des risques opérationnels. En 2013, un rapprochement exhaustif entre les résultats de la campagne de cartographie et le niveau des pertes opérationnelles a été réalisé puis présenté lors de ce Comité.

La campagne 2013 a été ouverte en mai 2013 ; l'arrêt de l'exercice est prévu fin février 2014.

### 3.4.3. Méthodologie

Chaque année, la Direction des risques du groupe Crédit Agricole détermine pour le compte de LCL, via un moteur de calcul, un montant de capital réglementaire en fonction des pertes constatées et des analyses de scénarii de pertes potentielles. Le calcul de la charge en capital pour les principales filiales de LCL (Banque Thémis, Banque Française Antilles Guyane et Interfimo) s'effectue en méthode standard.

Dans le cadre de l'approche de mesure avancée (AMA) utilisée par LCL, les outils de mesure du risque opérationnel portent sur :

- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes externes,
- l'analyse de scénarii des risques potentiels.

Le modèle doit utiliser :

- des données internes (historique de 6 ans) et des données externes,
- des analyses de scénario avec une évaluation des risques faible probabilité / fort impact,
- une évaluation de l'environnement et du système de contrôle interne.

Des critères d'éligibilité sont à respecter pour l'application de cette méthode. Ils prennent en compte la qualité du système de gestion du risque et le suivi des données de pertes.

### 3.4.4. Exposition

Au 31 décembre 2013, le coût net du risque opérationnel (pertes + dotations aux provisions – reprises – récupérations) s'élève à 54,94 M€ en date de détection de l'incident, soit 1,44 % du produit net bancaire LCL, au-delà du seuil d'alerte fixé dans le cadre de la stratégie des risques. Ce dépassement a été constaté au 4<sup>ème</sup> trimestre du fait d'un incident exceptionnel (12,8 M€).

La répartition du coût du risque opérationnel par catégorie de Bâle est la suivante (en K€) :

	2013	%
Exécution, livraison et gestion des processus	29 633	53,9
Fraude externe	15 819	28,8
Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail	4 663	8,5
Clients, produits et pratiques commerciales	4 202	7,6
Fraude interne	255	0,5
Dommages aux actifs corporels	210	0,4
Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes	162	0,3
	54 944	100

Par ailleurs, au 31 décembre 2013, le coût net du risque opérationnel frontière avec le crédit s'élève à 15,81 M€ en date de détection de l'incident, entraînant un dépassement du seuil d'alerte fixé.

### 3.4.5. Assurance et couverture des risques opérationnels

LCL délègue à Crédit Agricole S.A. sa gestion des assurances pour compte propre.

La couverture des risques opérationnels du Groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent une politique cohérente de prise en compte des risques relatifs aux biens et aux personnes pour l'ensemble des entités. Dans certains cas, les entités souscrivent directement leurs contrats d'assurance, pour les risques qui leur sont propres par leur nature ou leur faible importance.

Ainsi, LCL est inclus dans les polices des assurances Groupe : Dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique), Responsabilité civile exploitation, Protection de l'activité bancaire, Fraude et Tous risques valeurs, Responsabilité civile professionnelle, Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux, Individuelle accidents mission. Par contre, LCL souscrit directement les polices Flotte, Responsabilité civile courtier et Transports de valeurs.

La police Dommages, « éligible Bâle II », participe à la réduction de l'exigence de fonds propres liée au risque opérationnel, dans la limite des 20 % autorisée.

Pour maîtriser le dispositif, une identification des pertes liées au risque opérationnel a été réalisée afin de mettre en place une politique d'assurance s'appuyant sur un recensement complet des besoins de LCL.

### 3.5. Risques juridiques

Au 31 décembre 2013, il n'existe aucun fait exceptionnel ou nouveau litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de LCL.

Les risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de LCL ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

Les principales procédures judiciaires en cours, qui ont été engagées à l'encontre de LCL, sont les suivantes :

#### Groupe IFI DAPTA MALLINJOURD

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le Tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du groupe Ifi Dapta Mallinjoud. Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex CIA) du groupe Pinault par le groupe IFI. La Cour d'Appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007, le Tribunal de commerce de Paris a condamné :

- le CDR à 2,9 M€ pour perception indue d'intérêts ;
- le Crédit Lyonnais à 5 M€ pour soutien abusif ;
- le Crédit Lyonnais et le CDR à 50 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de cette décision. La Cour de Paris a rendu une décision le 19 décembre 2013 :

- retenant la responsabilité solidaire de LCL pour manquement à son obligation de prudence et octroi de crédit ruineux et du CDR pour manquement à son devoir de conseil,
- demandant à la partie adverse de communiquer les documents et chiffres permettant de justifier et de déterminer le montant de son préjudice (déjà sollicités préalablement sans résultat).
- LCL entend se pourvoir en cassation contre cette décision.

#### STRAUSS/WOLF/FAUDEM

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert - en 1990 pour le Crédit Lyonnais - par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités Palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué - si ceci était démontré - dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. LCL conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du Summary judgment a renvoyé LCL et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire qui devrait s'ouvrir au plus tôt à l'automne 2014.

#### Affaire EIC

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence). Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'Echange



image chèque, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions sont constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81§1 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L.420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et soulevé de nombreux vices de procédure en particulier pour non respect du contradictoire.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la commission EIC était anticoncurrentielle, et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes (AOCT), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 M€. LCL a pour sa part été condamné à payer près de 21 M€ et Crédit Agricole S.A. près de 83 M€. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Celle-ci a rendu le 23 février 2012 un arrêt favorable aux banques, infirmant la décision de sanction de l'Autorité de la Concurrence du 20/09/2010, qui s'est alors pourvue en Cassation le 23 mars. L'arrêt de la Cour de Cassation n'est pas encore rendu.

### 3.6. Risque de non conformité

Le risque de non-conformité recouvre « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant » (règlement CRBF 97-02).

Ce risque est piloté au sein de LCL par la Direction de la conformité qui traite à la fois des risques relatifs aux pratiques commerciales et à la protection de la clientèle dont ceux inhérents au respect des dispositions Informatique et Libertés, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'à la lutte contre la fraude interne et externe. La Direction de la conformité travaille en relation étroite avec la Direction des risques et contrôles permanents pour organiser la mise en œuvre des contrôles liés à ces aspects de risque.

En complément des procédures, outils, formations et contrôles, LCL dispose depuis 2010 d'un réseau de correspondants Conformité appelés « Champions », afin de diffuser « l'esprit Conformité » au plus près des périmètres commerciaux couvrant les marchés des particuliers, professionnels et de la Banque privée. Il constitue l'un des vecteurs de mise en œuvre de la politique et des décisions issues notamment du Comité de pilotage « Connaissance Clients », constitué au niveau de la Direction générale.

Le responsable de la Conformité, membre du Comité de direction générale, est responsable de la mise en place et de l'animation du dispositif de contrôle du risque de non-conformité, décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

Les actions menées en matière de pratiques commerciales et de protection de la clientèle, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de lutte contre la fraude sont décrites dans le chapitre responsabilité sociétale de l'entreprise.



## 4. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

### 4.1. Rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux de LCL s'inscrit dans le cadre du code de gouvernance AFEP/MEDEF révisé en juin 2013 et du règlement 97-02 du CRBF modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010.

L'ensemble des données ci-après est établi en application de ces recommandations et règles ainsi que de la recommandation de l'AMF publiée le 11 octobre 2012.

Il est également précisé que les principes et montants relatifs à la rémunération versée par le Groupe aux dirigeants et administrateurs de LCL exerçant un mandat social chez Crédit Agricole S.A. sont publiés dans le rapport de gestion de Crédit Agricole S.A., inclus dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. et disponible à l'adresse [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com) - rubrique investisseurs et actionnaires.

#### 4.1.1. Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, il a été attribué aux membres du Conseil d'administration 266 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2013.

#### Jetons de présence et autres rémunérations versés aux administrateurs (montants bruts en euros)

Administrateurs	LCL		Crédit Agricole S.A.	
	2013 (2)	2012(1)	2013	2012(1)
Michel Benassis *	24 000	4 000		
Philippe Brassac (RP Sacam Développement)	12 000	8 000	36 300	48 400
Jack Bouin	12 000	8 000		
Alix Caudrillier (3)	4 000			
Christine Charbit	12 000	6 000		
Patrice Cheramy (3)	2 000			
Jean-Paul Chifflet	12 000	8 000		
Bernard Delpit	10 000	6 000		
Daniel Epron	12 000	6 000		
Jean-Pierre Gaillard	12 000	6 000		
André Janot *	24 000	12 000		
Bruno de Laage	12 000	8 000		
Michel Mathieu	12 000	8 000		
Michel Rallet *(4)	16 000	14 000		
José Santucci *	12 000	6 000		
Frédéric Thomas	12 000	6 000		
Eric Vandamme (4)	4 000	6 000		
<b>Indépendants</b>				
Bruno Cheuvreux*	8 000	16 000		
François Veverka*	32 000	28 000	67 300	77 200
<b>Salariés élus</b>				
Wahiba Enadre (3)	4 000			
Sylvie Lyonnard de La Girennerie (4)	6 000	8 000		
Dominique Gillet	12 000	8 000		
<b>TOTAL</b>	<b>266 000</b>	<b>172 000</b>	<b>103 600</b>	<b>125 600</b>

(\*) Egalement membre du Comité d'audit

(1) hors administrateurs n'ayant plus de mandat en 2013

(2) plus grand nombre de séances en 2013 du au report de la dernière de 2012

(3) début de mandat en 2013

(4) fin de mandat en 2013

#### 4.1.2. Président, Directeur général et Directeur général délégué

##### Synthèse des rémunérations et des options / actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

(En euros)	Jean-Paul Chifflet Président (1)		Yves Nanquette Directeur général		Laurent Paillassot Directeur général délégué	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (2) (Cf. infra : information détaillée)	0	0	869 166	742 492	858 629	710 606
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée)	0	0	0	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée)	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>869 166</b>	<b>742 492</b>	<b>858 629</b>	<b>710 606</b>

(1) Le mandat de Président du Conseil d'administration de LCL n'est pas rémunéré, hormis les jetons de présence perçus, ses rémunérations fixes et variables correspondant à ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A., informations publiées dans le document de référence de Crédit Agricole S.A..

(2) Les rémunérations présentées dans ce tableau, sont celles dues au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations dues au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

##### Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (montants en euros)

Le mandat de Président du Conseil d'administration de LCL n'est pas rémunéré, hormis les jetons de présence perçus, ses rémunérations fixes et variables correspondant à ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A..

Yves Nanquette Directeur général	2013		2012	
	Dû (1)	Versé (2)	Dû (1)	Versé (2)
Rémunération fixe (3)	420 000	420 000	420 000	420 000
Rémunération variable (4)	197 600	146 900	146 900	165 300
Rémunération variable indexée (4)	42 400	32 906	29 380	29 423
Rémunération différée et conditionnelle (5)	184 000	47 920	117 520	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	25 166	25 166	28 692	28 692
<b>TOTAL</b>	<b>869 166</b>	<b>672 892</b>	<b>742 492</b>	<b>643 415</b>

(1) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

(3) Rémunération brute avant impôt

(4) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. sur ces 6 mois.

(5) La rémunération variable différée est attribuée en actions de performance dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance

Laurent Paillassot <i>Directeur général délégué</i>	2013		2012	
	Dû (1)	Versé (2)	Dû (1)	Versé (2)
Rémunération fixe (3)	396 000	396 000	396 000	396 000
Rémunération variable (4)	195 500	149 190	149 190	161 523
Rémunération variable indexée (4)	44 500	33 419	29 838	28 751
Rémunération différée et conditionnelle (5)	205 000	64 057	119 352	11 677
Rémunération exceptionnelle	5 916	5 916	5 830	5 830
Jetons de présence	960	960	720	720
Avantages en nature	10 753	10 753	9 676	9 676
<b>TOTAL</b>	<b>858 629</b>	<b>660 295</b>	<b>710 606</b>	<b>614 177</b>

(1) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

(3) Rémunération brute avant impôt

(4) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. sur ces 6 mois.

(5) La rémunération variable différée est attribuée en actions de performance dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance

La rémunération variable résulte de critères de performance préalablement définis et fixés dans le cadre des règles de gouvernance du Groupe.

Durant l'année 2013 aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux ni levée par eux. Il n'y a pas eu non plus d'option levée par des salariés de LCL.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux, ni en 2013 ni au cours des exercices précédents.

### Synthèse du respect des recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Chifflet Président du conseil d'administration Début du mandat : 24/02/2010		X	X				X	X
Yves Nanquette Directeur Général Début de mandat : 1/01/2011	X		X				X	X
Laurent Paillassot Directeur Général Délégué Début de mandat : 3/05/2011	NA	NA	X				X	X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le président du conseil d'administration, le président directeur général et le directeur général. Le contrat de travail de M. Yves Nanquette a toutefois été suspendu par avenant ; il reprendra ses effets à l'issue de son mandat social aux conditions actualisées de rémunération et de poste qui prévalaient préalablement à son mandat.

## 4.2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

### Liste des principaux mandats et fonctions exercés en 2013 par les mandataires sociaux

DIRECTION GENERALE	
<p><b>Yves NANQUETTE</b> né en 1953 nommé Directeur général le 1er janvier 2011</p>	<p>Président : Crédit Agricole Creditor Insurance, Fondation LCL-Fondation d'Entreprise Administrateur : Amundi Group, Fia-Net Europe, Pacifica (RP de LCL), Predica (RP de LCL), Emporiki Bank*, CA Cards &amp; Payments, CA Paiement</p>
<p><b>Laurent PAILLASSOT</b> né en 1965 nommé Directeur général délégué le 3 mai 2011</p>	<p>Président : LCL actions euro Administrateur : BFC Antilles Guyane (RP de LCL), Crédit Agricole Immobilier, CA AGIS, CA Consumer Finance, Crédit Agricole Egypt, IFCAM Membre du conseil de surveillance : Crédit Agricole Titres, Interfimo (RP de LCL) Membre du conseil de gestion : Uni Editions (RP de LCL)</p>
CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2013	
<p><b>Jean-Paul CHIFFLET</b> né en 1949 nommé Président le 24 février 2010 renouvelé le 24 avril 2013 échéance en 2016</p>	<p>Directeur général : Crédit Agricole SA Président : Crédit Agricole CIB, Amundi Group Administrateur : Bouygues Président de la Fédération Bancaire Française* Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française Membre du conseil d'orientation de PARIS EUROPLACE</p>
<p><b>Michel BENASSIS</b> né en 1948 nommé le 6 mai 2010 renouvelé le 24 avril 2013 échéance en 2016</p>	<p>Président : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Administrateur : Bforbank*, Conseil de l'Agriculture Française Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole</p>
<p><b>Jack BOUIN</b> né en 1954 coopté le 9 novembre 2010 renouvelé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Directeur général : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d' Aquitaine Président du Conseil d'Administration de CA Paiement Administrateur : CA Cards &amp; Payments, Pacifica, Foncaris, Crédit Agricole Solidarité Développement, Fianet, Fianet Europe, Handicap Emploi CA, Bordeaux Métropole Aménagement, Fédération Bancaire Française Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole</p>
<p><b>Alix CAUDRILLIER</b> née en 1957 cooptée le 25 juillet 2013 échéance en 2014</p>	<p>Directeur Filiales et Participations de Crédit Agricole SA Président : Delfinances, Evergreen Montrouge (RP de Delfinances) Administrateur : Amundi, Caceis, Cacif (RP de Crédit Agricole SA), Crédit Agricole Immobilier (RP de Crédit Agricole SA), Kepler Capital Market* Censeur : Santeffi</p>
<p><b>Christine CHARBIT</b> née en 1965 nommée le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Responsable des engagements entreprises à la Direction des engagements et du recouvrement de LCL</p>
<p><b>Patrice CHÉRAMY</b> né en 1956 coopté le 24 octobre 2013 échéance en 2014</p>	<p>Directeur général : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée Administrateur : Bforbank, Unexo, Acticam, CTCAM, CA Services, CA Technologies, IFCAM Gérant : SCI CAAVIP</p>

\* mandats ou fonctions libérés en 2013.

RP : Représentant Permanent.

<p><b>Bruno CHEUVREUX</b> né en 1949 nommé le 6 mai 2009 renouvelé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Notaire associé</p>
<p><b>Bernard DELPIT</b> né en 1964 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Directeur du pôle Finances de Crédit Agricole SA Administrateur : Crédit Agricole Assurances, Caceis, Renault</p>
<p><b>Daniel EPRON</b> né en 1956 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Président : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, Sofinormandie Administrateur : CA Consumer Finance, CA Technologies, CA Services, Cariparma, SCI CAM Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole Membre du comité de direction : GIE GECAM</p>
<p><b>Jean-Pierre GAILLARD</b> né en 1960 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Président : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes Administrateur : Banca Popolare FriulAdria, Crédit Agricole Solidarité Développement, SACAM Fireca*, Crédit Agricole Titres Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole</p>
<p><b>André JANOT</b> né en 1948 coopté le 6 mai 2010 renouvelé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Président : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France, SA Esprit Cantal, Banque Chalus Administrateur : Safer Auvergne (RP de CRCA Centre France) Membre du bureau de la Fédération Nationale du Crédit Agricole</p>
<p><b>Bruno de LAAGE DE MEUX</b> né en 1951 nommé le 24 février 2010 renouvelé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Directeur général délégué : Crédit Agricole SA Président : CA Consumer Finance, Uni Editions Président du Conseil de Direction : Groupement des Cartes Bancaires CB Administrateur - Vice président : Banco Espirito Santo Administrateur : Bespar, Bforbank, Crédit Agricole Leasing &amp; Factoring, Crédit Agricole Creditor Insurance, CA Cards &amp; Payments, CA Paiement, Emporiki Bank*, Fia-Net Europe, Fireca, Membre du conseil de surveillance : Fonds de Garantie des Dépôts Censeur : Crédit Agricole Assurances</p>
<p><b>Michel MATHIEU</b> né en 1958 nommé le 6 mai 2010 renouvelé le 24 avril 2013 échéance en 2016</p>	<p>Directeur général délégué : Crédit Agricole SA Président : Lesica Administrateur : Crédit Agricole CIB, Cariparma, CACEIS*, Predica Membre du conseil de surveillance : SILCA, EURAZEO</p>
<p><b>SACAM Développement (SAS)</b> cooptée le 30 juillet 2003 renouvelée le 7 mai 2008 et le 3 mai 2011 représentée par : <b>Philippe BRASSAC</b> depuis le 7 janvier 2010 échéance en 2014</p>	<p>Directeur général : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, Sacam International Président : Sacam Développement, Sofipaca sa, Sofipaca gestion Vice président : Crédit Agricole SA, SAS Rue La Boétie Administrateur : SCI CAM, Sacam Participations, Crédit Agricole CIB, COOP FR, Fédération Régionale du CAM Secrétaire général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole</p>
<p><b>José SANTUCCI</b> né en 1962 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Directeur général : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Val de France Vice président : SAS Pleinchamp Administrateur : Crédit Agricole Titres, CA Technologies, GIE Carcentre, GIE Synergie, GIE Synergie Services, Euro Securities Partners, CA Home Loan SFH, Fireca, Predica</p>

\* mandats ou fonctions libérés en 2013.

RP : Représentant Permanent.

<p><b>Frédéric THOMAS</b> né en 1956 nommé le 3 mai 2012 échéance en 2015</p>	<p>Directeur général : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine Président : CA Technologies, CA Services, Progica Administrateur : Crédit Agricole Leasing &amp; Factoring, Acticam, Uni Expansion Ouest, Normandie Capital Investissement, IFCAM, ADICAM Membre du conseil de gestion : Uni Editions Gérant : SEP Normandie Seine (RP CRCAM.NS)</p>
<p><b>François VEVERKA</b> né en 1952 coopté le 12 novembre 2008 renouvelé le 3 mai 2011 échéance en 2014</p>	<p>Président du conseil de surveillance : Octofinances SA Administrateur : Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB, Amundi UK Ltd Censeur : Amundi Group Gérant de Banquefinance associés</p>
<p><b>Wahiba ENADRE</b> née en 1980 élue le 10 octobre 2013 par les salariés échéance en 2016</p>	<p>Attaché commercial à la Direction régionale Ile de France Ouest de LCL</p>
<p><b>Dominique GILLET</b> né en 1959 élu le 22 octobre 2010 par les salariés réélu le 10 octobre 2013 échéance en 2016</p>	<p>Responsable des engagements particuliers et professionnels à la Direction régionale Est de LCL.</p>

\* mandats ou fonctions libérés en 2013.

RP : Représentant Permanent.

### 4.3. Opérations réalisées sur les titres de la société

Sans objet

# COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2013

arrêtés par le Conseil d'administration  
en date du 5 février 2014  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 avril 2014

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2013

<b>CADRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>90</b>
1. PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	90
2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	91
3. PARTIES LIEES.....	92
<b>COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>93</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>94</b>
<b>BILAN ACTIF</b> .....	<b>95</b>
<b>BILAN PASSIF</b> .....	<b>95</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>96</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b> .....	<b>96</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</b> .....	<b>98</b>
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES .....	98
1.1. Normes applicables et comparabilité.....	98
1.2. Format de présentation des états financiers.....	100
1.3. Principes et méthodes comptables.....	100
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) .....	116
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE 2013 .....	119
2.1. Evénements significatifs de la période.....	119
2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice 2013.....	119
2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence.....	119
2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés .....	119
2.5. Participations non consolidées .....	119
2.6. Ecart d'acquisition .....	119
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	120
3.1. Risque de crédit .....	120
3.2. Risque de marché.....	124
3.3. Risque de liquidité et de financement.....	127
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	129
3.5. Risques opérationnels .....	130
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires .....	130
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	131
4.1. Produits et charges d'intérêts.....	131
4.2. Commissions nettes .....	131
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	132
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	132
4.5. Produits et charges nets des autres activités .....	133
4.6. Charges générales d'exploitation.....	133
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	134
4.8. Coût du risque.....	134
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	135
4.10. Impôts.....	135



4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	136
<b>5. INFORMATION SECTORIELLE.....</b>	<b>137</b>
5.1. Informations par secteur opérationnel.....	137
5.2. Informations sectorielles par zone géographique.....	138
<b>6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 .....</b>	<b>138</b>
6.1. Caisse, banques centrales.....	138
6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	138
6.3. Instruments dérivés de couverture .....	139
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente .....	139
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle .....	140
6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.....	140
6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers .....	141
6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance.....	141
6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....	142
6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance .....	143
6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	143
6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....	145
6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	146
6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers .....	147
6.15. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés.....	148
6.16. Immeubles de placement .....	148
6.17. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	148
6.18. Provisions techniques des contrats d'assurance .....	149
6.19. Provisions.....	149
6.20. Capitaux propres.....	150
6.21. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle .....	152
<b>7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....</b>	<b>153</b>
7.1. Détail des charges de personnel.....	153
7.2. Effectifs fin de période.....	153
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	153
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies .....	154
7.5. Autres avantages sociaux .....	155
7.6. Paiements à base d'actions .....	156
7.7. Rémunérations des dirigeants .....	156
<b>8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....</b>	<b>157</b>
<b>9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>158</b>
<b>10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>158</b>
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût .....	159
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	161
<b>11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>162</b>
<b>12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013 .....</b>	<b>162</b>

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS..... 163

## CADRE GÉNÉRAL

### 1. Présentation juridique de l'entité

#### *Dénomination et siège social*

Dénomination sociale : Crédit Lyonnais

Siège social : 18 rue de la République - 69002 Lyon

Siège central et administratif : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex

Nom commercial : LCL – Le Crédit Lyonnais

#### *Forme Juridique*

Le Crédit Lyonnais, fondé en 1863, sous la forme de société à responsabilité limitée, a été constitué sous la forme de société anonyme le 25 avril 1872. Nationalisé le 1er janvier 1946, en exécution de la loi du 2 décembre 1945, il a été privatisé le 15 juillet 1999.

#### *Date de constitution et durée*

Sa durée, fixée primitivement à 50 ans à partir de sa constitution, a été prorogée successivement jusqu'au 31 décembre de l'an 2024.

#### *Objet social*

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet social du Crédit Lyonnais est le suivant :

« L'objet du Crédit Lyonnais consiste à effectuer, à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes opérations connexes mentionnées dans la législation en vigueur et notamment le Code monétaire et financier, en France et à l'étranger, avec toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste également à prendre et à détenir des participations dans les entreprises, françaises ou étrangères, existantes ou en création, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste enfin à exercer à titre habituel toute activité non bancaire dans le respect de la réglementation applicable aux banques, notamment l'activité de courtage, et en particulier le courtage d'assurances.

Pour la réalisation de son objet, le Crédit Lyonnais peut, aussi bien en France qu'à l'étranger, créer toute filiale et établir toute succursale ou agence et d'une manière générale, effectuer, tant pour son compte que pour le compte de tiers, seul ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, ou agricoles, qu'elles soient mobilières ou immobilières, dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables aux banques. »

#### *Registre du commerce et des sociétés et code APE*

RCS Lyon : 954 509 741

Siret : 954 509 741 000 11

APE/NAF : 651 C

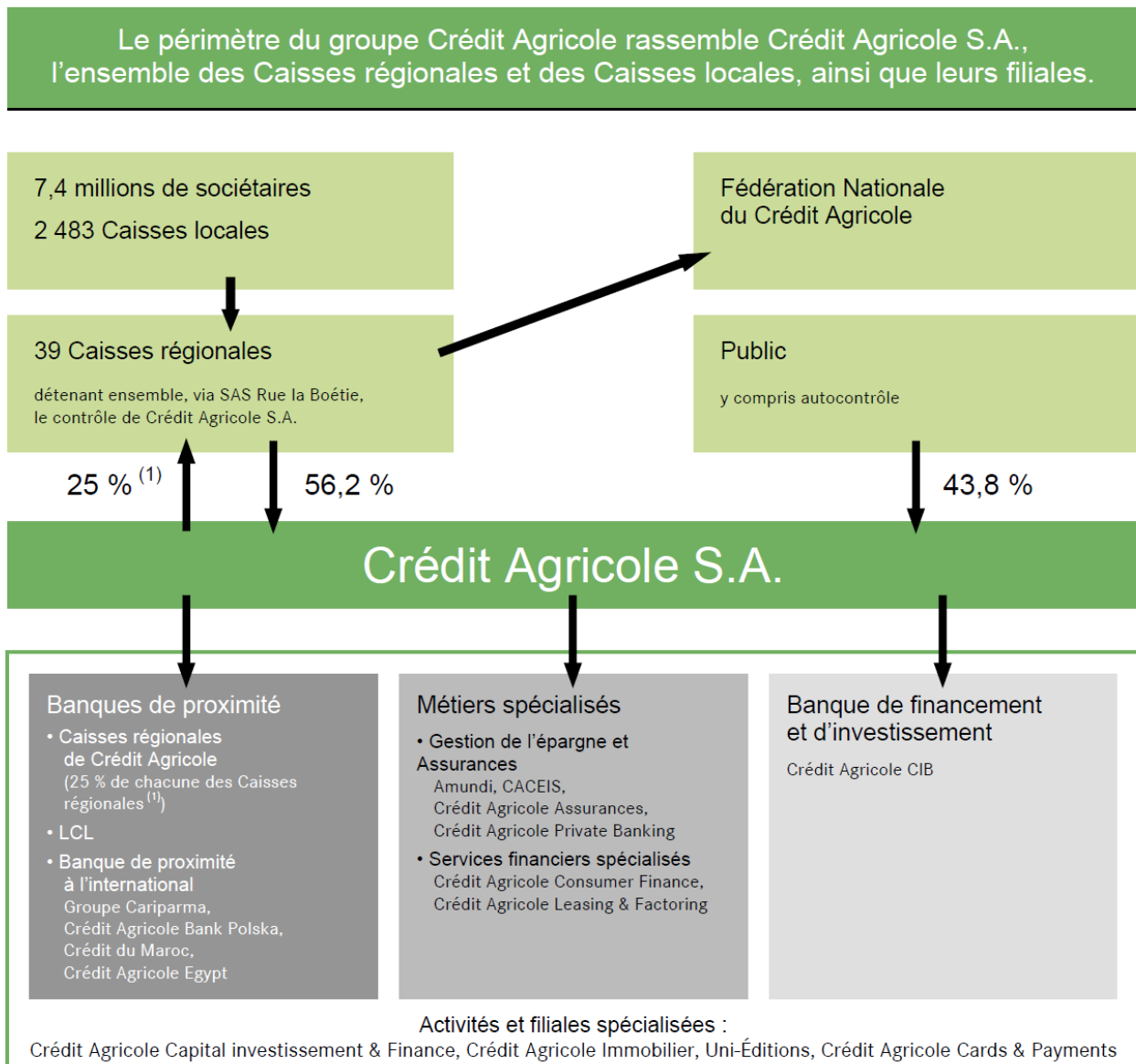
Conformément aux dispositions de l'article L.233-3 du code de commerce, le capital social du Crédit Lyonnais étant détenu à hauteur de 95,10 % par Crédit Agricole SA, la Société est contrôlée par Crédit Agricole S.A..

## 2. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

LCL est le réseau national « Banque et Assurance de proximité en France » dans le groupe Crédit Agricole.

### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Au 31 décembre 2013

### 3. Parties liées

LCL, dans son rôle de Distributeur, s'adresse à chacune des filiales spécifiques du groupe Crédit Agricole pour obtenir les produits les plus à même de satisfaire sa clientèle (Amundi pour les produits de gestion d'actifs, Pacifica pour les assurances dommages, Prédica pour les assurances vie,...) et s'adresse à CA-CIB pour adosser les opérations de marché de sa clientèle.

Les opérations de trésorerie sont centralisées auprès de Crédit Agricole S.A.

Parmi les partenariats intra-groupe Crédit Agricole, les plus significatifs en termes de contribution au PNB de LCL ont été réalisés au 31 décembre 2013 avec :

- Amundi pour 84 M€ en décembre 2013 contre 86 M€ en décembre 2012 (soit -2%),
- Prédica pour 242 M€ en décembre 2013 contre 225 M€ en décembre 2012 (soit +8%),
- Crédit Agricole Consumer Finance pour 210 M€ en décembre 2013 contre 203 M€ en décembre 2012 (soit +3%),
- Pacifica pour 114 M€ en décembre 2013 contre 132 M€ en décembre 2012 (soit -14%),
- Crédit Agricole Creditor Insurance pour 96 M€ en décembre 2013 contre 90 M€ en décembre 2012 (soit +7%).

## COMpte DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	5 962	6 955
Intérêts et charges assimilés	4.1	(3 760)	(4 684)
Commissions (produits)	4.2	1 748	1 771
Commissions (charges)	4.2	(246)	(286)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(32)	22
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	81	29
Produits des autres activités	4.5	49	63
Charges des autres activités	4.5	(69)	(66)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>3 733</b>	<b>3 804</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	(2 406)	(2 395)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(161)	(164)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 166</b>	<b>1 245</b>
Coût du risque	4.8	(307)	(318)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>859</b>	<b>927</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	5	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition			3
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>864</b>	<b>931</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	(330)	(318)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>534</b>	<b>613</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	17
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>534</b>	<b>596</b>
Résultat de base par action annualisé (en euros)	6.20	1,50	1,67
Résultat dilué par action annualisé (en euros)	6.20	1,50	1,67

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Résultat net</b>		<b>534</b>	<b>613</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		13	(53)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		<b>13</b>	<b>(53)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, sur entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		(5)	19
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, sur entités mises en équivalence			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		<b>8</b>	<b>(34)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(35)	40
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		(35)	40
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, sur entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		11	(14)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, sur entités mises en équivalence			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		<b>(24)</b>	<b>26</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>(16)</b>	<b>(8)</b>
<b>Résultat net et autres éléments du résultat global</b>		<b>518</b>	<b>605</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	17
Dont part du Groupe		518	588

**BILAN ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES	<i>6.1</i>	1 503	1 484
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	<i>6.2 - 6.8</i>	446	570
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	<i>3.2-3.4</i>	5 029	8 053
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	<i>6.4 - 6.6 - 6.7 - 6.8</i>	983	1 910
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.7 - 6.8</i>	16 924	16 637
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	<i>3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.7 - 6.8</i>	88 816	90 739
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		1 591	1 309
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE			
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	<i>6.13</i>	666	688
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	<i>6.14</i>	4 030	3 574
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE			
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE			
IMMEUBLES DE PLACEMENT			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<i>6.17</i>	1 235	1 288
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<i>6.17</i>	142	133
ECARTS D'ACQUISITION			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>121 365</b>	<b>126 385</b>

**BILAN PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
BANQUES CENTRALES	<i>6.1</i>	2	2
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	<i>6.2</i>	386	540
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	<i>3.2 - 3.4</i>	6 645	9 077
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>3.3 - 6.9</i>	12 673	15 198
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	<i>3.1 - 3.3 - 6.9</i>	82 450	78 943
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	<i>3.2 - 3.3 - 6.11</i>	10 680	13 670
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		-	-
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	<i>6.13</i>	307	342
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	<i>6.14</i>	2 050	2 363
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			
PROVISIONS	<i>6.19</i>	831	943
DETTES SUBORDONNEES	<i>3.2 - 3.3 - 6.11</i>	580	503
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>116 604</b>	<b>121 581</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<i>5.18</i>	<b>4 761</b>	<b>4 804</b>
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		4 759	4 802
CAPITAL ET RESERVES LIEES		1 878	1 878
RESERVES CONSOLIDEES		2 276	2 241
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		71	87
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS NON COURANT DESTINES A ETRE CEDES			
RESULTAT DE L'EXERCICE		534	596
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		2	2
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>121 365</b>	<b>126 385</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'Euros)	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
							Capitaux propres	Capitaux propres					
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2012</b>	1 848	2 817	-	4 665	20	75	-	4 760	789	-	-	789	5 549
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2012	-	(549)	-	(549)	-	-	-	(549)	(53)	-	-	(53)	(602)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	(751)	-	-	(751)	(751)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	2	-	2	-	-	-	2	-	-	-	2	2
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(547)	-	(547)	-	-	-	(547)	(804)	-	-	(804)	(1 351)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(34)	26	-	(8)	-	-	-	-	(8)
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-	596	596	17	-	-	17	613
Autres variations	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	1 848	2 271	-	4 119	(14)	101	596	4 802	2	-	-	2	4 804
Affectation du résultat 2012	-	596	-	596	-	-	(596)	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2013</b>	1 848	2 867	-	4 715	(14)	101	-	4 802	2	-	-	2	4 804
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2013	-	(567)	-	(567)	-	-	-	(567)	-	-	-	-	(567)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	2	-	2	-	-	-	2	-	-	-	2	2
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(565)	-	(565)	-	-	-	(565)	-	-	-	-	(565)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	8	(24)	-	(16)	-	-	-	-	(16)
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	534	534	-	-	-	-	534
Autres variations	-	4	-	4	-	-	-	4	-	-	-	-	4
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	1 848	2 306	-	4 154	(6)	77	534	4 759	2	-	-	2	4 761

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

**Les activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe LCL y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placement détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

**Les activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique.

**Les activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



<i>(en millions d'euro)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>864</b>	<b>931</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	161	164
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		(3)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	184	214
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	(2)	(1)
Résultat net des activités de financement	84	83
Autres mouvements	(10)	(18)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>417</b>	<b>439</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (1)	290	(2 859)
Flux liés aux opérations avec la clientèle (2)	5 122	911
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (3)	(1 792)	14
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers (4)	(792)	835
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	(327)	(265)
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>2 501</b>	<b>(1 364)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>3 782</b>	<b>6</b>
Flux liés aux participations	6	(2)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(131)	(164)
Flux provenant des activités abandonnées		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(125)</b>	<b>(166)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	(567)	(1 352)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	5	185
Flux provenant des activités abandonnées		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>(562)</b>	<b>(1 167)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>3 095</b>	<b>(1 327)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 032</b>	<b>2 359</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	1 482	1 861
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	(450)	498
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4 127</b>	<b>1 032</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	1 501	1 482
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	2 626	(450)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>3 095</b>	<b>(1 327)</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs seins" et "Comptes et prêts au jour le jour seins" tels que détaillés en note 6.8 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.9

(1) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se composent essentiellement de la baisse de opérations à terme pour 1,9Mds€ (prêts avec CASA), de l'arrivée à échéance de 3 emprunts CASA (-2,6Mds€) et de la mise en place d'un emprunt avec CASA LONDRES (+0,8Mds€)

(2) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se composent essentiellement de la diminution de autres concours clientèle pour 1 664M€, de la hausse des comptes ordinaires créditeurs pour 2 763M€ et celle des comptes épargne à régime spécial pour 1 014M€.

(3) Ce solde est essentiellement composé de la vente du portefeuille d'OPVM Monétaires pour 0,8Mds€, de la baisse des TON pour 1,9Mds€ et de l'arrivée à échéance de titres du marché interbancaire avec le CRH pour 0,9Mds€.

(4) Baisse des comptes indisponibles sur opérations de recouvrement pour 0,2Mds€ et de comptes de règlements sur opérations sur titre pour 0,1Mds€ (CA Titres), progression des appels de marge sur la cotation de titres IFT avec CACIB pour 0,4Mds€.

(5) Le premier semestre a aussi fait l'objet du paiement des dividendes aux actionnaires (+567M€) et aux minoritaires.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### 1. Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

#### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe LCL au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	OUI
Amendement de la norme IAS 19, relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	OUI
Amendement de la norme IFRS 1, relatif à l'hyperinflation grave et à la suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1er janvier 2013	NON
Amendement de la norme IAS 12, relatif aux impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1er janvier 2013	NON
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1er janvier 2013	OUI
Interprétation d'IFRIC 20, relative aux frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1er janvier 2013	NON
Amendement de la norme IFRS 7, relatif aux informations à fournir au titre de la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012 article 2 point 1)	1er janvier 2013	OUI
Amendement de la norme IFRS 1, relatif à l'application prospective des normes IFRS pour les prêts publics reçus à un taux inférieur au marché	04 mars 2013 (UE n° 183/2013)	1er janvier 2013	NON
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011, modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1er janvier 2013	OUI

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'exercice.

En particulier :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une définition unique basée sur un prix de sortie, et prévoit de nouvelles informations à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur. La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA). Sa première application au sein du Groupe LCL n'a pas eu d'impact significatif.
- L'amendement de la norme IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le groupe LCL, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 relative aux états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	OUI
Norme IFRS 11 relative aux partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	OUI
Norme IFRS 12 relative aux informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	OUI
Norme IAS 27 modifiée relative aux états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	NON
Norme IAS 28 modifiée relative aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1er janvier 2014	OUI
Amendement de la norme IAS 32, relatif à la présentation de la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012 article 2 point 2)	1er janvier 2014	OUI
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	OUI
Amendements des normes IFRS 10 et IFRS 12, relatifs aux entités d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	NON
Amendement de la norme IAS 36, relatif aux informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers dépréciés	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1er janvier 2014	OUI
Amendement de la norme IAS 39, relatif à la comptabilisation et à l'évaluation de la novation de dérivés et au maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1er janvier 2014	OUI

Le groupe LCL n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le groupe LCL au 31 décembre 2013.

## 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe LCL utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

## 1.3. Principes et méthodes comptables

### 1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Sont décrites ci-dessous les informations sur les estimations et jugements réalisés par le groupe LCL, conformément aux exigences de la norme IAS 1.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### 1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte :

- soit d'une réelle intention de transaction (affectation par nature) : ce sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Notamment, les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à cette catégorie et sont évalués en mark-to-market.

Depuis 2004, compte tenu du recentrage du groupe LCL sur l'activité de banque de proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.

- soit d'une option prise par le groupe LCL, conformément à celle offerte par la norme IAS 39. Cette option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe LCL utilise cette option pour des instruments hybrides souscrits dans le cadre de restructurations de créances, et également dans le but de réduire une distorsion de traitement au niveau du groupe.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe LCL a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe LCL a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des surcotes et décotes.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Au 31/12/2013, le groupe LCL ne détient pas de titres classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe LCL utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe LCL prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe LCL constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
  - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des instruments de dettes, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient. En revanche, pour les instruments de capitaux propres, toute variation ultérieure à la hausse par rapport à la valeur dépréciée est constatée en capitaux propres recyclables. Les pertes constatées en résultat lors de la dépréciation des instruments de capitaux propres ne sont reprises en résultat qu'au moment de leur décomptabilisation.
- Date d'enregistrement des titres

Le groupe LCL enregistre les titres à la date de négociation sauf pour les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » enregistrés à la date de règlement livraison, conformément aux principes retenus par le groupe Crédit Agricole.

#### ✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le groupe LCL n'a pas eu jusqu'à la fin de l'exercice 2013 à opérer de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

#### ✓ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire qui enregistre une créance en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

#### ✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.



- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tels que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées classées en encours sains est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation.

Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective ou sectorielle

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe LCL démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, LCL a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires, telles que :

- Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, LCL détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.



- Autres dépréciations sur base collective

LCL a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de financement d'acquisitions, notamment de LBO et de financements structurés d'acquisition (FSA). Ces dépréciations sont liées à la volonté de LCL de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la Direction des risques de LCL. A cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement de ces opérations sur le niveau de risque.

Dans le même esprit, LCL a constaté à l'actif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique de financement du marché artisans, commerçants et TPE. La perte attendue stressée à maturité repose sur des hypothèses de dégradation de la probabilité de défaut et de la LGD.

D'autre part une provision destinée à couvrir le risque spécifique sur les créances restructurées a également été constituée à l'actif du bilan.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt pour les créances restructurées inscrites en encours sains.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont ceux pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

## ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides. Le groupe LCL n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

LCL n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2012 et 2013.

#### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle ».

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

#### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Le groupe LCL utilise toutefois une méthode simplifiée pour les tests d'efficacité de la couverture, dès lors que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'élément de couverture permettent de présumer de l'efficacité de couverture.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe LCL privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, ces relations de couverture sont documentées sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat, ne laissant apparaître en net que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Seule la couverture de juste valeur a été appliquée par le groupe LCL.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le groupe LCL considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Des informations chiffrées sur la ventilation des instruments financiers à la juste valeur sont présentées par modèle de valorisation dans la note 10.2. Par ailleurs, à titre informatif, la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût est communiquée dans la note 10.1.

- Juste valeur des dérivés

Le Groupe LCL intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

- Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont ventilés selon une hiérarchie fondée sur 3 niveaux, en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation. L'affectation s'effectue au cas par cas, pour l'intégralité de l'instrument et peut être modifiée en cours de vie d'un produit.

- Justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe LCL retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le groupe LCL ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe LCL compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

### ✓ Les garanties financières données et les engagements de financement

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte. Celle-ci est encourue en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### ✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### 1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe LCL identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe LCL a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.19.

### 1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants,
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le groupe LCL pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

Le groupe LCL détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation fixées par le groupe Crédit Agricole et ajustées en fonction de la durée résiduelle des engagements. Les taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires et de charges sociales sont établis par LCL. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés par référence à un taux de marché fondé sur des obligations d'entités de première catégorie, dans la monnaie dans laquelle seront versées les prestations et fonction de la tranche de durée des engagements. Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes



est estimé par LCL sur la base du portefeuille venant en représentation des engagements (actifs gérés par des assureurs externes).

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, le groupe LCL a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs. Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe LCL, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraite a également été constituée. Elle couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe LCL qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Le montant provisionné tient compte notamment du coût lié à l'allongement de la durée de portage en préretraite (induit par le recul successif de l'âge de départ en retraite) et les aléas de nouvelles réformes.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements.

Ces différentes provisions figurent au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe LCL n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### 1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 concernent principalement des plans dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action ...).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions du Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximale de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.



Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « Réserves consolidées part du Groupe ».

### 1.3.6. Participation et intéressement des salariés

Les sociétés du groupe LCL dont les salariés bénéficient d'un système de participation, comme d'un système d'intéressement, en provisionnent le montant dans l'exercice au cours duquel les droits des salariés sont nés. Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les « Frais de personnel ».

### 1.3.7. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe LCL.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- a) un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - i) la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
  - ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- b) un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- c) un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux et des règles d'imposition qui s'appliquent à la clôture de l'exercice conformément aux dispositions fiscales en vigueur à cette date.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont

comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % calculée sur le montant brut des plus-values de cession, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf si l'impôt est généré :

- par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- ou par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe LCL a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

### 1.3.8. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe LCL applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans respectivement pour le gros œuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles, de 30 ans pour le second œuvre, de 20 ans pour les installations techniques et de 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe LCL pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés

### 1.3.9. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe LCL. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- ceux au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- ceux à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### 1.3.10. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont analysées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### 1.3.11. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Concernant les activités de crédit-bail, le groupe LCL est uniquement locataire.

Les contrats de location-financement, souscrits auprès de crédit-bailleurs, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation du bien comme s'il avait été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière. Le bien acheté est enregistré à l'actif de son bilan et amorti.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le groupe LCL en tant que preneur comptabilise les charges de paiement, et en tant que bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers ainsi que les biens loués à son actif.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### 1.4.1. Périmètre de consolidation

Sont incluses dans le périmètre de consolidation retenu pour la préparation des comptes consolidés du groupe LCL toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le groupe dispose d'un pouvoir de contrôle exclusif, de contrôle conjoint ou une influence notable, sous réserve qu'elles présentent un caractère significatif.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Les structures juridiques distinctes (entités ad-hoc), créées spécifiquement pour la gestion d'une opération ou d'un ensemble d'opérations similaires, sont consolidées, même en l'absence de lien en capital, dès lors que le groupe LCL en a, en substance, le contrôle, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur une société, celle-ci n'est pas consolidée. De même, les sociétés dont la détention est temporaire ou résulte de la restructuration de créances sont exclues du périmètre de consolidation.

### 1.4.2. Notions de contrôle et méthodes de consolidation

#### ✓ Sociétés intégrées globalement

Les sociétés sur lesquelles le groupe LCL exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est établi lorsque le groupe LCL dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut, notamment, résulter de :

- de la détention par le groupe LCL de la majorité des droits de vote existants ou potentiels (directement ou indirectement),
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- du droit d'exercer une influence dominante, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de lien en capital.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

#### ✓ Sociétés intégrées proportionnellement

Les sociétés contrôlées conjointement par LCL et d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

#### ✓ Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles le groupe LCL exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée dès lors que le groupe LCL détient directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote d'une société.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe LCL constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

Au 31/12/2013, LCL ne détient que des sociétés intégrées globalement.

### 1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs. L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe LCL est éliminé. Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### 1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du groupe LCL. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

### 1.4.5. Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun exclus du champ d'application de cette norme. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8 aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition,
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur,
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs,
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur, est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé. L'inscription est réalisée sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, ou au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de LCL dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du LCL dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Les actifs acquis et les passifs repris font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs



fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

## 2. Informations significatives de l'exercice 2013

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 Décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

### 2.1. Evénements significatifs de la période

Nous noterons les éléments significatifs suivants :

#### **Fusion de CL Europe avec LCL**

Afin de simplifier les structures juridiques de groupe LCL, CL Europe, détenue à 100% par LCL, a fusionné avec LCL dans le cadre d'une fusion simplifiée avec effet rétroactif au 1er janvier 2013. A l'issue de cette fusion, LCL détient 100% de CL Verwaltung qui était auparavant détenue par CL Europe. Cette fusion n'a aucun impact en résultat net part du groupe et en capitaux propres du groupe LCL.

#### **DEMEY**

Dans le cadre de l'affaire Demey qui oppose LCL à la banque Fortis, un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles du 16 mars 2011 a condamné la banque Fortis à payer à LCL la somme de 51 M€. Ce règlement a été effectué le 14 avril 2011 et en parallèle la banque Fortis s'est pourvue en cassation. La cour de cassation dans son arrêt du 17 janvier 2013 a contraint LCL, pour une question de forme et non de fond, à rembourser à Fortis la somme de 51M€. Le risque de reversement avait été provisionné intégralement.

**Décision de l'Etat de rembourser par anticipation le prêt consenti par LCL à l'EPFR (1 844M€).**

### 2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice 2013

A fin 2013, le groupe LCL n'est pas concerné par des opérations externes.

### 2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

A fin 2013, le groupe LCL n'est pas concerné par des entreprises mises en équivalence.

### 2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés

A fin 2013, le groupe LCL n'est pas concerné par des opérations de titrisation et de fonds dédiés.

### 2.5. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement. Ce poste s'élève à 358 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 402 millions d'euros au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est CA Titres. Ces titres sont représentatifs de 24 % du capital de CA Titres mais ne confèrent pas d'influence notable sur cette entité. Au 31 décembre 2013, les dotations nettes sur dépréciations durables des titres de participation non consolidés sont de - 48 millions d'euros.

### 2.6. Ecart d'acquisition

A fin 2013, comme à fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par des écarts d'acquisition.

### 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

#### 3.1. Risque de crédit

(Cf. Rapport de gestion).

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	446	570
Instruments dérivés de couverture	5 029	8 053
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	199	997
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	16 924	16 637
Prêts et créances sur la clientèle	88 816	90 739
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)</b>	<b>111 414</b>	<b>116 996</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	14 950	13 983
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	6 968	7 078
Provisions - engagements par signature	(67)	(64)
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)</b>	<b>21 851</b>	<b>20 997</b>
<b>Exposition maximale au risque crédit</b>	<b>133 265</b>	<b>137 993</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	100	148
Prêts et créances sur la clientèle	70 341	68 834
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 298	2 389
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.



## Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					-
Banques centrales					-
Etablissements de crédit	16 924	-	-		16 924
Institutions non établissements de crédit	440	2	1		439
Grandes entreprises	16 155	808	564	265	15 326
Clientèle de détail	73 984	1 731	773	160	73 051
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*</b>	<b>107 503</b>	<b>2 541</b>	<b>1 338</b>	<b>425</b>	<b>105 740</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) en défaut pour 400 M€

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 851				1 851
Banques centrales	-				-
Etablissements de crédit	16 638	1	1		16 637
Institutions non établissements de crédit	286	1	-		286
Grandes entreprises	17 577	804	560	248	16 769
Clientèle de détail	72 776	1 658	724	219	71 833
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*</b>	<b>109 128</b>	<b>2 464</b>	<b>1 285</b>	<b>467</b>	<b>107 376</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour cause de suren dettement pour 115 M€

### Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

A fin 2013, le groupe LCL n'est pas concerné par des prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	1 524	1 527
Institutions non établissements de crédit	90	81
Grandes entreprises	6 607	6 278
Clientèle de détail	5 503	5 685
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>13 724</b>	<b>13 571</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	1	-
Institutions non établissements de crédit	1	1
Grandes entreprises	4 630	4 807
Clientèle de détail	712	753
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>5 344</b>	<b>5 561</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales	16	18
Institutions non établissements de crédit	215	166
Grandes entreprises	13 348	11 681
Clientèle de détail	68 871	67 078
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>82 450</b>	<b>78 943</b>

**Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit**
**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	99 855	2 505	1 317	425	98 113
Autres pays	7 648	36	21		7 627
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle *</b>	<b>107 503</b>	<b>2 541</b>	<b>1 338</b>	<b>425</b>	<b>105 740</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) en défaut pour 400 M€

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	100 793	2 416	1 255	467	99 071
Autres pays	8 335	48	30		8 305
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle *</b>	<b>109 128</b>	<b>2 464</b>	<b>1 285</b>	<b>467</b>	<b>107 376</b>

\* Dont encours clientèle restructurés (non dépréciés) pour cause de surendettement pour 105 M€

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	12 285	12 431
Autres pays	1 439	1 140
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>13 724</b>	<b>13 571</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	4 740	5 023
Autres pays	604	538
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>5 344</b>	<b>5 561</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	78 199	75 234
Autres pays	4 251	3 709
<b>Total dettes envers la clientèle</b>	<b>82 450</b>	<b>78 943</b>

**Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**
**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<b>Instruments de capitaux propres</b>						3	48
<b>Instruments de dette</b>	-	-	-	-	-	-	-
Administrations centrales					-		
Banques centrales					-		
Etablissements de crédit					-		
Institutions non établissements de crédit					-		
Grandes entreprises					-		
Clientèle de détail					-		
<b>Prêts et avances</b>	847	83	-	-	930	1 203	1 763
Administrations centrales					-		
Banques centrales					-		
Etablissements de crédit	51				51		
Institutions non établissements de crédit	-				-	1	1
Grandes entreprises	464	25			489	244	829
Clientèle de détail	332	58			390	958	933
<b>Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>847</b>	<b>83</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>930</b>	<b>1 206</b>	<b>1 811</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<b>Instruments de capitaux propres</b>						77	75
<b>Instruments de dette</b>	-	-	-	-	-	-	-
Administrations centrales					-		
Banques centrales					-		
Etablissements de crédit					-		
Institutions non établissements de crédit					-		
Grandes entreprises					-		
Clientèle de détail					-		
<b>Prêts et avances</b>	824	65	-	-	889	1 179	1 752
Administrations centrales	-				-		
Banques centrales					-		
Etablissements de crédit	47				47		1
Institutions non établissements de crédit	1				1	1	1
Grandes entreprises	419	14			433	244	807
Clientèle de détail	357	51			408	934	943
<b>Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>824</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>889</b>	<b>1 256</b>	<b>1 827</b>

### 3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- **les taux d'intérêts** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

##### Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>	-	-	-	14	444	4 571	5 029	8 053
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				14	444	4 571	5 029	8 053
. Options de taux							-	-
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b><u>Autres instruments :</u></b>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	-	-	-	14	444	4 571	5 029	8 053
. Opérations de change à terme								
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	14	444	4 571	5 029	8 053

**Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	-	-	-	241	2 160	4 244	6 645	9 077
. Futures							-	-
. FRA							-	-
. Swaps de taux d'intérêts				241	2 160	4 244	6 645	9 077
. Options de taux							-	-
. Caps-floors-collars							-	-
. Autres instruments conditionnels							-	-
<b>Instruments de devises et or :</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Opérations fermes de change							-	-
. Options de change							-	-
<b>Autres instruments :</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés sur actions & indices boursiers							-	-
. Dérivés sur métaux précieux							-	-
. Dérivés sur produits de base							-	-
. Dérivés de crédits							-	-
. Autres							-	-
<b>Sous total</b>	-	-	-	241	2 160	4 244	6 645	9 077
. Opérations de change à terme								
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	241	2 160	4 244	6 645	9 077

**Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	-	-	-	26	165	160	351	526
. Futures							-	-
. FRA							-	-
. Swaps de taux d'intérêts				22	153	150	325	493
. Options de taux							-	-
. Caps-floors-collars				4	12	10	26	33
. Autres instruments conditionnels							-	-
<b>Instruments de devises et or :</b>	-	-	-	11	2	-	13	13
. Opérations fermes de change							-	-
. Options de change				11	2		13	13
<b>Autres instruments :</b>	-	-	-	9	-	-	9	6
. Dérivés sur actions & indices boursiers				9			9	6
. Dérivés sur métaux précieux							-	-
. Dérivés sur produits de base							-	-
. Dérivés de crédits							-	-
. Autres							-	-
<b>Sous total</b>	-	-	-	46	167	160	373	545
. Opérations de change à terme					30		30	22
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	46	197	160	403	567

**Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	-	-	-	25	156	151	332	498
. Futures							-	-
. FRA							-	-
. Swaps de taux d'intérêts				21	143	141	305	464
. Options de taux							-	-
. Caps-floors-collars				4	13	10	27	34
. Autres instruments conditionnels							-	-
<b>Instruments de devises et or :</b>	-	-	-	11	2	-	13	14
. Opérations fermes de change							-	-
. Options de change				11	2		13	14
<b>Autres instruments :</b>	-	-	-	12	-	-	12	6
. Dérivés sur actions & indices boursiers				9			9	6
. Dérivés sur métaux précieux							-	-
. Dérivés sur produits de base							-	-
. Dérivés de crédits							-	-
. Autres				3			3	-
<b>Sous total</b>	-	-	-	48	158	151	357	518
. Opérations de change à terme					29		29	22
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	48	187	151	386	540

**Opérations sur Instruments dérivés : montant des engagements**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	284 922	287 219
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	282 183	283 976
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	2 739	3 243
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	2 381	1 977
. Opérations fermes de change		
. Options de change	2 381	1 977
<b>Autres instruments :</b>	41	54
. Dérivés sur actions & indices boursiers	41	54
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	287 344	289 250
. Opérations de change à terme	3 531	3 335
<b>Total Notionnels</b>	290 875	292 585

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

## Risque de change

L'activité de la banque est réalisée à plus de 98% en euros.

### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	119 935	119 944	125 406	125 407
Autres devises	1 449	1 440	979	978
<b>Total bilan</b>	<b>121 384</b>	<b>121 384</b>	<b>126 385</b>	<b>126 385</b>

### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	1 903	100	218	1 901		225
<b>Total</b>	<b>1 903</b>	<b>100</b>	<b>218</b>	<b>1 901</b>	<b>0</b>	<b>225</b>

Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables et hors dépôts de garanties et titres participatifs

## 3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts, à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le groupe LCL en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité,
- l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	9 223	476	5 903	1 322	-	16 924
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	8 252	7 790	31 210	43 326	1	90 579
<b>Total</b>	<b>17 475</b>	<b>8 266</b>	<b>37 113</b>	<b>44 648</b>	<b>1</b>	<b>107 503</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(1 763)</b>
<b>Total prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle</b>						<b>105 740</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	7 192	2 069	5 587	1 790		16 638
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	8 415	7 659	33 666	42 750		92 490
<b>Total</b>	<b>15 607</b>	<b>9 728</b>	<b>39 253</b>	<b>44 540</b>	<b>-</b>	<b>109 128</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(1 752)</b>
<b>Total prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle</b>						<b>107 376</b>

**Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	2 162	1 863	5 228	3 420		12 673
Dettes envers la clientèle	75 862	1 004	3 410	2 174		82 450
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>78 024</b>	<b>2 867</b>	<b>8 638</b>	<b>5 594</b>		<b>95 123</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	4 838	692	6 199	3 469		15 198
Dettes envers la clientèle	72 021	1 262	3 767	1 893		78 943
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>76 859</b>	<b>1 954</b>	<b>9 966</b>	<b>5 362</b>		<b>94 141</b>

**Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total

**Dettes représentées par un titre**

Bons de caisse	-	-				-
Titres du marché interbancaire		1 121	3 067	1 478		5 666
Titres de créances négociables	1 103	1 904	71	31		3 109
Emprunts obligataires		85	401	1 417		1 903
Autres dettes représentées par un titre	2					2
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>1 105</b>	<b>3 110</b>	<b>3 539</b>	<b>2 926</b>	<b>-</b>	<b>10 680</b>

**Dettes subordonnées**

Dettes subordonnées à durée déterminée		-		100		100
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3		10		205	218
Dépôt de garantie à caractère mutuel					141	141
Titres et emprunts participatifs		1			120	121
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	<b>466</b>	<b>580</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total

**Dettes représentées par un titre**

Bons de caisse	-	-				-
Titres du marché interbancaire		983	2 850	2 178		6 011
Titres de créances négociables	2 032	2 833	106	36		5 007
Emprunts obligataires		48		1 853		1 901
Autres dettes représentées par un titre	5	746				751
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>2 037</b>	<b>4 610</b>	<b>2 956</b>	<b>4 067</b>	<b>-</b>	<b>13 670</b>

**Dettes subordonnées**

Dettes subordonnées à durée déterminée						-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3		10		212	225
Dépôt de garantie à caractère mutuel					135	135
Titres et emprunts participatifs	1				142	143
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>489</b>	<b>503</b>



**Garanties financières en risque données par maturité attendue**

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<b>Garanties financières données</b>	28	10				38

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<b>Garanties financières données</b>	29	30				59

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

**3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

**Couvertures de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

**Couvertures de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

**Couvertures d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés aux participations dans les filiales en devises étrangères.

**Instruments dérivés de couverture**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	5 029	6 645	264 933	8 053	9 077	266 169
Taux d'intérêt	5 029	6 645	264 933	8 053	9 077	266 169
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de Flux de Trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'Investissement nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>5 029</b>	<b>6 645</b>	<b>264 933</b>	<b>8 053</b>	<b>9 077</b>	<b>266 169</b>

### 3.5. Risques opérationnels

(Cf. Rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

(Cf. Rapport de gestion)

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	328	477
Sur opérations avec la clientèle	3 242	3 352
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6	7
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 386	3 119
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1)(2)</b>	<b>5 962</b>	<b>6 955</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(169)	(287)
Sur opérations avec la clientèle	(910)	(1 077)
Sur dettes représentées par un titre	(331)	(368)
Sur dettes subordonnées	(4)	(7)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(2 346)	(2 945)
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-	
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(3 760)</b>	<b>(4 684)</b>

(1) dont 2,5M€ au 31 Décembre 2013 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat contre 3,5M€ au 31 décembre 2012

(2) dont 4M€ sur créances dépréciées individuellement au 31 Décembre 2013 contre 5M€ au 31 décembre 2012

### 4.2. Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	25	(3)	22	17	(23)	(6)
Sur opérations avec la clientèle	586	(49)	537	633	(53)	580
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	3	-	3	3	-	3
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 077	(194)	883	1 060	(210)	850
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	57	-	57	58	-	58
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>1 748</b>	<b>(246)</b>	<b>1 502</b>	<b>1 771</b>	<b>(286)</b>	<b>1 485</b>

### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	(4)	14
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	(6)	1
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	5	7
Résultat de la comptabilité de couverture (1)	(27)	-
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>(32)</b>	<b>22</b>

(1) Différentiel OIS/BOR sur les opérations de couverture avec Crédit Agricole SA

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>						
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	861	(616)	245	528	(721)	(193)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	619	(861)	(242)	721	(528)	193
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>						
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 881	(3 600)	281	2 608	(3 265)	(657)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 600	(3 911)	(311)	3 265	(2 608)	657
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>8 961</b>	<b>(8 988)</b>	<b>(27)</b>	<b>7 122</b>	<b>(7 122)</b>	<b>-</b>

### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	13	19
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	69	11
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(1)	(1)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>81</b>	<b>29</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	(20)	(3)
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(20)</b>	<b>(3)</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	(1 473)	(1 467)
Impôts et taxes	(94)	(96)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(839)	(832)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(2 406)</b>	<b>(2 395)</b>

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe LCL. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

En milliers d'euros	2013							2012
	PWC	Mazars	Ernst & Young	Deloitte	KPMG	Autres	Total	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- LCL	369	369					738	664
- Filiales intégrées globalement	167		79	11			257	248
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
- LCL	15		2		53		70	
- Filiales intégrées globalement						19	19	-
<b>Total Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>551</b>	<b>369</b>	<b>81</b>	<b>11</b>	<b>53</b>	<b>19</b>	<b>1 084</b>	<b>912</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(161)</b>	<b>(164)</b>
immobilisations corporelles	(134)	(134)
immobilisations incorporelles	(27)	(30)
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
immobilisations corporelles	-	-
immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>(161)</b>	<b>(164)</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>(797)</b>	<b>(738)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	(709)	(659)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	(2)	(5)
Engagements par signature	(31)	(31)
Risques et charges	(55)	(43)
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>553</b>	<b>478</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		2
Prêts et créances	442	364
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	1	-
Engagements par signature	28	49
Risques et charges	82	63
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(244)</b>	<b>(260)</b>
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(69)	(66)
Récupérations sur prêts et créances amorties	15	14
Décotes sur crédits restructurés	(7)	(5)
Pertes sur engagements par signature		-
Autres pertes	(2)	(1)
<b>Coût du risque</b>	<b>(307)</b>	<b>(318)</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Plus-values de cession	10	7
Moins-values de cession	(5)	(6)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

#### 4.10. Impôts

##### Charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	(295)	(302)
Charge d'impôt différé	(35)	(16)
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>(330)</b>	<b>(318)</b>

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Base	Taux d'impôt	Impôt	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	864	-38,00%	(328)	931	-36,10%	(336)
Effet des différences permanentes		-0,86%	(7)		1,38%	13
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	-		0,66%	6
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-0,13%	(1)		-0,41%	(4)
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	-		0,08%	1
Effet des autres éléments		0,78%	6		0,28%	2
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>-38,21%</b>	<b>(330)</b>		<b>-34,11%</b>	<b>(318)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

#### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>		-
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>(35)</b>	<b>40</b>
Ecart de réévaluation de la période	32	51
Transferts en résultat	(65)	(11)
Autres reclassifications	(2)	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
<b>Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	11	(14)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>(24)</b>	<b>26</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	13	(53)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	(5)	19
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>8</b>	<b>(34)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(16)</b>	<b>(8)</b>
Dont part groupe	(16)	(8)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-



## 5. Information sectorielle

### 5.1. Informations par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Activités hors métiers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 811	(9)	(10)	(59)	3 733
Charges d'exploitation	(2 515)			(52)	(2 567)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 296	(9)	(10)	(111)	1 166
Coût du risque	(304)			(3)	(307)
<b>Résultat d'exploitation</b>	992	(9)	(10)	(114)	859
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5				5
Variation de valeur des écarts d'acquisition					-
<b>Résultat avant impôt</b>	997	(9)	(10)	(114)	864
Impôts sur les bénéfices	(367)	3	4	30	(330)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	630	(6)	(6)	(84)	534
Participations ne donnant pas le contrôle	-				-
<b>Résultat net part du Groupe</b>	630	(6)	(6)	(84)	534

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Activités hors métiers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 891	(10)	(20)	(57)	3 804
Charges d'exploitation	(2 522)			(37)	(2 559)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 369	(10)	(20)	(94)	1 245
Coût du risque	(311)			(7)	(318)
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 058	(10)	(20)	(101)	927
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1				1
Variation de valeur des écarts d'acquisition				3	3
<b>Résultat avant impôt</b>	1 059	(10)	(20)	(98)	931
Impôts sur les bénéfices	(361)	3	7	33	(318)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	698	(7)	(13)	(65)	613
Participations ne donnant pas le contrôle	-			17	17
<b>Résultat net part du Groupe</b>	698	(7)	(13)	(82)	596

## 5.2. Informations sectorielles par zone géographique

Le groupe LCL exerce son activité principalement sur la zone géographique France (y compris DOM TOM)

## 6. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2013

### 6.1. Caisse, banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	757		759	
Banques centrales	746	2	725	2
<b>Valeur du bilan</b>	<b>1 503</b>	<b>2</b>	<b>1 484</b>	<b>2</b>

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	403	567
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	43	3
<b>Valeur au bilan</b>	<b>446</b>	<b>570</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	403	567
<b>Valeur du bilan</b>	<b>403</b>	<b>567</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	43	3
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		3
- Actions et autres titres à revenu variable	43	
<b>Valeur du bilan</b>	<b>43</b>	<b>3</b>

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	386	540
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur du bilan</b>	<b>386</b>	<b>540</b>

**Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	386	540
<b>Valeur du bilan</b>	<b>386</b>	<b>540</b>

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

A fin décembre 2013, le groupe LCL n'est pas concerné par des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

**6.3. Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

**6.4. Actifs financiers disponibles à la vente**
**Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	199	6	(1)	997	36	(1)
Actions et autres titres à revenu variable	426	34	-	511	32	-
Titres de participation non consolidés	358	55	(1)	402	63	(2)
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>983</b>	<b>95</b>	<b>(2)</b>	<b>1 910</b>	<b>131</b>	<b>(3)</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>983</b>	<b>95</b>	<b>(2)</b>	<b>1 910</b>	<b>131</b>	<b>(3)</b>
Impôts		(16)	-		(27)	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôt)</b>		<b>79</b>	<b>(2)</b>		<b>104</b>	<b>(3)</b>

(1) dont 48M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2013 (vs 75M€ au 31 décembre 2012).

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes et prêts	16 422	16 098
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	<i>173</i>	<i>1 087</i>
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	<i>3 163</i>	<i>19</i>
Valeurs reçues en pension	188	229
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	314	311
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>16 924</b>	<b>16 638</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>16 924</b>	<b>16 637</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	254	226
Autres concours à la clientèle	87 857	89 416
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6	7
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	3	3
Comptes ordinaires débiteurs	2 459	2 838
<b>Valeur Brute</b>	<b>90 579</b>	<b>92 490</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(1 763)</b>	<b>(1 751)</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>88 816</b>	<b>90 739</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur Brute</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur nette des opérations de location financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>88 816</b>	<b>90 739</b>

## 6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

En décembre 2013, comme à fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par des actifs transférés décomptabilisés ou non décomptabilisés.

## 6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	1			(1)			-
Créances sur la clientèle	1 751		721	(715)	-	6	1 763
<i>dont dépréciations collectives</i>	467		66	(113)		5	425
Opérations de location financement	-						-
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-						-
Actifs disponibles à la vente	75		-	(27)			48
Autres actifs financiers	7		2	(2)			7
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>1 834</b>	<b>-</b>	<b>723</b>	<b>(745)</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>1 818</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	1		-	-		-	1
Créances sur la clientèle	1 724		670	(647)	-	4	1 751
<i>dont dépréciations collectives</i>	441		60	(32)		(2)	467
Opérations de location financement							-
Titres détenus jusqu'à l'échéance							-
Actifs disponibles à la vente	81		1	(7)		-	75
Autres actifs financiers	2		5	(1)		1	7
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>1 808</b>	<b>-</b>	<b>676</b>	<b>(655)</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>1 834</b>

## 6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du groupe LCL sur certains pays européens est présentée ci-après :

### Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, Espagne, Chypre et la Hongrie

Le groupe LCL n'est pas concerné.

### Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, Espagne, Chypre, et la Hongrie

L'exposition du groupe LCL au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

**Activité bancaire – Risque de crédit**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					31/12/2012
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>	<b>2</b>	-	-	<b>0,00%</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Banque						
Clientèle de détail	1			0,00%	1	
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1			0,00%	1	1
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						1
Collectivités locales						
<b>Irlande</b>	<b>15</b>	-	-	<b>0,00%</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Banque						
Clientèle de détail				0,00%	-	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	15			0,00%	15	14
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Italie</b>	<b>141</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>7,80%</b>	<b>130</b>	<b>126</b>
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	141	12	11	7,80%	130	126
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Espagne</b>	<b>182</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1,10%</b>	<b>180</b>	<b>194</b>
Banque						
Clientèle de détail	3	-	-	0,00%	3	4
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	179	2	2	1,12%	177	190
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Portugal</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	-	<b>0,00%</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Banque						
Clientèle de détail	1	-	-	0,00%	1	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	4	1	-	0,00%	4	5
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Hongrie</b>	<b>2</b>	-	-	<b>0,00%</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Banque						
Clientèle de détail	1	-	-	0,00%	1	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1	-	-	0,00%	1	1
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
	<b>347</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>3,75%</b>	<b>334</b>	<b>344</b>

**Source Base Bâle II**

Les encours sont collectés sur la base d'inventaire à fin Novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin décembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012.

**Activité bancaire – Instruments de dettes**

En Décembre 2013 comme à fin 2012, le groupe LCL n'est pas concerné.

**6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle**
**Dettes envers les établissements de crédit**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes et emprunts	12 673	15 198
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	<i>710</i>	<i>547</i>
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	<i>-</i>	<i>1 011</i>
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>12 673</b>	<b>15 198</b>

**Dettes envers la clientèle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	34 097	31 344
Comptes d'épargne à régime spécial	36 391	35 780
Autres dettes envers la clientèle	11 962	11 819
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>82 450</b>	<b>78 943</b>

**6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

A fin 2013, comme en 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

**6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>Dettes représentées par un titre</u></b>		
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	5 666	6 011
Titres de créances négociables	3 109	5 007
Emprunts obligataires	1 903	1 901
Autres dettes représentées par un titre	2	751
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>10 680</b>	<b>13 670</b>
<b><u>Dettes subordonnées</u></b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	100	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	218	225
Dépôt de garantie à caractère mutuel	141	135
Titres et emprunts participatifs	121	143
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>580</b>	<b>503</b>

### Titres participatifs

Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société qui les a émis. Leur rémunération est indexée sur un indice de marché et se compose d'une partie fixe et d'une partie variable qui dépend des résultats de l'émetteur. Les titres participatifs du LCL ont été émis en octobre 1984 à un prix égal au pair et leur rémunération est payable le 22 octobre de l'année suivant celle au titre de laquelle elle est due. Cette rémunération ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % du TMO ou supérieure à 130 % du TMO (le Taux Moyen Obligataire -TMO est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'Etat et assimilés).

La partie fixe de la rémunération est égale à 40% du TMO, tel que défini ci-avant.

La partie variable est égale à 33% du TMO, multiplié par un Coefficient de Participation (CP). Ce coefficient est établi par le calcul suivant :

#### Résultat 2013 (au sens du contrat d'émission)

Précédent CP calculé X

Précédent résultat bénéficiaire (au sens du contrat d'émission)

Les résultats retenus pour ce calcul sont établis à capitaux propres, périmètre de consolidation et principes comptables comparables.

Pour l'exercice 2013, les éléments du calcul sont :

Résultat 2013 : 534 millions d'euros (en 2012 : 596 millions d'euros)

Coefficient de Participation 2013 : 1,5187 (en 2012 : 1,6962)

Conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie aux porteurs de titres participatifs en octobre 2014 sera égale à 90,117 % du TMO qui sera constaté pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Au titre de l'année 2012, un coupon brut de 3,48209 € par titre a été mis en paiement le 22 octobre 2013. Les titres participatifs sont cotés en euros coupon couru inclus à la bourse de Paris. Le tableau ci-dessous reprend les principales données relatives à la situation boursière de ces titres :

Titres participatifs du Crédit Lyonnais	Cours le plus haut (€)	Cours le plus bas (€)	Nombre de titres échangés en Bourse
3 <sup>e</sup> trimestre 2012	137,9	113,2	19 435
4 <sup>e</sup> trimestre 2012	130	111,3	33 410
1 <sup>er</sup> trimestre 2013	120	113,05	15 110
2 <sup>e</sup> trimestre 2013	120	113,05	59 694
3 <sup>e</sup> trimestre 2013	130	113,6	46 028
4 <sup>e</sup> trimestre 2013	130	116	17 509

### Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)

Les TSDI n'ont pas d'échéance contractuelle et ne sont remboursables qu'au gré de l'émetteur ou en cas de liquidation de la société, après désintéressement complet de tous les créanciers mais avant remboursement des titres participatifs de l'émetteur.

Au 31 décembre 2013, les encours sont de 95,6 M€ pour l'émission d'octobre 1985 et de 110,1 M€ pour l'émission de décembre 1986.

La rémunération des TSDI émis par LCL est établie sur la base d'un taux d'intérêt variable, égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (le TMO), diminuée d'une marge. Cette rémunération peut être différée en cas d'absence de bénéfice distribuable.



## 6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations (en millions d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	5 432		5 432	5 011		421
Prises en pension de titres	189		189			189
Prêts de titres			-			-
Autres instruments financiers			-			-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>5 621</b>	<b>-</b>	<b>5 621</b>	<b>5 011</b>	<b>-</b>	<b>610</b>

Montants compensables en application d'IAS 32.42.

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations (en millions d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	8 620	-	8 620	8 107		513
Prises en pension de titres	229		229			229
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>8 849</b>	<b>-</b>	<b>8 849</b>	<b>8 107</b>	<b>-</b>	<b>742</b>

## Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	7 030		7 030	5 011	1 753	266
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>7 030</b>	<b>-</b>	<b>7 030</b>	<b>5 011</b>	<b>1 753</b>	<b>266</b>

Montants compensables en application d'IAS 32.42.

31/12/2012	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	9 616		9 616	8 107	1 363	146
Mises en pension de titres						
Emprunts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>9 616</b>	<b>-</b>	<b>9 616</b>	<b>8 107</b>	<b>1 363</b>	<b>146</b>

## 6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	320	293
Impôts différés	346	395
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>666</b>	<b>688</b>
Impôts courants	297	320
Impôts différés	10	22
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>307</b>	<b>342</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>338</b>	<b>4</b>	<b>383</b>	<b>-</b>
Charges à payer non déductibles	54		58	
Provisions pour risques et charges non déductibles	281		317	
Autres différences temporaires	3	4	8	
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>12</b>
Actifs disponibles à la vente		5		12
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	4		7	
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
<b>Total impôts différés</b>	<b>346</b>	<b>10</b>	<b>395</b>	<b>22</b>

## 6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres actifs</b>	<b>2 685</b>	<b>2 242</b>
Comptes de stocks et emplois divers	1	-
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers (1)	2 557	2 139
Comptes de règlements	127	103
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 345</b>	<b>1 332</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	890	890
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	260	274
Charges constatées d'avance	93	111
Autres comptes de régularisation	101	56
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 030</b>	<b>3 574</b>

(1) Dont 1 753 M€ au 31 Décembre 2013 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché (contre 1 363M€ en décembre 2012)

**Comptes de régularisation et passifs divers**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>429</b>	<b>534</b>
Comptes de règlements	38	136
Créditeurs divers	391	398
Versement restant à effectuer sur titres	-	-
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 621</b>	<b>1 829</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	341	558
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	2
Produits constatés d'avance	447	448
Charges à payer	683	681
Autres comptes de régularisation	149	140
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 050</b>	<b>2 363</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en nets.

**6.15. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés**

A fin 2013, comme en 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

**6.16. Immeubles de placement**

A fin 2013, comme en 2012, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

**6.17. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	2 041		102	(100)		(51)	1 992
Amortissements et Dépréciations (1)	(753)		(134)	98		32	(757)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 288</b>	<b>-</b>	<b>(32)</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>(19)</b>	<b>1 235</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	591		36	(6)			621
Amortissements et Dépréciations	(458)		(27)	6			(479)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>133</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>142</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	1 994		142	(73)		(22)	2 041
Amortissements et Dépréciations (1)	(706)		(134)	65		22	(753)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 288</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 288</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	584		31	(24)			591
Amortissements et Dépréciations	(452)		(30)	24			(458)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>132</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>133</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

## 6.18. Provisions techniques des contrats d'assurance

A fin 2013, comme en 2013, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## 6.19. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	70		9		(3)			76
Risques d'exécution des engagements par signature	64		31	-	(28)			67
Risques opérationnels	28		18	(1)	(9)		(2)	34
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	305		39	(13)	(35)		(9)	287
Litiges divers	117		9	(3)	(11)		1	113
Participations	-							-
Restructurations	6							6
Autres risques	353		80	(107)	(76)	(1)	(1)	248
<b>TOTAL</b>	<b>943</b>	<b>-</b>	<b>186</b>	<b>(124)</b>	<b>(162)</b>	<b>(1)</b>	<b>(11)</b>	<b>831</b>

(1) Dont 194M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies et 67M€ au titre de la provision pour médaille du travail

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	96				(26)			70
Risques d'exécution des engagements par signature	84		31	(2)	(49)		-	64
Risques opérationnels	29		5	(2)	(4)		-	28
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	310		59	(47)	(68)		51	305
Litiges divers	134		6	(3)	(20)		-	117
Participations	-							-
Restructurations	6							6
Autres risques	361		84	(10)	(79)	-	(3)	353
<b>TOTAL</b>	<b>1 020</b>	<b>-</b>	<b>185</b>	<b>(64)</b>	<b>(246)</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>943</b>

(1) Dont 222M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies et 71 M€ au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Le montant en "Autres mouvements" est lié à la mise à jour des écarts actuariels sur les provisions de retraite

## Provision épargne logement

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 082	593
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 788	1 800
Ancienneté de plus de 10 ans	3 913	4 443
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>6 783</b>	<b>6 836</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1 487</b>	<b>1 511</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>8 270</b>	<b>8 347</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin Novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012, et hors prime d'état.

**Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	33	47
Comptes épargne-logement	194	248
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>227</b>	<b>295</b>

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	1	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5	1
Ancienneté de plus de 10 ans	70	67
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>76</b>	<b>68</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		<b>2</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>76</b>	<b>70</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	68	8		76
Comptes épargne-logement	2		2	-
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>70</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>76</b>

**6.20. Capitaux propres**

**Composition du capital**

Au 31 Décembre 2013, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Autres mouvements	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	339 035 380				339 035 380	95,10%	95,10%
SACAM Développement	17 471 652				17 471 652	4,90%	4,90%
Autres actionnaires	5				5	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>356 507 037</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>356 507 037</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des actions est de 5,18 euros et le montant du capital est de 1 847 860 375 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

**Capital autorisé mais non émis**

a- Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2013, il n'existe plus d'options en vie et le conseil d'Administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une assemblée générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

b- Autorisations générales d'émission de titres de capital ou donnant accès au capital

L'assemblée générale mixte du 24 avril 2013 a autorisé le conseil d'administration, dans un délai de 26 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans le cadre d'un plafond nominal global fixé à 500 millions d'euros, soit un nombre total d'actions potentielles de 96 464 820.

Le nombre total d'actions émises et potentielles s'élève, au 31 décembre 2013, à 452 971 857.

	Nombre de titres au 31/12/2013
<b>Actions émises</b>	<b>356 507 037</b>
<b>Actions potentielles</b>	<b>96 464 820</b>
Stocks-options en vie	
Résolution AG 24/04/13 (augmentation capital dans la limite de 500 M€)	96 464 820
<b>TOTAL actions émises et potentielles</b>	<b>452 971 857</b>

### Actions de préférences

En 2013, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

### Résultat par action

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	534	596
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	356 507 037	356 507 037
Coefficient d'ajustement	1	1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	356 507 037	356 507 037
<b>Résultat de base par action annualisé (en euros)</b>	<b>1,50</b>	<b>1,67</b>
<b>Résultat dilué par action annualisé (en euros)</b>	<b>1,50</b>	<b>1,67</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqué au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

### Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration propose le versement d'un dividende net par action de 1,59 euro, soit un montant total de 566 846 188,83 euros.

Les montants relatifs aux dividendes payés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 566 670 milliers d'euros.

### Affectation du résultat et fixation du dividende 2013

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le conseil d'administration à l'assemblée générale de LCL du 29 avril 2014. Le texte de la résolution est le suivant :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide de distribuer un montant de 566 846 188,83 euros, à titre de dividende et d'affecter le solde en « report à nouveau », soit 316 118 728,47 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,59 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du CGI.

Le dividende de l'exercice 2013 sera mis en paiement en numéraire le 6 mai 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 65-566 du 12 juillet 1965 et de l'article 243 bis du CGI, les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

<i>(en euros)</i>	2012	2011	2010
Dividende net par action	1,59	1,54	1,42
Dividende global	566 670 000	549 020 837	506 239 992

## 6.21. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ». Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 503				1 503
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	43	13	34	197	159	446
Instruments dérivés de couverture		4	10	444	4 571	5 029
Actifs financiers disponibles à la vente	839			124	20	983
Prêts et créances sur les établissements de crédit		9 223	476	5 903	1 322	16 924
Prêts et créances sur la clientèle	1	6 535	7 790	31 203	43 287	88 816
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 591					1 591
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						-
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>2 474</b>	<b>17 278</b>	<b>8 310</b>	<b>37 871</b>	<b>49 359</b>	<b>115 292</b>
Banques centrales		2				2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	12	36	187	151	386
Instruments dérivés de couverture		98	143	2 160	4 244	6 645
Dettes envers les établissements de crédit		2 162	1 863	5 228	3 420	12 673
Dettes envers la clientèle		75 863	1 004	3 410	2 173	82 450
Dettes représentées par un titre		1 105	3 110	3 538	2 927	10 680
Dettes subordonnées	466	3		11	100	580
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						-
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>466</b>	<b>79 245</b>	<b>6 156</b>	<b>14 534</b>	<b>13 015</b>	<b>113 416</b>

(en millions d'euros)	31/12/2012					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 484				1 484
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	5	33	295	237	570
Instruments dérivés de couverture		2	41	398	7 612	8 053
Actifs financiers disponibles à la vente	1 771				139	1 910
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	7 192	2 068	5 588	1 789	16 637
Prêts et créances sur la clientèle		6 693	7 659	33 665	42 722	90 739
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 309					1 309
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						-
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>3 080</b>	<b>15 376</b>	<b>9 801</b>	<b>39 946</b>	<b>52 499</b>	<b>120 702</b>
Banques centrales		2				2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		4	33	279	224	540
Instruments dérivés de couverture		104	165	2 036	6 772	9 077
Dettes envers les établissements de crédit	-	4 838	692	6 199	3 469	15 198
Dettes envers la clientèle		72 021	1 262	3 767	1 893	78 943
Dettes représentées par un titre	-	2 037	4 610	2 956	4 067	13 670
Dettes subordonnées	489	4		10		503
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						-
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>489</b>	<b>79 010</b>	<b>6 762</b>	<b>15 247</b>	<b>16 425</b>	<b>117 933</b>



## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements	(794)	(816)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(133)	(124)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(8)	(2)
Autres charges sociales	(230)	(254)
Intéressement et participation	(98)	(106)
Impôts et taxes sur rémunération	(210)	(165)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(1 473)</b>	<b>(1 467)</b>

(1) dont médaille du travail pour 67M€ en Décembre 2013 contre 70,9M€ en Décembre 2012

### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), le groupe LCL a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2013

### 7.2. Effectifs fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France (dont Monaco)	20 168	20 583
<b>Total</b>	<b>20 168</b>	<b>20 583</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Variation dette actuarielle :</b>				
<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	<b>401</b>		<b>401</b>	<b>409</b>
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	12		12	8
Coût financier	9		9	14
Cotisations de l'employé				
Modification / Réduction / liquidation de régime	(15)		(15)	(44)
Variation de périmètre	(5)		(5)	7
Prestations versées (obligatoire)	(25)		(25)	(51)
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	(2)		(2)	58
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières (1)	(11)		(11)	
<b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>	<b>364</b>	<b>-</b>	<b>364</b>	<b>401</b>

(1) ventilation inexistante au 31 décembre 2012

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat:</b>				
Coût des services	(3)		(3)	-
Charge/produit d'intérêt net	4		4	-
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables</b>				
<b>Réévaluation du passif (de l'actif) net</b>				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en OCI non recyclable en début d'année	22		22	(31)
Ecart de change				
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	-		-	-
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques(1)	(2)		(2)	53
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	(11)		(11)	
Ajustement de la limitation d'actifs				
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N</b>	<b>(13)</b>	<b>-</b>	<b>(13)</b>	<b>53</b>

(1) ventilation inexistante au 31 décembre 2012

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Variation de juste valeur des actifs</b>				
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>182</b>		<b>182</b>	<b>172</b>
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	4		4	4
Gains / (pertes) actuariels	-		-	5
Cotisations payées par l'employeur	1		1	3
Cotisations payées par l'employés				
Modification / Réduction / liquidation de régime				
Variation de périmètre	(6)		(6)	8
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	(18)		(18)	(10)
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>163</b>	<b>-</b>	<b>163</b>	<b>182</b>

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Variation de juste valeur des droits à remboursement</b>				
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1</b>				
Ecart de change				
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)				
Gains / (pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N</b>	-	-	-	-

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Position nette</b>				
Dette actuarielle fin de période	364		364	401
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	(163)		(163)	(182)
<b>Position nette (passif)/actif fin de période</b>	<b>201</b>	<b>-</b>	<b>201</b>	<b>219</b>

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (1)	1,56% - 3,17%	1,30% - 2,8%	3,79% - 5,44%	3,63% - 4,04%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	1,56% - 3,17%	2,00%	2,00%	4,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,00%	3,00%	1,00%	2,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires	1,20%	1,80%	2,20%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Autres (à détailler)				

(1) les taux d'actualisation sont déterminés sur la base de la durée de l'engagement

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs(1)	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	10,4%	14		1,3%	2		11,6%	16	
Obligations	88,3%	121					88,4%	121	

(1) calculé sur la base de 136,5 M€ d'actifs sur le périmètre des Indemnités de Fin de Carrière et des régimes de retraite

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -4,0 %,
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,4 %.

## 7.5. Autres avantages sociaux

La rémunération variable collective (RVC) du groupe LCL regroupe les dispositifs d'intéressement et de participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre le montant total de la RVC et celui de la participation, calculée selon la formule légale.

Les accords de participation et d'intéressement ont été renégociés en 2013, conduisant à une nouvelle méthode de calcul de l'intéressement.

Pour les exercices 2010, 2011 et 2012, la RVC correspond à une quote-part du résultat net avant impôts du pôle d'activité « LCL Banque de Proximité ». La méthode de répartition de ces montants entre les collaborateurs n'a pas évolué : la participation et l'intéressement restent répartis pour moitié en fonction du temps de présence et pour moitié en fonction de la rémunération brute fiscale perçue au cours de l'exercice considéré, dans la limite d'un plafond.

Le groupe LCL verse une gratification subordonnée à l'obtention de la Médaille d'Honneur du travail. Auparavant perçue avec un décalage de 5 ans par rapport à l'obtention de la Médaille d'Honneur du travail, à partir de 2011, cette gratification est versée concomitamment à l'obtention de la Médaille d'Honneur. Cette prime représentant un 13<sup>ème</sup> mois est attribuée à 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté professionnelle.

Les provisions constituées par le groupe LCL au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 163,9M€ à la fin de l'exercice 2013.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Médaille du travail	66,9	71,0
Provision Intéressement / participation	97,0	103,0
<b>Total</b>	<b>163,9</b>	<b>174</b>

## 7.6. Paiements à base d'actions

Il n'existe plus à ce jour de plan d'options d'actions dénoué par instruments de capitaux propres de LCL ni d'autorisation pour le conseil d'administration d'en attribuer.

Au cours de l'exercice 2011, un plan d'attribution d'actions gratuites, dénoué par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A, a été mis en place en faveur des salariés. La charge relative s'est élevée en 2013 à 1 816 K€. Elle a été inscrite en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du groupe » conformément à la norme IFRS 2.

## 7.7. Rémunérations des dirigeants

- Comité exécutif

L'ensemble des membres du comité exécutif ont perçu en 2013 au titre des :

- avantages à court terme hors charges patronales (y compris intéressement et avantages en nature) : 4 147 K€
- avantages postérieurs à l'emploi : 760 K€ ;
- autres avantages à long terme : néant ;
- indemnités de fin de contrat de travail : néant
- paiements en actions (IAS 24§17) : sans objet

- Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, il a été attribué aux membres du Conseil d'administration 266 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2013.

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>14 950</b>	<b>13 983</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 226	412
Engagements en faveur de la clientèle	13 724	13 571
Ouverture de crédits confirmés	7 807	11 927
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	170	175
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	7 637	11 752
Autres engagements en faveur de la clientèle	5 916	1 644
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 968</b>	<b>7 078</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 624	1 517
<i>Confirmations d'ouverture de crédits documentaires</i>	111	111
<i>Autres garanties</i>	1 513	1 406
Engagements d'ordre de la clientèle	5 344	5 561
<i>Cautions immobilières</i>	50	8
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle</i>	5 295	5 553
<b>Total engagements donnés</b>	<b>21 918</b>	<b>21 061</b>
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>9 155</b>	<b>12 492</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	9 154	12 491
Engagements reçus de la clientèle	1	1
<b>Engagements de garantie</b>	<b>46 856</b>	<b>44 683</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	44 620	42 332
Engagements reçus de la clientèle	2 236	2 351
<i>Garanties reçues des administrations publiques et assimilées</i>	2 236	2 351
<i>Autres garanties reçues</i>	2 236	2 351
<b>Total engagements reçus</b>	<b>56 011</b>	<b>57 175</b>

### Instruments financiers remis et reçus en garantie :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)	32 004	36 228
<i>Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH, CACB)</i>		
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché (1)	1 753	1 363
Titres et valeurs données en pension		
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>33 757</b>	<b>37 591</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés</b>		
<i>Titres empruntés</i>		
<i>Titres &amp; valeurs reçus en pension</i>		
<i>Titres vendus à découvert</i>		
<b>Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés</b>		

(1) 1 753 M€ au 31 décembre 2013 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché (contre 1 363 M€ en décembre 2012)

**Créances apportées en garantie :**

En 31 décembre 2013, LCL a apporté 32 004 M€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 36 228 M€ en 2012. LCL conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, LCL a apporté :

- 13 828 M€ de créances dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 18 720 M€ en 2012
- 1 346 M€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 1 369 M€ en 2012
- 7 198 M€ de créances hypothécaires dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 8 345 M€ en 2012
- 7 268 M€ de créances dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de Credit Agricole Home Loans SFH contre 7 794 M€ en 2012
- 2 363 M€ de créances dans le cadre des opérations de refinancement avec FCT Evergreen en 2013.

**9. Reclassements d'instruments financiers**

Le groupe LCL n'a opéré, ni en 2013 ni en 2012, de reclassements au titre de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008.

**10. Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price)

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

**10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût**
**Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Juste valeur au 31/12/2013</b>	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Prêts et Créances</b>	<b>96 127</b>	-	<b>13 429</b>	<b>82 698</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit (1)</b>	<b>16 927</b>	-	<b>11 178</b>	<b>5 749</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	3 336		3 336	-
Comptes et prêts à terme	13 215		7 842	5 373
Valeurs reçues en pension	42			42
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	334			334
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>79 200</b>	-	<b>2 251</b>	<b>76 949</b>
Créances commerciales	249			249
Autres concours à la clientèle	76 502		89	76 413
Titres reçus en pension livrée	-			
Prêts subordonnés	3		1	2
Titres non cotés sur un marché actif	-			
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-			
Créances nées d'opérations de réassurance	-			
Avances en comptes courants d'associés	3		3	-
Comptes ordinaires débiteurs	2 443		2 158	285
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>96 127</b>	-	<b>13 429</b>	<b>82 698</b>

**Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Juste valeur au 31/12/2013</b>	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>13 482</b>	-	<b>13 482</b>	-
Comptes ordinaires & emprunts JJ	1 145		1 145	
Comptes et emprunts à terme	12 337		12 337	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>82 511</b>	-	<b>46 129</b>	<b>36 382</b>
Comptes ordinaires créditeurs	34 097		34 097	
Comptes d'épargne à régime spécial	36 382			36 382
Autres dettes envers la clientèle	12 032		12 032	-
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>9 909</b>		<b>9 909</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>473</b>		<b>473</b>	
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>106 375</b>	-	<b>69 993</b>	<b>36 382</b>

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels on considère que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des actifs ou passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.



## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2013</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>	<b>Total 31/12/2012</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>403</b>		<b>403</b>		<b>567</b>	-	<b>567</b>	
Créances sur les établissements de crédit								
Créances sur la clientèle								
Titres reçus en pension livrée								
Titres détenus à des fins de transaction								
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>								
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>								
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>								
Instruments dérivés	<b>403</b>		403		567	-	567	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>43</b>	-	<b>43</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	-	
Créances sur la clientèle								
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte								
Titres à la juste valeur par résultat sur option	43	-	43		3	3	-	
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>								
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-				3	3	-	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	43		43					
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>983</b>	-	<b>983</b>		<b>1 910</b>	<b>1</b>	<b>1 909</b>	
Effets publics et valeurs assimilées								
Obligations et autres titres à revenu fixe	199		199		997		997	
Actions et autres titres à revenu variable	784	-	784		913	1	912	
Créances disponibles à la vente								
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>5 029</b>	-	<b>5 029</b>		<b>8 053</b>	-	<b>8 053</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>6 458</b>	-	<b>6 458</b>		<b>10 533</b>	<b>4</b>	<b>10 529</b>	
Transfert issus du Niveau 1								
Transfert issus du Niveau 2								
Transfert issus du Niveau 3								
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>								

#### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2013</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>	<b>Total 31/12/2012</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>386</b>	-	<b>386</b>		<b>540</b>	-	<b>540</b>	
Titres vendus à découvert								
Titres donnés en pension livrée								
Dettes représentées par un titre								
Dettes envers la clientèle								
Dettes envers les établissements de crédit								
Instruments dérivés	386		386		540		540	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>								
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>6 645</b>		<b>6 645</b>		<b>9 077</b>		<b>9 077</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>7 031</b>	-	<b>7 031</b>		<b>9 617</b>	-	<b>9 617</b>	
Transfert issus du Niveau 1								
Transfert issus du Niveau 2								
Transfert issus du Niveau 3								
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>								

**Changements de modèles de valorisation**

Néant.

**Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Néant.

**11. Événements postérieurs à la clôture**

**Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)**

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction financière et la Direction des risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

**12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013**

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Evolution du périmètre	Méthode de consolidation au 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
<b>Sociétés françaises intégrées globalement</b>							
Banque Thémis	France		IG	100	100	100	100
CL Développement Economique "CLDE"	France		IG	100	100	100	100
Cie interprofessionnelle de financement immobilier "Interfimo"	France		IG	98,95	98,95	98,95	98,95
CL Europe	France	Fusion simplifiée	IG	0	100	0	100
Banque Française Commerciale Antilles Guyane "BFCAG"	France		IG	100	100	100	100
<b>Sociétés européennes (hors France) intégrées globalement</b>							
CL Verwaltung und Beteiligungs	Allemagne		IG	100	100	100	100

**Entrées**

Néant.

**Sorties**

Fusion Simplifiée : L'entité CL EUROPE avec LCL au premier semestre 2013 (Rétroactif au 01 janvier 2013)

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1er janvier 2013.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- La note 1.3 de l'annexe aux états financiers précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 7.4 de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.
- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly- sur-Seine et la Défense, le 31 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

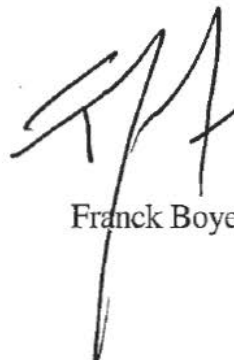
Mazars



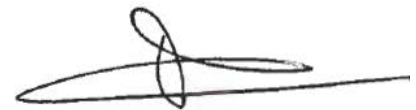
Pierre Clavié



Catherine Pariset



Franck Boyer



Anne Veaute



# COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2013

arrêtés par le Conseil d'administration  
en date du 5 février 2014  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 avril 2014





## COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2013

1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ.....	170
2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE.....	173
3. NOTES ANNEXES .....	174
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	214

## 1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

### Bilan au 31 Décembre 2013

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>18 352</b>	<b>17 962</b>
Caisse, banques centrales		1 486	1 462
Effets publics et valeurs assimilées	4	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2	16 866	16 500
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3</b>	<b>88 549</b>	<b>90 528</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>437</b>	<b>1 271</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	140	237
Actions et autres titres à revenu variable	4	297	1 034
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>2 273</b>	<b>3 335</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	5,6	338	347
Parts dans les entreprises liées	5,6	585	1 621
Immobilisations incorporelles	6	174	164
Immobilisations corporelles	6	1 176	1 203
<b>Capital souscrit non versé</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actions propres</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>4 874</b>	<b>4 458</b>
Autres actifs	7	3 016	2 542
Comptes de régularisation	7	1 858	1 916
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>114 485</b>	<b>117 554</b>

<b>PASSIF</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>12 996</b>	<b>15 449</b>
Banques centrales		2	1
Dettes envers les établissements de crédit	<i>9</i>	12 994	15 448
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<i>10</i>	<b>81 909</b>	<b>79 673</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<i>11,12</i>	<b>10 328</b>	<b>13 044</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>3 380</b>	<b>3 749</b>
Autres passifs	<i>13</i>	742	860
Comptes de régularisation	<i>13</i>	2 638	2 889
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>1 633</b>	<b>1 716</b>
Provisions	<i>14,15,16</i>	1 204	1 358
Dettes subordonnées	<i>18</i>	429	358
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<i>17</i>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG :</b>	<i>19</i>	<b>4 239</b>	<b>3 923</b>
Capital souscrit		1 848	1 848
Primes d'émission		30	30
Réserves		500	501
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		978	986
Résultat de l'exercice		883	558
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>114 485</b>	<b>117 554</b>

**Compte de résultat détaillé**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Intérêts et produits assimilés	<i>27,28</i>	3 837	4 128
Intérêts et charges assimilés	<i>27</i>	(1 698)	(1 955)
Revenus des titres à revenu variable	<i>28</i>	29	36
Commissions (produits)	<i>29</i>	1 715	1 737
Commissions (charges)	<i>29</i>	(244)	(286)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	<i>30</i>	1	6
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	<i>31</i>	51	26
Autres produits d'exploitation bancaire	<i>32</i>	46	60
Autres charges d'exploitation bancaire	<i>32</i>	(66)	(65)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>3 671</b>	<b>3 687</b>
Charges générales d'exploitation	<i>33</i>	(2 316)	(2 396)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(151)	(145)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 204</b>	<b>1 146</b>
Coût du risque	<i>34</i>	(303)	(311)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>901</b>	<b>835</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	<i>35</i>	263	10
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>1 164</b>	<b>845</b>
Résultat exceptionnel	<i>36</i>		
Impôt sur les bénéfices		(281)	(287)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(0)	(0)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>883</b>	<b>558</b>

## 2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>	<b>21 980</b>	<b>21 085</b>
Engagements de financement	15 072	14 121
Engagements de garantie	6 908	6 964
Engagements sur titres	0	0

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>	<b>62 303</b>	<b>63 278</b>
Engagements de financement (1)	9 152	12 492
Engagements de garantie (1)	53 151	50 786
Engagements sur titres	0	0

(1) Les engagements de financement et de garantie reçus présentent également les engagements clientèle.

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

### 3. NOTES ANNEXES

#### Note 1 : Principes et méthodes comptables

Les états financiers de LCL sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de LCL est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire :	Applicable chez LCL
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30 décembre 2011 N° 2011-05	1er janvier 2013	NON
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1er janvier 2013	NON
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1er janvier 2013	OUI
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique	30 octobre 2013 N° 2013-01	31 décembre 2013	NON
Recommandation ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1er janvier 2014 appliquée par anticipation au 1er janvier 2013	OUI
Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances, R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et R.212-53 du code de la mutualité	13 décembre 2013 N° 2013-03	31 décembre 2013	NON

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de LCL sur l'exercice.

Par ailleurs, l'application du nouveau règlement suivant ne concerne pas LCL sur la période :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire :	Applicable chez LCL
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement N° 2013-02 du 7 novembre 2013	28 décembre 2012 N° 2012-04	1er janvier 2015	NON

## ✓ Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours. On distingue :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique « clientèle » comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit LCL à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent dans la plupart des cas des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre LCL et sa contrepartie.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle, ou de montants tirés sans autorisation de découvert.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, LCL distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par LCL par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des dépréciations

Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable.

- Dépréciation au titre du risque de crédit sur base collective ou sectorielle

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe LCL démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, LCL a constitué au passif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses provisions sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Provisions calculées à partir de modèles Bâle 2

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, LCL détermine, à partir d'outils et de bases statistiques et en fonction de multiples critères d'observation, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

L'évaluation de la provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette provision est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des provisions sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.



- Autres provisions sur base collective

LCL a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de financement d'acquisitions, notamment de LBO et de financements structurés d'acquisition (FSA). Ces provisions sont liées à la volonté de LCL de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la Direction des risques de LCL. A cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement de ces opérations sur le niveau de risque.

Dans le même esprit, LCL a constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir le risque spécifique de financement du marché artisans, commerçants et TPE. La perte attendue stressée à maturité repose sur des hypothèses de dégradation de la probabilité de défaut et de la LGD.

D'autre part une provision destinée à couvrir le risque spécifique sur les créances restructurées a également été constituée au passif du bilan.

- Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

- ✓ **Portefeuille Titres**

LCL applique les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- Titres de transaction

Ce sont des titres de transaction qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Depuis 2004 et compte tenu du recentrage du groupe LCL sur les opérations de Banque de Proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.

- Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

○ Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

○ Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si LCL dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. principes comptables décrits ci-dessus relatifs aux « Créances et engagements par signature »).

● Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels LCL dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Au 31/12/2013, LCL ne détient pas de titres d'investissement.

● Titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille (TAP) sont des investissements en titres à revenu variable. Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués ligne par ligne au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31/12/2013, LCL ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

- Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées, ainsi que les autres titres détenus à long terme, sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces trois catégories de titres sont évaluées, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

- Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, LCL détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, LCL utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

- Dates d'enregistrement

LCL enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

LCL n'a pas eu jusqu'à la fin de l'exercice 2013 à opérer de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

- Rachat d'actions propres

LCL n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2012 et 2013.

### ✓ Immobilisations

LCL applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, LCL applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement). Conformément aux dispositions de ce règlement, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

En application du règlement CRC 2004-06, les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans respectivement pour le gros œuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles, de 30 ans pour le second œuvre, de 20 ans pour les installations techniques et de 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans,
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans.

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

### ✓ Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### ✓ **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

LCL applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

#### ✓ **Provisions**

LCL applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

LCL a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, et pour lesquelles l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, LCL a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision correspondent à celles mises en œuvre dans le groupe Crédit Agricole ; elles ont été établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### ✓ Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

- Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les opérations de couverture du risque global de taux sont évaluées selon une méthode symétrique à celle qui s'applique aux éléments d'actif et de passif couverts. En conséquence, les résultats de ces opérations sont enregistrés prorata temporis dans la note : « Produits nets d'intérêts et revenus assimilés », rubrique « Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

- Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché des instruments financiers à terme correspond à leur prix de marché, lorsqu'il existe, ou résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative, et, accompagnés, le cas échéant, d'une réfaction, lorsque la rareté des transactions sur le marché le justifie.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation ».

LCL n'intervient plus dans l'activité de négociation ou de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

### ✓ Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le compte de résultat, les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Au bilan, les positions de change sont évaluées aux cours de change de fin de période. Les profits et les pertes de change liés à cette réévaluation sont généralement enregistrés dans le compte de résultat, exceptés ceux constatés sur les actifs en devises détenus de façon durable (titres d'investissement, de participation et les autres titres détenus à long terme), financés dans la monnaie locale (autre que celle dans laquelle les titres sont libellés). Dans ce cas particulier, l'écart résultant de la réévaluation figure en compte de bilan et ne passe en résultat qu'en cas de cession.

### ✓ Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour LCL.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 22 à 23.

### ✓ Participation et intéressement des salariés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La participation et l'intéressement sont couverts respectivement par l'accord du 29 juin 2004, modifié pour la dernière fois par l'avenant du 15 mars 2010, et l'accord du 28 juin 2013.

Cet accord d'intéressement repose sur une approche globale de la « Rémunération Variable Collective », qui inclut également la participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre "la Rémunération Variable Collective" et le montant de la réserve de participation. Conformément à l'accord de participation, la réserve de participation est calculée selon la formule légale.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les «Frais de personnel».

### ✓ Avantages au personnel

Les avantages au personnel se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, congés annuels, intéressement, participation et primes dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants ;
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.
  - Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

LCL applique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, LCL provisionne à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

LCL a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02, qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.



LCL a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, LCL a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs.

Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de LCL, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraite a été également constituée. Elle couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe LCL qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Le montant provisionné tient compte notamment du coût lié à l'allongement de la durée de portage en préretraite (induit par le recul successif de l'âge de départ en retraite) et des aléas de nouvelles réformes.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces différentes provisions figurent au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, LCL n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

✓ **Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

Les impôts exigibles sont provisionnés à la clôture de la période à laquelle ils se rattachent.

En France, le taux d'imposition de droit commun est de 33 1/3 %. Compte tenu de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % lorsque l'IS excède sept cent soixante-trois mille euros, et de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, le taux d'impôt sur les sociétés est de 38 % au 31 décembre 2013 et ce pour les exercices clos jusqu'au 31/12/2014.

Les plus-values nettes à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation et les titres fiscalement assimilés détenus depuis au moins deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 12 % calculée sur le montant brut des plus-values de cession et taxable au taux de droit commun de l'IS.

LCL a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), LCL a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.



**Note 2 : Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	3 301	0	0	0	3 301	0	3 301	1 029
à terme	5 766	408	5 457	1 295	12 926	118	13 044	14 933
Valeurs reçues en pension	25	32	123	8	188	1	189	228
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	20	311	331	1	332	311
<b>Total</b>	<b>9 092</b>	<b>440</b>	<b>5 600</b>	<b>1 614</b>	<b>16 746</b>	<b>120</b>	<b>16 866</b>	<b>16 501</b>
Dépréciations							(0)	(1)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>16 866</b>	<b>16 500</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 331 millions d'euros. LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

**Note 3 : Opérations avec la clientèle****Note 3.1 : Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Opérations avec la clientèle</b>								
Créances commerciales	199	45	0	0	244	0	244	217
Autres concours à la clientèle	5 506	7 411	30 654	43 387	86 958	187	87 145	88 712
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	2 392	0	0	0	2 392	15	2 407	2 797
Dépréciations							(1 247)	(1 198)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>88 549</b>	<b>90 528</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 5 millions d'euros. LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

Parmi les créances sur la clientèle, 9 151 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2013 contre 12 490 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les encours restructurés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 494 millions d'euros contre 460 millions d'euros au 31 décembre 2012.

**Note 3.2 : Opérations avec la clientèle – analyse par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	87 714	89 836
Autres pays	1 880	1 634
<b>Total en principal</b>	<b>89 594</b>	<b>91 470</b>
Créances rattachées	202	256
Dépréciations	(1 247)	(1 198)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>88 549</b>	<b>90 528</b>

**Note 3.3 : Opérations avec la clientèle – encours douteux et dépréciations par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	87 967	2 395	1 156	(1 228)	(707)	90 105	2 316	1 101	(1 170)	(669)
Autres pays	1 829	33	16	(19)	(10)	1 621	41	20	(28)	(16)
<b>Total</b>	<b>89 796</b>	<b>2 428</b>	<b>1 172</b>	<b>(1 247)</b>	<b>(717)</b>	<b>91 726</b>	<b>2 357</b>	<b>1 121</b>	<b>(1 198)</b>	<b>(686)</b>

**Note 3.4 : Opérations avec la clientèle – analyse par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers-Professionnels	61 508	1 673	840	(719)	(433)	60 693	1 603	805	(678)	(408)
Clientèle financière	19	0	0	0	0	23	0	0	0	0
Entreprises	27 727	753	332	(527)	(284)	28 790	751	316	(519)	(278)
Collectivités publiques	422	1	0	(1)	0	2 114	2	0	(1)	0
Autres agents économiques	120	1	0	(0)	0	106	1	0	(0)	0
<b>Total</b>	<b>89 796</b>	<b>2 428</b>	<b>1 172</b>	<b>(1 247)</b>	<b>(717)</b>	<b>91 726</b>	<b>2 357</b>	<b>1 121</b>	<b>(1 198)</b>	<b>(686)</b>

**Note 4 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité portefeuille**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				31/12/2012	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						0
dont surcote restant à amortir						0
dont décote restant à amortir						0
Créances rattachées						0
Dépréciations						0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>						<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						0
Autres émetteurs		167			167	270
dont surcote restant à amortir		0			0	0
dont décote restant à amortir		0			0	0
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		(27)			(27)	(33)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>140</b>			<b>140</b>	<b>237</b>
Actions et autres titres à revenu variable		299			299	1 036
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		(2)			(2)	(2)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>297</b>			<b>297</b>	<b>1 034</b>
<b>TOTAL</b>		<b>437</b>			<b>437</b>	<b>1 271</b>
Valeur Estimative		466			466	1 320

**Valeurs estimatives**

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 29 millions d'euros au 31/12/2013, contre 49 millions d'euros au 31/12/2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

**Note 4.1 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grande catégorie de contrepartie**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	78	148
Clientèle financière	231	979
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	157	179
Divers et non ventilés	0	0
<b>Total en principal</b>	<b>466</b>	<b>1 306</b>
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	(29)	(35)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>437</b>	<b>1 271</b>

**Note 4.2 : Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :	167	0	299	466	270	0	1 036	1 306
dont titres cotés	20	0	0	20	19	0	1	20
dont titres non cotés (1)	147	0	299	446	251	0	1 035	1 286
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	(27)		(2)	(29)	(33)		(2)	(35)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>297</b>	<b>437</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>1 034</b>	<b>1 271</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 214 millions d'euros dont OPCVM français de capitalisation 214 millions d'euros. OPCVM étrangers 54 millions d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 54 millions d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	0	0
OPCVM obligataires	0	0
OPCVM actions	26	35
OPCVM autres	242	255
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>289</b>

**Note 4.3 : Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1 an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	28	4	52	83	167	0	167	270
Dépréciations							(27)	(33)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>140</b>	<b>237</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute								
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>140</b>	<b>237</b>

**Note 5 : Titres de participations et de filiales**

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2013.

<i>( en milliers d' euros )</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions & avais donnés par la société	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé (PNB)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
<b>1. Filiales (+ 50%)</b>										
BANQUE THEMIS	24 000	12 285	100,00%	35 685	35 685	39	6 777	21 396	5 653	5 869
BFC ANTILLE GUYANE	51 100	-13 466	100,00%	30 500	30 500			39 694	-16 592	
CL DEV.ECONOMIQUE	18 294	67 407	100,00%	85 371	85 371			694	329	524
INTERFIMO Titres	93 832	103 443	98,95%	116 158	116 158		250	42 259	13 275	11 200
CL VERWALTUNG	26	293 318	100,00%	281 822	281 822			889	574	0
				<b>549 537</b>	<b>549 537</b>					<b>17 592</b>
<b>2. Participations et Filiales (10 à 50%)</b>										
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT (1)	299 702	13 158	10,90%	33 894	33 894			2 085 466	1 764	215
CREDIT LOGEMENT A + B (1)	1 259 850	228 276	16,50%	210 276	210 276			255 007	104 278	8 623
VEV SA (1)	21 496	-19 785	23,36%	36 082	0				-33 918	
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
Filiales françaises (ensemble)				15 141	7 381					931
Filiales étrangères (ensemble)				442	0					
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				87 442	78 266					1 335
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				1 462	249					

(1) Ces données ne sont pas des données au 31/12/2013. (2012 pour CRH et CREDIT LOGEMENT et 2002 pour VEV)

**Note 5.1 : Valeur estimative des titres de participation**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur Estimative	Valeur au bilan	Valeur Estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	601	699	1 637	1 965
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	0		0	
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	(16)		(16)	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>585</b>	<b>699</b>	<b>1 621</b>	<b>1 965</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	294	344	313	355
Titres cotés	36	0	36	0
Avances consolidables	3	3	3	3
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	(39)		(49)	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>294</b>	<b>348</b>	<b>303</b>	<b>358</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	44	44	44	44
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	0		0	
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	0		0	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>338</b>	<b>391</b>	<b>347</b>	<b>402</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>923</b>	<b>1 091</b>	<b>1 968</b>	<b>2 367</b>

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres. Celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres. Celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur Estimative	Valeur au bilan	Valeur Estimative
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>				
Titres non cotés	939	1 087	1 994	2 363
Titres cotés	36	0	36	0
<b>Total</b>	<b>975</b>	<b>1 087</b>	<b>2 030</b>	<b>2 363</b>

**Note 6 : Variation de l'actif immobilisé****Immobilisations financières**

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	1 637	282	(1 320)	2	601
Avances consolidables	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	(16)	0	0	0	(16)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 621</b>	<b>282</b>	<b>(1 320)</b>	<b>2</b>	<b>585</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	349	0	1	(20)	330
Avances consolidables	3	0	0	0	3
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	(49)	(1)	11	0	(39)
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	44	0	0	0	44
Avances consolidables	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>347</b>	<b>(1)</b>	<b>12</b>	<b>(20)</b>	<b>338</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 968</b>	<b>281</b>	<b>(1 308)</b>	<b>(17)</b>	<b>923</b>

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	1 883	100	(99)	0	1 884
Amortissements et dépréciations	(680)	(125)	97	0	(708)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 203</b>	<b>(25)</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>1 176</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	613	36	(6)	0	643
Amortissements et dépréciations	(449)	(26)	6	0	(469)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>164</b>	<b>10</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>174</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 367</b>	<b>(15)</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>1 350</b>

**Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	34	32
Comptes de stock et emplois divers	0	0
Débiteurs divers (2)	2 855	2 407
Gestion collective des titres Livret Développement Durable	0	0
Comptes de règlement	127	103
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>3 016</b>	<b>2 542</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	883	878
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	25	25
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	448	532
Autres produits à recevoir	261	277
Charges constatées d'avance	137	170
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	4	0
Charges à répartir	0	5
Autres comptes de régularisation	100	29
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 858</b>	<b>1 916</b>
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4 874</b>	<b>4 458</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 1 753 M€ au 31/12/2013 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché (contre 1 363 M€ en décembre 2012).

**Note 8 : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements (1)	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées	1	0	(1)	(0)	0	0
Sur créances clientèle	1 198	642	(563)	(24)	(6)	1 247
Sur opérations sur titres	36	2	(9)		0	29
Sur valeurs immobilisées	75	2	(11)			66
Sur autres actifs	6	2	(2)		(0)	6
<b>TOTAL</b>	<b>1 316</b>	<b>648</b>	<b>(586)</b>	<b>(24)</b>	<b>(6)</b>	<b>1 348</b>



**Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 000				1 000	0	1 000	1 820
à terme	1 277	1 904	5 326	3 460	11 967	27	11 994	13 628
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 277</b>	<b>1 904</b>	<b>5 326</b>	<b>3 460</b>	<b>12 967</b>	<b>27</b>	<b>12 994</b>	<b>15 448</b>

**Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle**
**Note 10.1 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>								
Comptes ordinaires créditeurs	33 457	0	0	0	33 457	0	33 457	30 706
Comptes d'épargne à régime spécial	33 576	242	1 010	1 388	36 216	7	36 223	35 587
à vue	29 124	0	0	0	29 124	7	29 131	28 374
à terme	4 452	242	1 010	1 388	7 092	0	7 092	7 213
Autres dettes envers la clientèle	8 981	271	2 713	210	12 175	54	12 229	13 380
à vue	449	0	0	0	449	0	449	427
à terme	8 532	271	2 713	210	11 726	54	11 780	12 953
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>76 014</b>	<b>513</b>	<b>3 723</b>	<b>1 598</b>	<b>81 848</b>	<b>61</b>	<b>81 909</b>	<b>79 673</b>

**Note 10.2 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	77 914	75 725
Autres pays	3 934	3 481
<b>Total en principal</b>	<b>81 848</b>	<b>79 206</b>
Dettes rattachées	61	467
<b>Valeur au bilan</b>	<b>81 909</b>	<b>79 673</b>

**Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	58 194	56 948
Professionnels	1 247	1 211
Clientèle financière	410	1 700
Entreprises	20 119	17 848
Collectivités publiques	760	452
Autres agents économiques	1 118	1 047
<b>Total en principal</b>	<b>81 848</b>	<b>79 206</b>
Dettes rattachées	61	467
<b>Valeur au bilan</b>	<b>81 909</b>	<b>79 673</b>

**Note 11 : Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Dettes représentées par un titre</b>								
Bons de caisse	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres du marché interbancaire	0	250	3 300	1 478	5 028	126	5 154	6 011
Titres de créances négociables (1)	1 102	1 918	188	95	3 303	6	3 309	5 186
Emprunts obligataires	0	0	417	1 363	1 780	85	1 865	1 847
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 102</b>	<b>2 168</b>	<b>3 905</b>	<b>2 936</b>	<b>10 111</b>	<b>217</b>	<b>10 328</b>	<b>13 044</b>

(1) Dont 45 millions d'euros émis à l'étranger

**Note 12 : Emprunts obligataires par monnaie d'émission**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012
	Durée Résiduelle ≤ 1 an	Durée Résiduelle > 1 an ≤ 5 ans	Durée Résiduelle > 5 ans	TOTAL
<b>Euro</b>	0	421	1 359	1 780
Taux fixe	0	421	1 359	1 780
Taux variable	0	0	0	0
<b>Autres devises de l'UE</b>	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0
<b>Dollar</b>	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0
<b>YEN</b>	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0
<b>Autres devises</b>	0	0	0	0
Taux fixe	0	0	0	0
Taux variable	0	0	0	0
<b>Total en principal</b>	0	421	1 359	1 780
Taux fixe	0	421	1 359	1 780
Taux variable	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	0	0	85
<b>Valeur au bilan</b>	0	0	0	1 865
				1 847

**Note 13 : Comptes de régularisation et passifs divers**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	34	32
Comptes de règlement et de négociation	38	136
Créditeurs divers	670	692
Versements restant à effectuer sur titres	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>742</b>	<b>860</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	342	579
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	26	26
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits constatés d'avance	465	482
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	995	1 044
Autres Charges à payer	672	668
Autres comptes de régularisation	138	90
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 638</b>	<b>2 889</b>
<b>VALEUR TOTALE AU BILAN</b>	<b>3 380</b>	<b>3 749</b>

**Note 14 : Provisions**

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Pour engagements de retraite et assimilés	301	9	(7)	(31)	(71)	201
Pour autres engagements sociaux	2	4	(6)	(1)	71	70
Pour risques d'exécution des engagements par signature	63	30	(0)	(28)	0	65
Pour litiges fiscaux	0	0	0	0	5	5
Pour autres litiges	110	10	(3)	(10)	0	107
Pour risques pays (1)	4	1	0	(1)	0	4
Pour risques de crédit (2)	463	65	0	(113)	6	421
Pour restructurations (3)	6	0	0	0	0	6
Pour impôts	0	0	0	0	0	0
Sur participations	0	0	0	0	0	0
Pour risques opérationnels (4)	28	18	(1)	(9)	(2)	34
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	70	8	0	(2)	0	76
Autres	311	82	(106)	(73)	1	215
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 358</b>	<b>227</b>	<b>(123)</b>	<b>(268)</b>	<b>10</b>	<b>1 204</b>

(1) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et/ou résidence).

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 15 ci-après.

## Note 15 : Epargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur (ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période),
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 073	588
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 780	1 792
Ancienneté de plus de 10 ans	3 906	4 434
<b>Total Plans d'épargne-logement</b>	<b>6 759</b>	<b>6 814</b>
<b>Total Comptes épargne-logement</b>	<b>1 484</b>	<b>1 508</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>8 243</b>	<b>8 322</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement</b>	33	47
<b>Comptes épargne-logement</b>	194	248
<b>Total encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>227</b>	<b>295</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	1	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5	1
Ancienneté de plus de 10 ans	70	67
<b>Total Plans d'épargne-logement</b>	<b>76</b>	<b>68</b>
<b>Total Comptes épargne-logement</b>		<b>2</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>76</b>	<b>70</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	68	8		76
Comptes d'épargne-logement	2		(2)	
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>70</b>	<b>8</b>	<b>(2)</b>	<b>76</b>

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de mieux refléter les conditions de marché.

## Note 16 : Engagements sociaux – avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

### Variations de la dette actuarielle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>399</b>	<b>407</b>
Coûts des services rendus sur la période	12	8
Coût financier	9	14
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	(15)	(44)
Variation de périmètre	(6)	7
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(25)	(51)
(Gains) / pertes actuariels	(13)	58
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>361</b>	<b>399</b>

**Détail de la charge comptabilisée au résultat**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus	11	8
Coût financier	9	14
Rendement attendu des actifs	(4)	(4)
Amortissement du coût des services passés		
Gains / (pertes) actuariels nets		
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	(15)	(44)
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1</b>	<b>(26)</b>

**Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>179</b>	<b>172</b>
Rendement attendu des actifs	4	4
Gains / pertes actuariels	1	4
Cotisations payées par l'employeur	1	2
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(6)	7
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(18)	(10)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>161</b>	<b>179</b>

**Variations de la provision**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>(Provisions)/actifs au 31/12/N-1</b>	<b>223</b>	<b>240</b>
Cotisations payées par l'employeur		(4)
Variation de périmètre	(7)	1
Palements directs de l'employeur	(7)	(40)
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(14)	26
<b>(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>195</b>	<b>223</b>

**Hypothèses actuarielles utilisées**

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -4,0 %,
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,4 %.

**Note 17 : Fonds pour risques bancaires généraux**

Au 31 décembre 2013, il n'existe pas de fonds pour risques bancaires généraux dans les comptes de LCL.

**Note 18 : Dettes subordonnées - analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Dettes subordonnées</b>								
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs	0	120	0	0	120	0	120	144
Autres emprunts subordonnés à terme	0	0	0	100	100	0	100	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	0	0	0	206	206	3	209	215
Euro	0	0	0	206	206	3	209	215
<b>Valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>306</b>	<b>426</b>	<b>3</b>	<b>429</b>	<b>358</b>

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 5 M€ au 31 décembre 2013 contre une charge de 7 M€ au 31 décembre 2012.

**Note 19 : Variation des capitaux propres (avant répartition)**

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>1 848</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>1 258</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>624</b>	<b>3 915</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011	0	0	0	(550)	0	0	0	(550)
Variation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2011	0	0	0	624	0	0	(624)	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2012	0	0	0	0	0	0	558	558
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>1 848</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>1 332</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>558</b>	<b>3 923</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012	0	0	0	(567)	0	0	0	(567)
Variation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2012	0	0	0	558	0	0	(558)	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2013	0	0	0	0	0	0	883	883
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>1 848</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>1 323</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>883</b>	<b>4 239</b>

(1) Dont 30 millions d'euros de primes d'émission



**Note 20 : Composition des fonds propres**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	4 245	3 923
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Dettes subordonnées et titres participatifs (1)	429	358
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>4 674</b>	<b>4 281</b>

**Note 21 : Opérations effectuées en devises****Contributions par devise au bilan**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	112 233	110 116	115 203	112 631
Autres devises	1 426	1 425	1 375	1 375
<b>Valeur brute</b>	<b>113 659</b>	<b>111 541</b>	<b>116 578</b>	<b>114 006</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	2 174	2 944	2 294	3 548
Dépréciations	(1 348)		(1 318)	
<b>Total</b>	<b>114 485</b>	<b>114 485</b>	<b>117 554</b>	<b>117 554</b>

**Note 22 : Opérations de change, emprunts et prêts en devises**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>62</b>
Devises	21	22	31	31
Euros	22	22	31	31
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>1 766</b>	<b>1 766</b>	<b>1 668</b>	<b>1 667</b>
Devises	870	870	828	828
Euros	896	896	840	839
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
Prêts et emprunts en devises	35	35	35	35
<b>Total</b>	<b>1 844</b>	<b>1 845</b>	<b>1 765</b>	<b>1 764</b>

**Note 23 : Opérations sur instruments financiers à terme**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>264 933</b>	<b>17 454</b>	<b>282 387</b>	<b>284 174</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>264 933</b>	<b>17 454</b>	<b>282 387</b>	<b>284 174</b>
Swaps de taux d'intérêt	264 933	17 454	282 387	284 174
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>5 160</b>	<b>5 160</b>	<b>5 274</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Autres instruments à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>0</b>	<b>5 160</b>	<b>5 160</b>	<b>5 274</b>
Options de swap de taux				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	0	1 369	1 369	1 621
Vendus	0	1 369	1 369	1 621
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	1 191	1 191	989
Vendus	0	1 191	1 191	989
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	20	20	27
Vendus	0	20	20	27
Autres instruments à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>Dérivés de Crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>264 933</b>	<b>22 614</b>	<b>287 547</b>	<b>289 448</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

Ne figurent pas dans cette note les engagements en devises (change à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 23.1 et 23.2.

**Note 23.1 : Opérations sur instruments financiers à terme – encours notionnels par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2013			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	2 104	278	0	2 104	278	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	147 027	44 333	91 027	147 027	44 333	91 027	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	585	1 691	462	585	1 691	462	0	0	0
Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	40	0	0	40	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>149 756</b>	<b>46 302</b>	<b>91 489</b>	<b>149 756</b>	<b>46 302</b>	<b>91 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme	3 531	0	0	3 531	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>3 531</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 531</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>153 287</b>	<b>46 302</b>	<b>91 489</b>	<b>153 287</b>	<b>46 302</b>	<b>91 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	1 448	530	0	1 448	530	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	136 254	46 056	101 864	136 254	46 056	101 864	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	1 780	1 054	408	1 780	1 054	408	0	0	0
Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	14	40	0	14	40	0	0	0	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>139 496</b>	<b>47 680</b>	<b>102 272</b>	<b>139 496</b>	<b>47 680</b>	<b>102 272</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme	3 335	0	0	3 335	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>3 335</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 335</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>142 831</b>	<b>47 680</b>	<b>102 272</b>	<b>142 831</b>	<b>47 680</b>	<b>102 272</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Note 23.2 : Instruments financiers à terme – juste valeur**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels
Futures	0	0	0	0	0	0
Options de change	13	13	2 382	13	13	1 978
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	5 354	6 950	282 387	8 645	9 541	284 174
Forward taux	0		0	0		0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	26	27	2 738	33	34	3 242
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnels sur actions et indices	9	9	40	6	6	54
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0
Autres	0	3	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>5 402</b>	<b>7 001</b>	<b>287 547</b>	<b>8 697</b>	<b>9 594</b>	<b>289 448</b>
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme	30	30	3 531	23	22	3 335
<b>Sous-total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>3 531</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>3 335</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 432</b>	<b>7 030</b>	<b>291 078</b>	<b>8 719</b>	<b>9 616</b>	<b>292 783</b>

**Note 23.3 : Information sur les Swaps**
**Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt**

<i>(en millions d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)		11 004	253 930	17 453

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

**Note 24 : Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés**
**Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 033	164	1 197	1 629	139	1 768
Risques sur les autres contreparties	282	77	359	446	76	522
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>1 315</b>	<b>241</b>	<b>1 556</b>	<b>2 075</b>	<b>215</b>	<b>2 290</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
Taux d'intérêt, change et matières premières	1 306	240	1 546	2 070	214	2 284
Dérivés actions et sur indices	9	1	10	5	1	6
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>1 315</b>	<b>241</b>	<b>1 556</b>	<b>2 075</b>	<b>215</b>	<b>2 290</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation (1)	1 017	0	1 017	1 623	0	1 623
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>298</b>	<b>241</b>	<b>539</b>	<b>452</b>	<b>215</b>	<b>667</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle II

(1) Effet des accords de collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché mis en place au 1er trimestre 2010

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

**Note 25 : Engagements donnés et reçus**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>21 980</b>	<b>21 085</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>15 072</b>	<b>14 121</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 402	576
Engagements en faveur de la clientèle	13 670	13 545
Ouverture de crédits confirmés	7 756	11 902
- Ouverture de crédits documentaires	168	174
- Autres ouvertures de crédits confirmés	7 588	11 728
Autres engagements en faveur de la clientèle	5 914	1 643
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 908</b>	<b>6 964</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 606	1 458
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	111	111
Autres garanties	1 495	1 347
Engagements d'ordre de la clientèle	5 302	5 506
Cautions immobilières	50	8
Autres garanties d'ordre de la clientèle ( 1 )	5 252	5 498
<b>Engagements sur titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise	0	0
. Autres engagements à donner	0	0
<b>Engagements reçus</b>	<b>62 303</b>	<b>63 277</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>9 152</b>	<b>12 492</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	9 151	12 491
Engagements reçus de la clientèle	1	1
<b>Engagements de garantie</b>	<b>53 151</b>	<b>50 786</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	50 971	48 480
Engagements reçus de la clientèle	2 180	2 306
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	0	0
Autres garanties reçues	2 180	2 306
<b>Engagements sur titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise	0	0
. Autres engagements reçus	0	0

**Note 26 : Actifs donnés et reçus en garantie**

Les principales créances apportées en garantie par LCL sont enregistrées au hors-bilan dans le poste « Autres engagements donnés » et concernent :

- les créances éligibles au refinancement auprès de la Banque de France pour 13 828 millions d'euros,
- les crédits à l'habitat auprès de la CRH à hauteur de 7 198 millions d'euros,
- les crédits immobiliers dans le cadre d'opérations de refinancement avec la S.F.E.F, Credit Agricole Home Loans SFH et le véhicule de titrisation FCT Evergreen pour 10 978 millions d'euros.

De plus, 1 753 millions d'euros ont été déposés auprès de CA-CIB dans le cadre des opérations de collatéralisation sur les instruments financiers à terme.

**Actifs obtenus par prise de possession de garantie en cours de période**

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

**Garanties détenues dont l'entité peut disposer**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par LCL et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de LCL.

**Note 27 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>3 837</b>	<b>4 128</b>
- sur opérations avec les établissements de crédit	326	476
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	3 509	3 649
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	2	3
- produits nets sur opérations de macro-couverture		
- sur dettes représentées par un titre	0	0
- autres intérêts et produits assimilés		0
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>(1 698)</b>	<b>(1 955)</b>
- sur opérations avec les établissements de crédit	(176)	(313)
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	(1 015)	(1 252)
- charges nettes sur opérations de macro-couverture	(169)	(16)
- sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- sur dettes représentées par un titre	(338)	(374)
- autres intérêts et charges assimilés		(0)
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)</b>	<b>2 139</b>	<b>2 173</b>

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de - 2 millions d'euros, il était de + 7 millions d'euros au 31 décembre 2012

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

**Note 28 : Revenus des titres**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Titres de placement	2	3
Livret Développement Durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres	0	0
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>29</b>	<b>36</b>
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	29	36
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>31</b>	<b>39</b>

**Note 29 : Produit net des commissions**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	25	(4)	21	17	(24)	(7)
Sur opérations internes au Crédit Agricole						
Sur opérations avec la clientèle	561	(46)	515	608	(51)	557
Sur opérations sur titres	0	(0)	0	0	(0)	0
Sur opérations de change	3	(0)	3	3	(0)	3
Sur opérations sur instruments financiers à terme et						
Autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	1 125	(193)	932	1 109	(209)	900
Provisions pour risques	1	(1)	0		(2)	(2)
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>1 715</b>	<b>(244)</b>	<b>1 471</b>	<b>1 737</b>	<b>(286)</b>	<b>1 451</b>

(1) dont prestations d'assurance-vie : 250 millions d'euros

**Note 30 : Gains ou pertes des opérations sur portefeuille de négociation**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	(0)	(1)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3	5
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(2)	2
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION</b>	<b>1</b>	<b>6</b>



**Note 31 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Titres de placement</b>		
<b>Dotations ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>7</b>	<b>20</b>
Dotations aux dépréciations	(0)	(3)
Reprises de dépréciations	7	23
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>44</b>	<b>6</b>
Plus-values de cession réalisées	50	14
Moins-values de cession réalisées	(6)	(8)
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>51</b>	<b>26</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>Dotations ou reprise nette aux dépréciations</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>51</b>	<b>26</b>

**Note 32 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	26	45
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	14	12
Reprises de provisions	6	3
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>46</b>	<b>60</b>
Charges diverses	(29)	(31)
Quote part des opérations faites en commun	(26)	(30)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(11)	(4)
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(66)</b>	<b>(65)</b>
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(20)</b>	<b>(5)</b>

**Note 33 : Charges générales d'exploitation**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(764)	(862)
Charges sociales :	(354)	(370)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	(97)	(105)
Impôts et taxes sur rémunérations	(208)	(163)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(1 423)</b>	<b>(1 500)</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	27	29
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>(1 396)</b>	<b>(1 471)</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	(92)	(94)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(864)	(864)
<b>Total des charges administratives</b>	<b>(956)</b>	<b>(958)</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	36	33
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(920)</b>	<b>(925)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 316)</b>	<b>(2 396)</b>

**Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), LCL a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Conformément à son objet, le CICE 2013 a été largement consacré au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, d'innovation et de formation.

D'une part, en 2013, LCL a commencé le déploiement des formations nécessaires à l'appropriation de nouvelles postures managériales et commerciales dans l'entreprise. Il s'agit, dans le cadre de la nouvelle Démarche Relationnelle Client, d'aider les collaborateurs à intégrer les notions de responsabilité et d'autonomie. La réussite de la transformation de la relation client est par ailleurs intimement liée à la manière dont les managers vont s'approprier ces pratiques et à leur capacité à accompagner leurs conseillers.

Ainsi, dans le cadre du déploiement dispositif « tremplin », le manager coach construit une vraie démarche d'accompagnement du changement et de soutien de la professionnalisation de ses collaborateurs. Les nouvelles pratiques managériales déployées sont à la fois d'ordre collectif (mobilisation et valorisation de l'équipe, partage de bonnes pratiques lors de réunions collectives) et d'ordre individuel (accompagnement personnalisé des collaborateurs). D'autres dispositifs de formation sont en cours de construction et / ou de déploiement : les pratiques de la relation à distance, la refonte du parcours de prise de poste du directeur d'agence, les outils de détection des potentiels managers.

Toutes ces actions, qui visent à accompagner les collaborateurs et les managers afin d'adapter leurs compétences aux exigences des clients, sont donc essentielles au maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, la préparation du Plan Moyen Terme 2018 est également vitale dans un environnement bancaire en forte mutation. Les travaux menés à cet effet par les directions, leurs conseils et leurs équipes afin de définir les orientations stratégiques de LCL à horizon 2018 telles qu'elles ont été présentées fin 2013 au CCE, s'inscrivent naturellement dans le cadre de l'utilisation du CICE, tant les enjeux de transformation et de différenciation pour LCL sont essentiels à son avenir.

A ce titre, le séminaire du 7 février 2014, qui réunira les quelque 3300 managers de proximité pour le lancement du PMT, participe également à un investissement fort de LCL vis à vis de son management.

LCL a décidé de travailler sur la définition du « manager LCL ». Un dispositif de forums collaboratifs, regroupant 60 managers par forum, a été lancé au dernier trimestre 2013 pour partager, avec les 3300 managers de l'entreprise, les caractéristiques du manager LCL et le sens qui leur est associé. Les conclusions de ces forums seront exploitées au cours de ce séminaire. Le nouveau modèle managérial qui sera mis à jour doit permettre de caler les évolutions de la banque sur celles de son marché.

Enfin, lors de la négociation de l'accord d'intéressement en juin 2013, LCL a fait le choix de ne pas répercuter sur les salariés les 23,5 millions d'euros de hausse des prélèvements sociaux sur la rémunération variable collective afin de maintenir un bon niveau de cohésion sociale, en utilisant partiellement le CICE.

#### Effectif en fin de période par catégorie

	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	8 287	8 202
Non-cadres	11 538	11 901
<b>TOTAL</b>	<b>19 825</b>	<b>20 103</b>
Dont : Personnel mis à disposition	122	121

#### Note 34 : Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(786)</b>	<b>(714)</b>
Dépréciations sur créances douteuses	(633)	(576)
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(153)	(138)
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>834</b>	<b>705</b>
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	555	559
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	279	146
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>48</b>	<b>(9)</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(69)	(67)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(290)	(243)
Décote sur prêts restructurés	(7)	(6)
Récupérations sur créances amorties	15	14
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>(303)</b>	<b>(311)</b>

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses : 234 millions d'euros

(2) Dont utilisées en couverture de risques provisionnés au passif : 56 millions d'euros

**Note 35 : Résultat net sur actifs immobilisés**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	(1)	(0)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1)	(0)
<b>Reprises des dépréciations</b>	11	4
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	11	4
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	10	4
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	10	4
<b>Plus-values de cession réalisées</b>	255	1
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	255	1
<b>Moins-values de cession réalisées</b>	(12)	(1)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(12)	(1)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	243	(0)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	243	(0)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	253	4
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
Plus-values de cession	10	6
Moins-values de cession	(0)	(0)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	10	6
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	263	10

**Note 36 : Charges et produits exceptionnels**

LCL n'a pas comptabilisé d'opérations en résultat exceptionnel sur l'exercice 2013.

**Note 37 : Evénements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation**

Néant.

**Note 38 : Affectation des résultats**

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 29 avril 2014 de distribuer un montant de 566 846 188,83 euros, à titre de dividende, et d'affecter le solde en « report à nouveau », soit 316 118 728,47 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,59 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du CGI.

Le dividende de l'exercice 2013 sera mis en paiement en numéraire à compter du 06 mai 2014.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution €	Dividende net par action €	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1)
2010	356 507 037	506 239 992,54	1,42	506 239 992,54
2011	356 507 037	549 020 836,98	1,54	549 020 836,98
2012	356 507 037	566 670 000,00	1,59	566 670 000,00

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

**Note 39 : Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs**

LCL ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

**Note 40 : Publicité des honoraires de commissaires aux comptes**

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de LCL.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013			
	PWC	%	Mazars	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	369	96%	369	100%
Missions accessoires	15	4%		
<b>Sous-total</b>	<b>384</b>	<b>100%</b>	<b>369</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal et social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>384</b>	<b>100%</b>	<b>369</b>	<b>100%</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

## 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables exposés dans la note 2 de l'annexe.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- La note 1 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 16 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées et les provisions pour risques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 31 mars 2014

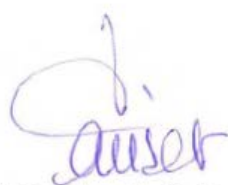
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Pierre Clavie



Catherine Pariset



Franck Boyer



Anne Veaute





# ATTESTATION DU RESPONSABLE

## ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Villejuif, le 31 mars 2014



**Olivier Nicolas**

Directeur Finance, Engagements et Institutionnels